Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8170151
Centre d'intérêt: 62

Bergeron, Christian.

Les centres de ressources éducatives dans l'enseignement secondaire : exploration de la diversité des modèles, des situations et des problèmes locaux / Christian Bergeron, Hoa-Thuy Pham-Dang. -- Montréal : Service général des moyens d'enseignement, 1976.
xvi, 218 p. ; 28 cm.

Titre de la couv. Code: 54-4018/TER-02-1075.

Cote Dewey: 027.8223'09714/B496c Cote LC: Z/675/.S3

Descripteur(s): *Centre documentaire *Bibliothèque *Ressources didactiques *Production de documents audiovisuels *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Centre de ressources éducatives

Etude exploratoire à caractère qualitatif, destinée à préparer une enquête quantitative sur la variété des structures organisationnelles et des modes de gestion de service des ressources éducatives. L'expression "centre de ressources éducatives" (C.R.E.) réfère au système d'acquisition, de stockage, d'organisation et de gestion des ressources imprimées (ducuments écrits des bibliothèques) et audiovisuelles (documents et appareils) des écoles. La recherche porte sur leur organisation tant au niveau des commussions scolaires régionales qu'à celui des écoles individuelles.

L'enquête s'est déroulée sous forme de visites et d'entrevues ouvertes et non dirigées, entre octobre 1974 et avril 1975. Trente-huit écoles secondaires ont été choisies à l'intérieur de 15 commissions scolaires régionales. Les critères de sélection des régionales étaient la taille, la localisation, le degré d'urbanisation, la diversité des profils de formation des responsables de centres ou celle des positions officielles des commissions quant à l'intégration ou au parallélisme des responsabilités touchant les diverses ressources (imprimées et audiovisuelles). Quant aux écoles, la sélection a été laissée à la discrétion de chaque régionale. Les personnes rencontrées formaient un éventail des divers groupes concernés, depuis la direction et les responsables de CRE jusqu'aux professeurs et aux élèves.

La recherche, purement exploratoire et descriptive, a permis de constater les divers modes d'aménagement des ressources en terme de locaux, de budgets et de personnels affectés aux moyens d'enseignement. Elle a aussi permis d'identifier l'activité des centres de ressources selon deux axes: les activités dites fonctionnelles (sélection du matériel didactique, acquisition, catalogage et services techniques, entretien et réparation) et celles dites opérationnelles (prêt, production locale de matériel didactique, animation, évaluation, diffusion d'information et distribution). En troisième lieu, elle a amené à repérer certaines tendances majeures dans l'organisation des

centres des ressources, à identifier des modèles-types de gestion, à en voir la correspondance entre les paliers des commissions scolaires régionales et celui des écoles. La recherche a enfin permis de prendre connaissance de certains problèmes, dont les plus importants concernent la production locale de documents audiovisuels et les personnels affectés aux centres des ressources éducatives.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: rp

E D U Q 8170151

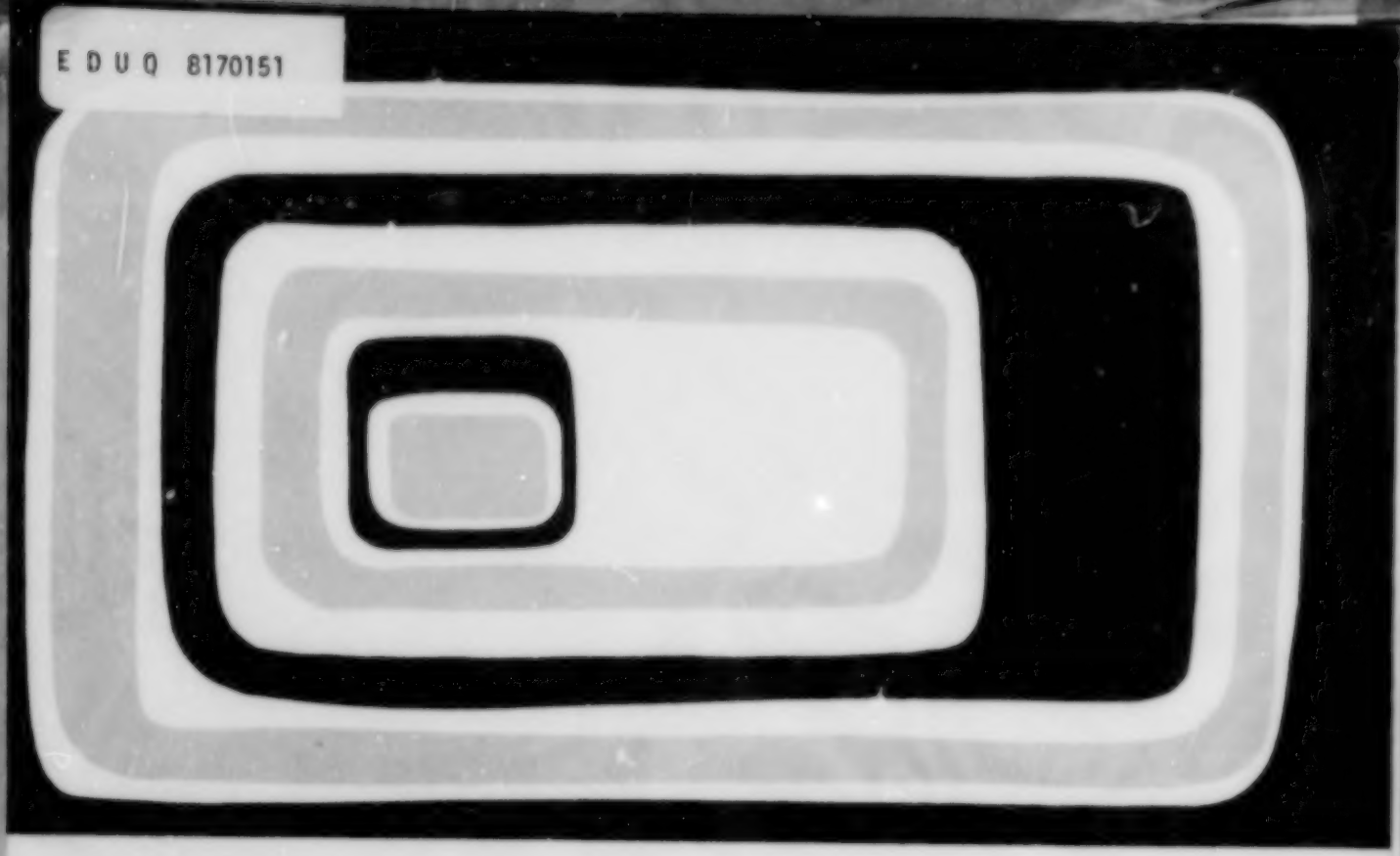

LES CENTRES DE RESSOURCES ÉDUCATIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

EXPLORATION DE LA DIVERSITÉ DES MODÈLES, DES SITUATIONS ET DES PROBLÈMES LOCAUX

Christian BERGERON
Hoa-Thuy PHAM-DANG

CODE: 54-4018 / TER-02-1075

Ministère de l'Éducation
Service général des moyens d'enseignement

E D U 0 8170151

LES CENTRES DE RESSOURCES EDUCATIVES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE:

Exploration de la diversité des modèles, des situations et des problèmes locaux

AVANT - PROPOS

Ce rapport présente les résultats d'une étude exploratoire destinée à préparer une enquête quantitative sur la variété des structures organisationnelles et des modes de gestion des services de ressources éducatives (audiovisuelles et imprimées) dans l'enseignement secondaire, au palier commission scolaire et au palier école.

De telles recherches sont essentielles si l'on veut mieux adapter les politiques et les interventions du ministère de l'Education à la variété des situations et des pratiques actuelles des instances décentralisées dans le domaine des moyens d'enseignement. Nous sommes partis de l'hypothèse que s'il existe une diversité caractérisable des modes d'organisation et de gestion de ces services aux paliers locaux, cela peut être en grande partie explicable par des adaptations nécessaires à des conditions locales différentes; et que, par conséquent, cette diversité n'est pas arbitraire mais est souvent une nécessité dont les politiques et interventions du ministère doivent tenir compte. D'où également la nécessité de la connaître le mieux possible afin d'en tirer les implications utiles pour guider les décisions sur ces politiques et interventions.

M. Christian Bergeron a conçu le schéma d'entrevue exploratoire et a recueilli les données directement auprès des responsables des matériels didactiques dans les commissions scolaires et les écoles secondaires retenues pour l'échantillon. Avec Mme Hoa-Thuy Pham-Dang, il a également participé à l'élaboration des catégories d'analyse et à l'organisation des données recueillies. Mme Pham-Dang a réalisé l'analyse et l'interprétation des données et en a rédigé le rapport.

Il importe de souligner encore qu'il s'agit d'un rapport d'étape préliminaire, puisque l'échantillon était typologique plutôt que statistiquement représentatif et que l'instrument était délibérément exploratoire et donc peu structuré. On ne saurait donc, en aucun cas, prétendre en tirer des généralisations à l'échelle du Québec. Son utilité doit être jugée d'après la valeur et la quantité des indications qu'il fournit en vue de préparer l'enquête quantitative prévue pour 1976-1977. C'est aussi pour cette raison qu'il est très important pour nous de recueillir les avis et suggestions des responsables qui, dans plusieurs écoles secondaires et leurs commissions scolaires, ont participé à cette étude exploratoire, afin d'en tirer toutes les indications utiles à notre enquête principale. Nous tenons ici à les remercier d'avoir accepté de se prêter à des entrevues parfois assez longues pour nous aider à réaliser notre projet d'exploration.

Vincent Ross
Responsable du Secteur Recherche
Service de Développement de la
Technologie éducative
Service général des Moyens d'enseignement

TABLE DES MATIERES

Chapitre I:

pages

- Pourquoi une étude sur les centres de ressources éducatives au secondaire?

1. Problématique 1

2. Sélection des répondants 3

2.1. Critères de sélection des Régionales
2.2. Critères de sélection des écoles
2.3. Démarches effectuées

3. Entrevues. 6

3.1. Personnes
3.2. Sujet abordé
3.3. Sommaire du rapport

4. Description de l'échantillon 12

Chapitre II:

		pages
Analyse descriptive des centres de ressources éducatives: l'aménagement des ressources		
1.	Locaux	18
1.1.	Nombre et fonction	
1.2.	Emplacement	
1.3.	Localisation des ressources	
1.4.	Aménagement des locaux selon la taille et la nature des ressources	
2.	Le Personnel	27
2.1.	Niveau régional	
2.1.1.	Quantité	
2.1.2.	Titres et responsabilité	
2.1.3.	Problèmes	
2.1.4.	Personnel de bibliothèque et Personnel de l'audiovisuel	
2.1.5.	Intégration et non-intégration (parallélisme) du personnel de bibliothèque et de l'audiovisuel	
2.2.	Niveau des écoles	
2.2.1.	Remarques sur les petites écoles	
2.2.2.	Titre et qualification relatifs aux tâches	
2.2.3.	Personnel de bibliothèque et personnel de l'audiovisuel	
2.2.4.	Intégration et non-intégration (parallélisme) du personnel de bibliothèque et de l'audiovisuel	
2.3.	Position du C.R.E. dans l'organigramme de la la Régionale et de l'école	

Chapitre II (suite)

		pages
3.	Les budgets	49
3.1.	Contrôle budgétaire aux niveaux régional et local	
3.2.	Partage des budgets entre l'imprimé et l'audiovisuel	

Chapitre III:

pages

- Analyse descriptive de l'activité des centres de ressources éducatives : activités fonctionnelles

1. La sélection du matériel didactique 61

1.1. Agents de sélection
1.2. Agents de décision
1.3. Procédures de contrôle
1.4. Activités de sélection
1.4.1. Selon le palier administratif
1.4.2. Selon la nature des documents
1.5. Normes et critères de sélection

2. L'acquisition du matériel didactique 67

2.1. Types d'acquisition
2.2. Agents d'acquisition
2.3. Normes et critères d'acquisition
2.4. Procédures d'acquisition
2.4.1. Niveau régional
2.4.2. Niveau des écoles
2.5. Procédures de contrôle
2.6. Résumé
2.7. Facteurs déterminant la procédure d'acquisition
2.7.1. Selon la structure administrative
2.7.2. Budgets impliqués

Chapitre III (suite):

		pages
3.	Catalogage et services techniques	76
3.1.	Agents	
3.2.	Modes	
3.3.	Normes et contrôles	
4.	Entretien et réparation	81

Chapitre IV:

pages

Analyse descriptive de l'activité des centres de ressources éducatives : activités opérationnelles (services directs aux clients)

1. Le prêt du matériel didactique 85

1.1. Niveau régional
1.1.1. Clientèle
1.1.2. Objets de prêt
1.1.3. Distribution
1.1.4. Types de prêt
1.1.5. Procédures de contrôle
1.1.6. Processus de prêt
1.1.7. Remarques sur le degré de concentration des ressources
1.2. Niveau des écoles
1.2.1. Clientèle
1.2.2. Objets de prêt:
1.2.2.1. Documents imprimés
1.2.2.2. Locaux
1.2.2.3. Documents A-V.
1.2.2.4. Equipements
1.2.3. Acquisitions en vue de prêt
1.2.4. Contrôles
1.2.5. Processus de prêt

pages

Chapitre IV (suite):

1.2.6. Remarques concernant la concentration et l'intégration:

1.2.6.1. La concentration des ressources

1.2.6.2. L'intégration de l'imprimé et de l'A-V.

2. La production locale de matériel didactique 102

2.1. Niveau régional

2.1.1. Activités de production

2.1.2. Types de production selon la taille des Régionales

2.1.3. Ressources impliquées dans la production locale

2.1.4. Importance du service de production par rapport aux autres activités du C.R.E.

2.1.5. Contrôles relatifs à la production locale

2.1.6. Processus de production

2.2. Niveau des écoles

2.2.1. Activités et types de production selon la taille des écoles

2.2.2. Contrôles

2.2.3. Importance du service dans le C.R.E.

2.3. Tableau récapitulatif

2.4. Problème des droits d'auteur dans la production locale.

pages

Chapitre IV (suite):

3. L'animation 112

3.1. Activités communes aux deux paliers
3.2. Activités spécifiques aux Régionales
3.3. Activités particulières aux écoles
3.4. Remarques - Synthèse

4. L'évaluation 117

4.1. Niveau régional
4.1.1. Activité de service
4.1.2. Activité liée au fonctionnement interne du C.R.E.
4.2. Niveau des écoles
4.3. Auto-évaluation et critères
4.3.1. Critères internes
4.3.2. Critères externes

5. Diffusion d'information et distribution 121

5.1. Niveau régional
5.1.1. Activités de distribution
5.1.2. Activités de diffusion d'information
5.2. Niveau des écoles

6. Participation des C.R.E. à d'autres activités 123

6.1. Niveau régional
6.2. Niveau des écoles

pages

Chapitre V:

Vers une typologie des centres de ressources éducatives

1. Définition des termes 129

1.1. Notion d'intégration horizontale
1.2. Notion de déconcentration verticale

2. Types de C.R.E. selon le degré d'intégration des resscurces 138

2.1. Niveau régional
2.2. Niveau des écoles
2.3. Correspondance entre le palier régional et celui des écoles

3. Types de C.R.E. selon le degré de concentration des ressources 147

3.1. Niveau des écoles
3.2. Niveau régional
3.3. Correspondance entre le palier régional et celui des écoles

4. Essai d'une typologie des C.R.E. 154

4.1. Niveau régional
4.2. Niveau des écoles
4.3. Correspondance entre le palier régional et celui des écoles

pages

Chapitre VI:

Quelques observations sur les limites de l'activité des C.R.E.

1. Problèmes et difficultés soulevés 171

2. Souhaits exprimés par des répondants 173

2.1. Niveau régional

2.2. Niveau des écoles

Chapitre VII:

Conclusion 181

A N N E X E S

		pages
A.	Lettre adressée aux responsables régionaux des C.R.E. pour le choix des répondants.	193
B.	Analyse des relations entre les types d'organisation des C.R.E. et certaines caractéristiques des Régionales et écoles: taille, polyvalence.	199
C.	Liste des principaux sujets abordés au cours des entrevues sur le terrain.	215

LISTE DES TABLEAUX

	pages
1.1. Distribution des Régionales visitées selon certaines caractéristiques	13
1.2. Distribution des écoles visitées selon certaines caractéristiques	14
2.1. Aménagement des locaux d'un C.R.E.	21
2.2. Aménagement des locaux dans les C.R.E. régionaux	22
2.3. Aménagement des locaux dans les C.R.E. des écoles	23
2.4. Aménagement des locaux selon la taille des écoles	25
2.5. Distribution des C.R.E. régionaux selon le nombre de personnes qui y sont affectées et la taille des Régionales	29
2.6. Répartition des responsables de C.R.E. régionaux selon leur titre professionnel.	32
2.7. Répartition des C.R.E. régionaux selon les titres professionnels des responsables et la taille des Régionales	33
2.8. Distribution des C.R.E. des écoles selon le nombre de personnes affectées au C.R.E. et la taille des écoles	39
2.9. Répartition des responsables des C.R.E. locaux (écoles) selon leur titre professionnel	42

	pages
2.10. Répartition des C.R.E. des écoles selon les titres professionnels des responsables et la taille des écoles	43
3.1. Système de relations entre les activités fonctionnelles et les activités opérationnelles des services destinés aux usagers d'un centre de ressources éducatives	60
3.2. Eléments de la procédure de sélection dans un C.R.E.	66
3.3. Eléments de la procédure d'acquisition dans un C.R.E.	74
3.4. Catalogage - classification	80
4.1. Processus de prêt dans l'école	97
4.2. Distribution des C.R.E. locaux selon le degré de concentration des ressources documentaires, par rapport aux départements et classes-ateliers	100
4.3. Activités de production locale au palier de la Régionale et de l'école	110
5.1. Distribution des C.R.E. régionaux et locaux selon le degré d'intégration des différentes ressources	134
5.2. Les différents types de centres de ressources éducatives selon le mode et le degré d'intégration de leurs ressources (niveau régional)	137

pages

5.3. Les différents types de centres de ressources éducatives selon le mode et le degré d'intégration de leurs ressources (niveau des écoles) 141

5.4. Distribution des écoles selon le degré d'intégration des ressources au palier régional et au palier école 144

5.5. Distribution des C.R.E. régionaux selon le degré de concentration de leurs ressources par rapport aux C.R.E. des écoles 148

5.6. Distribution des différents types de C.R.E. régionaux selon le degré de concentration de leurs ressources 149

5.7. Répartition des C.R.E. régionaux selon le degré de concentration de leurs ressources 151

5.8. Distribution des écoles selon les degrés de concentration des ressources au palier régional et au palier école 152

5.9. Les différents types d'organisation des C.R.E. selon le degré d'intégration et de concentration des ressources impliquées 156

5.9.1. Distribution des C.R.E. selon les différents types d'organisation définis (niveau régional) 158

5.9.2. Distribution des C.R.E. selon les différents types d'organisation définis (niveau des écoles) 160

5.10.1. Histogramme: distribution des C.R.E. régionaux selon les 9 types définis dans la typologie 161

pages

5.10.2. Histogramme: distribution des C.R.E. des écoles selon les 9 types définis dans la typologie 161

5.11. Distribution des C.R.E. d'écoles selon les 9 types de C.R.E. régionaux définis dans la typologie 163

Annexe (B)

1.1. Distribution des C.R.E. régionaux selon la taille des Régionales et le degré d'intégration de leurs ressources 200

1.2. Distribution des C.R.E. régionaux selon la taille des Régionales et le degré de concentration de leurs ressources 201

1.3. Distribution des C.R.E. régionaux selon la taille des Régionales et les types de gestion des ressources 202

2.1.1. Distribution des C.R.E. des écoles selon le degré d'intégration de leurs ressources et la taille des écoles 204

2.1.2. Distribution des C.R.E. des écoles selon le degré de concentration de leurs ressources et la taille des écoles 205

2.2.1. Distribution des C.R.E. des écoles selon la polyvalence ou non-polyvalence des écoles et le degré d'intégration des ressources 206

2.2.2. Distribution des C.R.E. des écoles selon la polyvalence ou non-polyvalence des écoles et le degré de concentration des ressources 207

pages

2.3.1. Distribution des C.R.E. des écoles selon le type de gestion de leurs ressources et la taille des écoles 208

2.3.2. Distribution des C.R.E. des écoles selon le type de gestion de leurs ressources et la polyvalence des écoles. 211

CHAPITRE I

POURQUOI UNE ETUDE SUR LES CENTRES DE RESSOURCES EDUCATIVES AU SECONDAIRE

Note préliminaire

Dans le contexte de cette étude exploratoire, le terme "Centre de ressources éducatives" (C.R.E.) réfère au système d'acquisition, de stockage, d'organisation et de gestion des ressources imprimées d'une part (ce qu'on désigne couramment par le terme "Bibliothèque") et audiovisuelles d'autre part (incluant documents et appareils); on exclut donc tout le matériel didactique qui n'est ni texte imprimé ni audiovisuel (équipements de laboratoire, cartes, maquettes, trousses, etc...).

L'unanimité est loin d'être faite quant à la terminologie à adopter, et quant à une définition claire, précise et exhaustive de termes se rapportant aux moyens d'enseignement.

Pour les besoins de la présente étude, nous avons décidé de nous en tenir à la définition donnée ci-haut, même si elle semble aux yeux de certains limiter arbitrairement l'application de la notion générique de "ressources éducatives".

1. Problématique

Le projet d'étude sur les centres de ressources éducatives au secondaire est né à partir de certaines interrogations et du manque d'information sur les structures d'organisation et les modes de gestion de ces centres. On sait qu'il existe dans les commissions scolaires régionales et dans les écoles secondaires des documents imprimés et audiovisuels ainsi que des équipements à la disposition des enseignants, des élèves et d'autres personnes du milieu. Comment ces ressources sont-elles organisées dans les Régionales et les écoles? Sont-elles agencées en un ensenble intégré de services exploitables? Comment sont-elles gérées et par qui, à quel palier? Quelles sont leurs contraintes et leurs problèmes, leurs difficultés de fonctionnement?

C'est pour tenter d'apporter une réponse à ce genre de questions que s'est peu à peu précisé le projet de recherche sur les centres de ressources éducatives. Il s'agit avant tout d'aller constater dans le milieu les modes d'organisation des documents et équipements tant audiovisuels qu'imprimés, d'en établir la variété s'il y a lieu, pour aboutir à une sorte de typologie

des centres de ressources éducatives quant à la variété de leurs structures et de leurs modes de gestion au palier des commissions régionales et à celui des écoles. Par la même occasion, s'ouvre la possibilité d'obtenir de l'information sur les conditions et les effets d'application de certaines politiques du ministère de l'Education, et du S.G.M.E. en particulier, telles que l'accessibilité optimale des ressources aux usagers, l'intégration de toutes les ressources audiovisuelles et imprimées considérées comme moyens d'enseignement, quelle que soit leur nature, ou encore le soutien particulier aux productions locales. Il faut donc identifier:

- d'une part, les structures et modes de fonctionnement des C.R.E. ainsi que leur variété;
- d'autre part, les problèmes et critiques soulevés par les responsables du réseau.

Etant donné le peu d'information dont on disposait, une étude purement exploratoire et de nature qualitative semblait s'imposer comme premier jalon. En effet, il fallait, compte tenu des objectifs de l'étude, couvrir un nombre minimum de Régionales et d'écoles suffisant pour établir la diversité complète des modes d'organisation des ressources dans le réseau et pour avoir

une idée d'ensemble de la situation et de ses dimensions essentielles. Il est évident que les résultats pourront par la suite être réinvestis d'une part dans des recherches plus étendues et plus quantitatives sur les centres de ressources et d'autre part, dans une recherche plus restreinte mais plus en profondeur de certains types privilégiés d'organisation qu'on aura identifiés (étude de cas). Toutefois, il fallait un point de départ pour l'étude des C.R.D. au niveau secondaire, et une recherche exploratoire semblait précisément permettre ce départ.

2. Sélection des répondants

Le choix des Régionales à couvrir pour la présente étude s'est fait avec l'aide de M. Georges Legendre chef de la Division des bibliothèques d'enseignement élémentaire et secondaire (Service des bibliothèques d'enseignement).

2.1. Les critères de sélection des Régionales ont été les suivants:

- la taille des commissions scolaires régionales déterminée par le nombre total d'élèves.

- la dispersion des commissions scolaires sur l'ensemble du territoire: on a tenté de couvrir le plus grand nombre possible de régions géographiques différentes. Le territoire ainsi couvert va de Hull au Lac St-Jean d'une part, et de la Beauce à Napierville d'autre part, en plus des grands centres urbains comme Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières.

- le degré d'urbanisation: on a essayé dans l'échantillon d'obtenir des Régionales situées autant dans les zones définies comme urbaines, semi-urbaines que rurales.

- la diversité des profils de formation des responsables de centres ou celle des positions officielles des commissions quant à l'intégration ou au parallélisme des responsabilités touchant les diverses ressources (imprimées et audiovisuelles). M. Georges Legendre a été la personne-ressource principale à laquelle on s'est référé pour caractériser chaque Régionale choisie en fonction de ce dernier critère.

  Toutefois, il a fallu se plier à une contrainte pratique dans le nombre et l'accessibilité géographique des commissions à visiter, en particulier leur accessibilité durant l'hiver, puisque la période des entrevues sur le terrain s'est étendue de l'automne 1974 au printemps 1975.

Une fois la sélection des Régionales faite, M. Georges Legendre entreprit une série de contacts personnels afin de faciliter la démarche et d'assurer la collaboration du réseau des responsables des C.R.E. régionaux.

2.2. La sélection des écoles fut laissée à la discrétion de chaque Régionale, suivant des critères de variété, caractérisant les structures ou les modes de fonctionnement des C.R.E. dans leurs écoles, leur régime pédagogique, et leur polyvalence ou leur non-polyvalence, etc...
A cette fin, une lettre *cosignée par MM. Vincent Ross (SGME, secteur Recherche) et Georges Legendre fut envoyée à tous les responsables des centres régionaux de ressources pour leur faire part des détails du projet et leur demander de donner trois (3) noms d'écoles secondaires, rattachées à la Régionale, à inclure dans l'échantillon. Le responsable régional devait de plus préciser les motifs particuliers de chaque choix. (il y eut trois (3) Régionales où le choix des responsables régionaux a dû être modifié, pour diverses raisons pratiques incontrôlables.)

---

* Annexe A

Les entrevues au palier C.S.R. ont été fixées avec les responsables régionaux, lesquels prenaient pour l'interviewer des rendez-vous avec les responsables dans les écoles; le délai moyen était d'une semaine et on évitait autant que possible de tomber sur des journées pédagogiques.

3. Les entrevues se sont déroulées entre octobre 1974 et la mi-avril 1975, avec un mois d'arrêt entre la mi-décembre et la mi-janvier. Il s'agissait d'un premier contact et les entrevues étaient plutôt ouvertes et libres.

3.1. Les personnes interviewées ont été choisies en fonction du poste qu'elles occupaient dans les Régionales ou dans l'école, des liens qui les rattachaient au centre de ressources éducatives, et aussi en fonction de leur disponibilité au moment où l'interviewer se trouvait sur les lieux.

3.1.1. Au niveau régional, les personnes interrogées étaient des responsables de centres de ressources (dont certains étaient des conseillers pédagogiques), des directeurs généraux, des directeurs de l'enseignement, des animateurs en audiovisuel, et parfois aussi des directeurs de services financiers.

3.1.2. Dans les écoles, les personnes-ressources ont été des directeurs d'école, des adjoints à l'enseignement, des adjoints au service aux étudiants ou des agents administratifs, des responsables de centres de ressources, des techniciens, des commis, des professeurs et aussi des élèves.

L'interviewer travaillait au rythme de quatre à cinq (4 à 5) entrevues par jour et passait en moyenne deux (2) journées dans une Régionale, de une journée à une journée et demie dans chaque école à visiter. Les informations recueillies pour la rédaction de ce rapport sont en fait une synthèse de toutes les entrevues effectuées auprès de différents informateurs dans chaque Régionale et chaque école visitée.

Il fallait donc environ une semaine pour couvrir une Régionale et ses trois (3) écoles, la première journée étant consacrée au centre régional même, la deuxième aux services régionaux dispersés (par exemple, la cinémathèque, les centres de production...),les trois (3) journées suivantes aux trois (3) écoles. A cela, il faut ajouter une période de deux (2) semaines de familiarisation avec le milieu, au tout début du projet.

Sur les vingt-deux (22) Régionales préalablement choisies, on a ainsi pu couvrir un total de quinze (15) Régionales et de trente-huit (38) écoles, ceci étant dû au manque de temps et de personnel d'une part (une seule personne faisait les entrevues sur le terrain et travaillait au projet), aux délais imprévus d'autre part (tempête de neige, journées pédagogiques, etc...).

Liste des Régionales visitées

Régionales (N= 15)	Nombre d'écoles visitées
Estrie	3
C.E.C.Q.	3
C.E.C.M.	5
Chambly	2
Outaouais	3
Lapointe	3
Mauricie	3
Tilly	3
Orléans	3
Carignan	0
Deux-Montagnes	1
Amiante	3
Provencher	1
Vieilles-Forges	4
Milles-Iles	1
	38

3.2. Sujets abordés

Au cours des entrevues, on a tenté, dans la mesure du possible, de recueillir de l'information sur les aspects suivants:

- les moyens permettant à un centre de ressources éducatives de fonctionner et d'offrir certains services: budget, locaux, per-onnel
- les types de documents qu'on trouve dans un C.R.E.: volumes, revues, documents imprimés et audiovisuels de tous genres, équipements...
- les services offerts et reçus par un C.R.E.
- les contrôles exercés, liés à la prestation des services ou à l'accomplissement des opérations internes.
- les problèmes et les suggestions liés à la gestion d'un C.R.E.

On s'est rendu compte, au fur et à mesure que se déroulaient les rencontres, des difficultés inhérentes à la cueillette de certaines informations. Ainsi les renseignements obtenus sur le chapitre des objectifs et des budgets consacrés aux C.R.E. n'ont pu être que très partiels et incomplets (parfois même nuls), alors que les informateurs se sont montrés beaucoup plus généreux en détails pour tout ce qui touchait aux locaux,

au personnel, à certains services à offrir. On aura l'occasion de revenir sur ce problème plus loin. Pour le moment, il suffira de souligner que cette situation a imposé certaines limites sérieuses à la présente analyse, puisqu'on s'est trouvé en face d'une information très inégale en quantité autant qu'en qualité quant aux différents éléments d'un C.R.E.

Rappelons enfin qu'en essayant d'abord d'avoir une perception aussi globale et aussi diversifiée que possible des types d'organisation et de fonctionnement d'un C.R.E., on s'est surtout attaché à obtenir des informations de nature qualitative et descriptive plutôt que des données quantitatives, et ce, sur la base d'un échantillon "typologique" plutôt que statistiquement représentatif.

3.3. Sommaire du rapport

Dans les pages suivantes, on trouvera en premier lieu un bref aperçu de certaines caractéristiques des Régionales et des écoles visitées. Suivra une analyse descriptive des centres de ressources éducatives: comment sont organisées et agencées les diverses ressources (budget, locaux, personnel, documents) en un système qui permette d'offrir une certaine gamme de services professionnels et techniques à une clientèle

scolaire? Quelles différences peut-on observer au palier régional et au palier local? En fonction de quelles variables peut-on identifier ces différences? On tentera ensuite d'établir une typologie des C.R.E., à partir de la diversité de leurs structures et de leurs modes de fonctionnement. Cette opération devrait permettre de dégager certaines tendances majeures dans l'organisation des centres de ressources au niveau secondaire, ce qui aiderait à prévoir, à long terme, les implications et les conséquences sur le milieu de politiques et pratiques adoptées à un palier supérieur.

On parlera aussi des éléments importants mais impossibles à analyser pour le moment par manque d'informations adéquates, et des problèmes liés à la cueillette de telles données. Puis on tentera d'établir, en vue de recherches ultérieures, les aspects à privilégier dans l'étude des C.R.E., les variables à retenir, les hypothèses de travail, les procédures à adopter. Enfin, le dernier chapitre sera consacré à une réflexion sur la démarche effectuée et sur les possibilités d'investigations futures.

4. Description de l'échantillon

Le tableau suivant donne la distribution des Régionales visitées selon la taille (déterminée à partir du nombre total d'élèves), le nombre d'écoles et le type

de commissions, selon que les niveaux élémentaire et secondaire y sont intégrés ou pas.

TABLEAU 1.1.

Distribution des Régionales visitées selon certaines caractéristiques

Nombre de Régionales visitées	Nombre d'élèves (C.S.)	Nombre total d'écoles	Nombre de polyvalentes	Commissions intégrées
1	5000 et moins	9	3	---
5	5000 à 10000	38	14	1
5	10000 à 15000	71	15	1
4	20000 et plus	149	34	1
15	----------	267	66	3

. Au niveau de toutes les commissions scolaires régionales, tous les niveaux d'enseignement sont offerts, ainsi que toutes les options: générale, professionnelle et certaines options spéciales (enfance inadaptée, etc...).

. Dans le cas des Régionales intégrées, les nombres d'écoles et d'élèves réfèrent au niveau secondaire seulement.

. Une des commissions ayant entre 10000 et 15000 élèves ne compte pas de polyvalente.

Le tableau 1.2. donne la distribution des écoles visitées selon la taille (nombre d'élèves desservis par l'école), le nombre et le type d'écoles, les niveaux d'enseignement offerts; là où des options spéciales sont données, les écoles correspondantes sont identifiées. On notera que la polyvalence des écoles croît en proportion de la taille des clientèles qui les fréquentent.

TABLEAU 1.2.

Distribution des écoles visitées selon certaines caractéristiques

Nombre d'écoles visitées	Nombre d'élèves	Nombre de polyvalentes	Nombre d'autres écoles	Nbre de niveaux d'enseignement offerts	Options spéciales *
5	moins de 650	0	5	1 à 2	
3	650 à 1000	0	3	2 à 3	
9	1000 à 1500	4	5	2 à 5	3
9	1500 à 2000	8	1	5 à 5	3
6	2000 à 2500	6	0	5 à 5	5
6	2500 et plus	6	0	5 à 5	
38		24	14		11

* Toutes les 11 écoles offrant des options spéciales sont des polyvalentes.

CHAPITRE II

ANALYSE DESCRIPTIVE DES CENTRES DE RESSOURCES EDUCATIVES: L'AMENAGEMENT DES RESSOURCES

Nous tenterons, dans la partie qui suit, de mettre en relief l'organisation interne d'un C.R.E. par une revue des éléments composant un centre de ressources, de leur variété, des problèmes liés à cette variété et des adaptations locales de structures présentées comme solution pour pallier à ces problèmes. C'est ainsi qu'on examinera à tour de rôle les problèmes liés aux locaux, au personnel, aux budgets, aux différents services offerts par les C.R.E.

Les chapitres II, III et IV seront donc de nature descriptive, et on s'attachera surtout à montrer la diversité des aménagements pour chacun des éléments d'un centre de ressources. Cette variété a été maintes fois constatée au cours des visites sur le terrain.

La lecture de ces trois chapitres pourrait sembler longue et parfois fastidieuse, car il s'agit essentiellement de décrire une situation de fait. Toutefois, nous avons cru bon de les inclure dans ce rapport préliminaire.

- en premier lieu, ils sont, à notre avis, nécessaires à la compréhension du chapitre 5, dont le contenu découle de tout ce qui précède et en constitue une synthèse.

. en deuxième lieu, ils présenteront sans doute un certain intérêt pour les gens oeuvrant dans le milieu et intéressés à connaître les variantes possibles dans l'organisation d'un centre de ressources, en-dehors de leur Régionale ou de leur école; l'intérêt ne sera certes pas égal vis-à-vis chaque item décrit dans les trois chapitres; aussi chacun pourra s'attarder plus particulièrement sur une ressource ou un service donné, selon ses connaissances et ses préoccupations pour le sujet traité, et passer au chapitre 5 pour une vue d'ensemble de la situation.

1. Les locaux

On trouve pour ce type de ressources des situations et des aménagements différents d'une Régionale à l'autre et d'une école à l'autre sur un même territoire.

1.1. Nombre et fonction des locaux

On peut distinguer des centres de ressources comprenant plusieurs locaux, chacun d'entre eux ayant une fonction spécialisée et propre: salle de lecture/consultations, salle de préparation technique, salle de rangement pour documents A-V., salle de visionnement, salle de préparation des transparents, atelier de photo, etc...

. des centres de ressources n'ayant que peu de locaux, chacun d'entre eux ayant alors plusieurs fonctions: le bureau des bibliotechniciens sert à la fois de salle d'entreposage, de bureau de réception/expédition de documents; la salle de visionnement peut servir à la fois comme salle de rangement ou encore de local de travail de groupe, etc...

. des centres de ressources non équipés en locaux, et ne possédant alors qu'une salle d'entreposage et de dépôt de matériels de toutes sortes.

1.2. Une deuxième remarque sur l'aménagement des locaux est liée à leur <u>emplacement dans l'espace</u>.

. Les locaux consacrés au matériel imprimé (bibliothèque) peuvent être physiquement éloignés des locaux de l'A-V. (locaux d'entreposage, de rangement, de production, visionnement, montage, etc...) à l'intérieur de la Régionale ou de l'école.

. ces locaux peuvent être séparés tout en étant contigus dans l'espace. Chaque local a donc une ou plusieurs fonctions spécifiques, mais les locaux communiquent entre eux ou sont très proches les uns des autres.

. Il peut dans un troisième cas, ne pas exister de différence: les mêmes locaux sont partagés par la Bibliothèque et les services audiovisuels.

1.3. La remarque précédente en amène une troisième sur <u>la localisation des ressources didactiques</u>.

. Dans certains cas (rarement), les documents imprimés sont séparés dans l'espace des documents audiovisuels, donc entreposés dans des locaux séparés et différents. La même constatation vaut pour les équipements.

. Dans d'autres cas (la plupart du temps), les documents, qu'ils soient imprimés ou audiovisuels, sont déposés ensemble dans les mêmes locaux, tandis que les équipements se retrouvent ailleurs dans des locaux plus spécifiques à l'audiovisuel ou encore appartenant à d'autres services de la Régionale et/ou de l'école (Magasin, Imprimerie, Dépôt, Département...).

. Par ailleurs, il existe aussi la possibilité que les documents imprimés/audiovisuels et les équipements soient tous déposés dans les mêmes locaux du centre de ressources, ce qui simplifie d'une certaine façon la consultation, étant donné que les équipements nécessaires au visionnement ou à l'audition de certains documents seront à la portée des utilisateurs.

Si on résume les différentes possibilités d'aménagement physique des locaux d'un C.R.E., on aura le tableau suivant:

TABLEAU 2.1.

Aménagement des locaux d'un C.R.E.

fonction des locaux	Localisation des ressources didactiques		
	Documents et équipements imprimés séparés de l'audiovisuel	Documents imprimés avec documents audiovisuels, équipements séparés	Documents et équipements imprimés et audiovisuels sont dans les mêmes locaux
fonction spécifique/unique à chaque local (ce qui implique un certain nombre de locaux)	les locaux de la bibliothèque sont séparés de ceux de l'audiovisuel	les locaux de la bibliothèque et de l'audiovisuel peuvent être séparés ou contigus	la bibliothèque et l'audiovisuel partagent les mêmes locaux
fonctions multiples à chaque local (quelques locaux)			
aucune fonction précise: simple entreposage (peu ou pas de locaux)			

Les tableaux suivants donnent la distribution des C.R.E. (palier régional et celui des écoles) visités selon le type d'aménagement physique de leurs locaux (tableaux: 2.2. et 2.3.)

TABLEAU 2.2.

Aménagement des locaux dans les C.R.E. régionaux

localisation des ressources / fonction des locaux	Documents et équipements imprimés séparés de l'audiovisuel	Documents imprimés avec documents A-V. Equipements séparés	Documents et équipements imprimés et A-V. dans les mêmes locaux	Total
locaux à fonction spécifique	3	5	4	(12) 80%
locaux à fonctions multiples	2	0	0	(2) 13,3%
simple dépôt	1*	0	0	(1) 6,6%
total	(6) 40%	(5) 33,3%	(4) 26,6%	(15) 100%

* Régionale en pleine réorganisation où il existe une forte tendance vers une complète déconcentration des ressources et des services vers les écoles.

TABLEAU 2.3.

Aménagement des locaux dans les C.R.E. des écoles

localisation des ressources / fonction des locaux	Documents et équipements imprimés séparés de l'audiovisuel	Documents imprimés avec documents A-V. Equipements séparés	Documents et équipements imprimés et A-V dans les mêmes locaux	Total
locaux à fonction spécifique	5	8	7**	(20) 57,1%
locaux à fonctions multiples	2	6	5**	(13) 37,1%
simple dépôt	0	0	2	(2) 5,7%
total	(7) 20%	(14) 40%	(14) 40%	(35) * 100%

*. aucun renseignement n'a pu être obtenu pour trois (3) écoles.

** de ces 12 centres, 7 sont relativement bien organisés sur le plan de l'imprimé, alors que pour l'audiovisuel, il ne s'agit que de simples dépôts.

1.4. Ces différentes possibilités d'aménagement de locaux tiennent parfois à des éléments comme la taille de la Régionale ou de l'école à laquelle appartient le C.R.E., ou à la nature des ressources didactiques, imprimées ou audiovisuelles.

. Alors que les Régionales, quelle que soit leur taille, sont relativement bien organisées sur le plan des locaux, c'est-à-dire que chaque C.R.E. régional possède un certain nombre de locaux à fonction spécifique (peu importe qu'ils soient contigus dans l'espace ou dispersés sur le même territoire), les écoles connaissent une situation bien différente: on note une carence évidente dans l'aménagement des locaux dans les petites éccles de moins de 1000 élèves, et cette faiblesse touche avant tout les ressources audiovisuelles;

. Ainsi dans les 9 écoles de moins de 1000 élèves, il n'y a qu'un simple dépôt en audiovisuel (équipements et documents) tandis que les documents imprimés sont logés dans une bibliothèque avec des locaux à fonction spécifique ou multiple . Deux (2) écoles sur neuf (9) n'ont en fait que 2 dépôts de documents imprimés et de matériel audiovisuel, sans aucun autre local assigné au C.R.E.

. Par contre, les écoles de plus de 2000 élèves (polyvalentes ou autres) possèdent un C.R.E. à locaux séparés ou intégrés mais toujours à fonction spécifique.

Les écoles moyennes (1500 élèves) possèdent des locaux à fonction spécifique ou multiple pour documents imprimés et audiovisuels et un dépôt réservé aux équipements. En bref, voici les différentes possibilités d'aménagement des locaux selon la taille des écoles (1):

TABLEAU 2.4.

Aménagement des locaux selon la taille des écoles

Taille des écoles	Aménagement physique des locaux
Ecoles de plus de 2000 élèves et de 1500 à 2000 élèves	Locaux à fonction spécifique séparés ou communs (20 cas)
Ecoles de 1500 à 2000 élèves et de moins de 1000 élèves	Locaux à fonctions multiples pour documents imprimés et audiovisuels/Dépôt pour équipements (6 cas)
Ecoles de moins de 1000 élèves	Dépôt pour matériel imprimé et audiovisuel (2 cas) Locaux à fonctions multiples pour documents imprimés/Dépôt pour matériel audiovisuel (7 cas)

(1) pour trois (3) écoles, on n'a pu obtenir aucun renseignement.

. Le degré d'organisation des locaux dépend donc en partie:

- du palier administratif où se trouve le C.R.E.: les C.R.E. des Régionales sont souvent mieux aménagés que ceux des écoles, (nombre de locaux, fonction spécifique des locaux);
- de la taille des écoles: plus les écoles sont petites, moins elles sont privilégiées en locaux (souvent le problème est celui du manque d'espace et/ou d'aménagement adéquat).
- du type de ressources: les bibliothèques en général bénéficient de locaux organisés à fonction déterminée, pour les documents imprimés, alors que le matériel audiovisuel est souvent relégué dans un dépôt; d'autre part, les documents semblent bénéficier d'une meilleure intégration au C.R.E. que les équipements (souvent rangés dans des dépôts), surtout au niveau des écoles.

. On peut alors se poser la question des sources de difficultés possibles (en termes de rendement et d'efficacité) dans l'utilisation et la consultation des documents audiovisuels, puisque les équipements nécessaires au visionnement ou à l'audition de tels documents, dans la majorité des cas, ne sont pas intégrés au centre de ressources; il semble probable qu'une telle intégration conduirait à une utilisation plus grande

et plus efficace des documents audiovisuels. On peut ainsi constater qu'au niveau des écoles et surtout des petites écoles, les locaux posent un certain problème quant à leur quantité et à leur aménagement. Peu de locaux et peu de locaux adéquats dans les écoles, telle est la situation: ancien dortoir, ancienne classe, transformés en bibliothèque, en salle de documentation, dépôt d'équipement dans un sous-sol. Les écoles desservant une clientèle plus nombreuse et les centres régionaux sont mieux nantis, mais la question de l'intégration des équipements demeure, lorsqu'ils ne sont pas déposés à long terme dans des classes, des départements ou des locaux-matières, ce qui permet une plus grande accessibilité aux usagers.

2. Le personnel

Qu'en est-il du personnel affecté dans les C.R.E., puisqu'il s'agit là d'une ressource importante pour le fonctionnement d'un centre de ressources? La section suivante va nous permettre d'aborder le problème.

Le personnel constitue une catégorie de ressources particulièrement importante pour le C.R.E., étant donné que les services que ce dernier peut offrir sont liés au personnel dont il dispose.

On constate au palier des écoles et des Régionales, différentes situations quant à la distribution des personnes, des fonctions et des tâches.

2.1. En ce qui regarde les Régionales observées,

2.1.1. le nombre de personnes affectées au C.R.E. varie de 3 à 15 selon les Régionales (exception faite de la C.E.C.M. qui compte 35 personnes). A première vue, ce nombre ne semble pas croître en fonction de la taille des Régionales. Toutefois, des observations quantitatives de cet ordre doivent tenir compte:

- des rapports entre centre régional et centres institutionnels: lorsque le C.R.E. au palier régional est bien pourvu en personnel, les C.R.E. des écoles qui sont rattachées à la même Régionale affectent-ils moins de personnes à leur centre, et vice-versa?
- de certaines constatations faites à partir d'enveloppes budgétaires relativement uniformes d'une C.S.R. à l'autre: comment se fait-il que certaines Régionales réussissent à affecter un nombre non-négligeable de personnes aux moyens d'enseignement, compte tenu de la taille de la clientèle à desservir, alors que d'autres centres régionaux connaissent une situation de pénurie grave en personnel?

Il serait important que des questions de cet ordre puissent être clarifiées pour pouvoir estimer les variations quantitatives de personnes affectées aux C.R.E. à leur valeur réelle.

TABLEAU 2.5.

Distribution des C.R.E. régionaux selon le nombre de personnes qui y sont affectées et la taille des Régionales

Taille des Régionales \ Nombre de personnes affectées au C.R.E	3	5	6	7	8	9	10 et plus	Total
moins de 5000 élèves	----	1	----	----	---	----	---	(1) 6,6%
5000 à 10000 élèves	1	---	----	1	2	----	1	(5) 33,3%
10000 à 15000 élèves	---	1	2	1	----	----	1	(5) 33,3%
20000 élèves et plus	----	---	1	----	----	1	2	(4) 26,6%
Total	(1) 6,6%	(2) 13,3%	(3) 20,0%	(2) 13,3%	(2) 13,3%	(1) 6,6%	(4) 26,6%	(15) 100,0%

2.1.2. Titres et responsabilités du personnel dans un C.R.E. régional

. La responsabilité du centre revient, au niveau des Régionales, soit au "coordonnateur", soit à un conseiller pédagogique (en audiovisuel, en bibliothèque), soit encore à un bibliothécaire.

Toutes ces personnes, portant des titres parfois différents, ont en général comme tâches la supervision et la gestion des centres régionaux d'une part, (budget, documents, équipements, personnel) et l'animation des centres de ressources dans les les écoles rattachées à la Régionale, d'autre part.

. le personnel professionnel comprend différents types de:

- conseillers (lorsque ces derniers ne sont pas déjà "responsables" d'un C.R.E.), tels que conseiller en A-V., conseiller en production, à l'animation des audiovidéothèques, des bibliothèques;
- des bibliothécaires (quand ils ne sont pas responsables du C.R.E.):
- des chefs de section.

En général, cette catégorie de personnes a la responsabilité particulière de voir à la coordination et à l'organisation des centres de ressources, au niveau des écoles, à l'animation (initiation à des

techniques) et à la production, à conseiller sur divers sujets, sur l'achat de divers matériels imprimés et audiovisuels.

- le personnel <u>technique</u> inclut les bibliotechniciens, les techniciens en audiovisuel, photographes, graphistes; ces divers postes réfèrent le plus souvent, à des tâches essentiellement techniques de catalogage, de classification, de prêt, d'acquisition, de réparation/entretien, de production (sous la direction d'un responsable);

- le personnel de soutien comprend les commis (dont certains remplissent des tâches de secrétariat) et appariteurs, aides, qui remplissent des tâches techniques simples.

TABLEAU 2.6.

Répartition des responsables de C.R.E., régionaux selon leur titre professionnel

Titres	nombre	%
Coordonnateur	10	66,6
Bibliothécaire	1	6,6
Professeur-responsable	1	6,6
Conseiller	3	20,0
Total	15	100,0

Il semble bien que la variation constatée au niveau des titres professionnels des responsables (même si les tâches demeurent sensiblement les mêmes) d'une Régionale à l'autre et d'une école à l'autre est due en partie à la politique administrative et salariale régissant les commissions scolaires. L'état actuel de nos informations ne nous permet guère d'identifier d'autres causes à l'origine d'une telle situation. C'est un point à éclaircir au chapitre des personnels affectés aux moyens d'enseignement. (1)

(1) D'autres travaux sont d'ailleurs en cours actuellement au SGME et qui portent sur cette question importante des personnels affectés aux services des C.R.E.

TABLEAU 2.7.

Répartition des C.R.E. régionaux selon les titres professionnels des responsables et la taille des Régionales

Titre des responsables / Taille des Régionales	Bibliothécaire	Coordonnateur	Conseiller	Professeur	Total
moins de 5000 élèves				(1)	(1)
5000 à 10000 élèves		(3)	(2)		(5)
10000 à 15000 élèves	(1)	(3)	(1)		(5)
20000 élèves et plus		(4)			(4)
total	(1) 6,6%	(10) 66,6%	(3) 20,0%	(1) 6,6%	(15) 100%

2.1.3. Problèmes

Malheureusement, la répartition des tâches entre diverses catégories de personnel affecté à un C.R.E. n'est toujours pas aussi claire; certaines Régionales relativement favorisées jouissent d'un nombre de personnes possédant des qualifications à peu près suffisantes pour remplir des tâches spécifiques. Dans certains centres régionaux moins favorisés, on trouvera par exemple que le bibliothécaire doit entièrement assumer la responsabilité des bibliothèques et n'est secondé que par une secrétaire à temps partiel. Ailleurs, le photographe s'occupe et de la production audiovisuelle et de l'animation ou encore un agent d'administration se trouve incorporé au personnel d'un C.R.E. Ailleurs, faute de personnel, une bibliotechnicienne se trouve à assumer toutes les tâches professionnelles d'un bibliothécaire et cumule les tâches de bibliotechnicienne et de bibliothécaire responsable d'un service de bibliothèque régionale (C.R.E. de plus de 20000 élèves).

On voit donc que les institutions s'accommodent comme elles peuvent, à l'intérieur de certaines contraintes budgétaires qui leur sont imposées. On se retrouve ainsi dans une situation chaotique et dramatique en termes de personnel insuffisant d'une part, et non

qualifié, ou incorrectement affecté d'autre part: une seule et même personne se voit ainsi obligée de cumuler diverses tâches qui dépassent de loin sa formation et sa compétence et n'en relèvent pas.

2.1.4. Personnel de bibliothèque et personnel de l'audiovisuel

La quatrième remarque concerne l'importance relative que l'on accorde, en termes de personnel, à la bibliothèque et à l'audiovisuel. Dans certaines Régionales, le service audiovisuel est nettement privilégié aux dépens de la bibliothèque: la bibliothèque n'a qu'un bibliotechnicien et un technicien audiovisuel. De plus, 75% du temps est consacré à des activités du secteur audiovisuel et seulement 25% au secteur bibliothèque. Dans une autre Régionale on compte trois techniciens en audiovisuel et six commis, alors que la bibliothèque ne compte qu'un seul commis et une bibliothécaire. Dans un autre cas, on a un conseiller responsable du centre régional, secondé d'un technicien en audiovisuel et d'une secrétaire; aucun personnel spécifique ne se trouve affecté au service des bibliothèques. Et les exemples peuvent être multipliés. Il semble donc qu'au niveau des Régionales, le personnel

affecté à l'audiovisuel est plus nombreux que celui des bibliothèques. Cette situation s'explique-t-elle par le profil de formation des responsables en place, par la nécessité de répondre à des demandes du milieu? Ou est-ce parce que les écoles connaissent une pénurie de personnel en audiovisuel? Ce sont autant de raisons possibles à l'origine du développement du secteur audiovisuel dans les centres régionaux.

2.1.5. Intégration et non-intégration du personnel de bibliothèque et de l'audiovisuel

Enfin, la cinquième remarque, au niveau des Régionales, touche l'aspect de l'intégration du personnel de bibliothèque et de l'audiovisuel. En gros, on observe les trois situations suivantes:

- à la tête d'un C.R.E., on trouve un coordonnateur unique, responsable à la fois de la bibliothèque et de l'audiovisuel. Le personnel professionnel et technique peut alors:

. remplir indifféremment des tâches reliées à la documentation imprimée et audiovisuelle;

. remplir des tâches spécifiques selon la nature des documents à traiter (ici on pourrait avoir par exemple deux personnes préposées au catalogage, à la classification et au prêt: l'une ne s'occupant que des volumes, l'autre seulement des documents audiovisuels).

- d'autres Régionales ont pour leur C.R.E. deux responsables parallèles, l'un pour la bibliothèque, l'autre pour le service audiovisuel. Chaque responsable a alors sous sa direction un certain nombre de personnes affectées à des tâches et fonctions plus spécifiques, reliées au domaine de l'imprimé ou de l'audiovisuel.

- d'autres commissions connaissent une situation mixte qui, la plupart du temps, est une adaptation à des conditions très locales de fonctionnement. Ainsi on peut avoir un seul responsable ou deux responsables parallèles, sous la direction duquel une partie du personnel effectue des tâches spécifiques à la documentation imprimée ou audiovisuelle, et une autre partie de ce personnel s'occupe à la fois de documentation visuelle et écrite. Est-ce un manque de personnel, un manque de rationalité dans l'organisation, qui sont à l'origine d'une telle situation?

Par exemple, un coordonnateur supervise les deux services de bibliothèque et d'audiovisuel; sous sa direction, le bibliothécaire et le conseiller en audiovisuel s'occupent chacun de l'achat de documents imprimés d'une part, de l'équipement et de la documentation audiovisuelle d'autre part;

par contre, les tâches techniques de classification, de circulation, d'inventaire sont assumées par un même personnel composé de techniciens ou de commis.

2.2. Mais on n'a abordé jusqu'ici le problème des personnels affectés au C.R.E. qu'au niveau des commissions scolaires régionales. Dans les écoles, la situation est quelque peu différente.

2.2.1. Problèmes de personnels dans les petites écoles

Tout d'abord, les petites écoles sont nettement plus défavorisées que les grandes écoles. Dans ce sens, on peut dire que les polyvalentes sont relativement mieux pourvues en personnels.

TABLEAU 2.8.

Distribution des C.R.E. des écoles selon le nombre de personnes affectées au C.R.E. et la taille des écoles

Effectifs du C.R.E. / Taille des écoles	0	1	2	3	4	5	6	7	Total (N) %
moins de 1000 élèves	(1) 12,5	(2) 25,0	(3) 37,5	(2) 25,0	---	---	---	---	(8) 100,0
1000 à 2000 élèves	--	(1) 5,8	(2) 11,7	(5) 29,4	(2) 11,7	(5) 29,4	(1) 5,8	(1) 5,8	(17)* 100,0
2000 élèves et plus	--	---	(1) 8,3	---	(2) 16,6	(2) 16,6	(6) 50,0	(1) 8,3	(12) 100,0
Total	(1) 2,7	(3) 8,1	(6) 16,2	(7) 18,9	(4) 10,8	(7) 18,9	(7) 18,9	(2) 5,4	(37) 100,0

* manque de renseignements pour une école de 1000 à 2000 élèves

Note: Ce tableau démontre assez nettement que le nombre de personnes affectées au C.R.E. croît avec la taille des écoles.

On remarquera aussi qu'une petite école de moins de 1000 élèves ne possède pas de personnel spécifiquement affecté au C.R.E. C'est la directrice de l'école qui s'en occupe lorsqu'elle en a le temps.

On remarque dans les écoles de moins de 1000 élèves:

- un manque de personnel en bibliothèque ; souvent c'est un bibliotechnicien qui assume toutes les tâches, sous la responsabilité du principal de l'école ou d'un adjoint à l'administration, ou qui est lui-même responsable de toute la bibliothèque. Dans certains cas, il n'y a pas de personnel spécifique affecté au C.R.E. mais seulement des professeurs qui, libérés à tour de rôle, assurent la surveillance et quelques petites activités en bibliothèque; ou encore la directrice de l'école assistée d'une secrétaire expérimentée assure le fonctionnement du centre.

- une absence quasi-totale de personnel affecté à l'audiovisuel; souvent c'est soit le magasinier, soit un commis, soit l'aumônier de l'école qui s'occupe de l'audiovisuel. On peut alors se demander quel genre de services l'école est en mesure d'offrir à ses professeurs et à ses élèves. Souvent, c'est la Régionale qui centralise tous les services et en assure les prestations.

2.2.2. Titres et qualifications relatifs aux tâches

Dans la plupart des écoles plus grandes, le personnel de direction d'un C.R.E. est composé soit d'un bibliothécaire, soit d'un bibliotechnicien (10 écoles sur 35), soit d'un professeur libéré pour cette tâche, soit d'un conseiller en audiovisuel (dans le cas des polyvalentes) ou d'un adjoint administratif. Pour le seconder, on trouve du personnel technique et de soutien, secrétaire, commis, appariteur, technicien en audiovisuel et aussi parfois, du personnel bénévole: étudiants pour la surveillance du midi, le rangement des volumes, etc... ou des professeurs à mi-temps.

Il va sans dire que dans une telle situation, des tâches de direction et de calibre professionnel sont confiées à des personnes de formation technique, et les tâches très techniques, à du personnel de soutien non spécialisé pour de telles tâches. On constate ainsi un grand décalage entre formation et qualifications du personnel affecté au C.R.E. et les tâches qu'il est contraint d'effectuer.

TABLEAU 2.9.

Répartition des responsables des C.R.E. locaux (écoles), selon leur titre professionnel

titre des responsables de l'école	nbre	%
Bibliothécaire	15	40,5
Bibliotechnicien	9	24,3
Professeur (libéré)	7	18,9
Conseiller (en audiovisuel ou en bibliothèque)	1	2,7
Professeur-bibliothécaire	2	5,4
Responsable du Centre de Documentation (sans spécification)	2	5,4
Principal de l'école	1	2,7
Total	37	100

TABLEAU 2.10.

Répartition des C.R.E. des écoles selon les titres professionnels des responsables et la taille des écoles

Titre des responsables / Taille des écoles	Bibliothécaire	Bibliotechnicien	Professeur	Professeur bibliothécaire	Conseiller	Responsable	Principal	(N) %
moins de 1000 élèves	(1) 14,2	(3) 42,8	(2) 28,5	---	---	---	(1) 14,2	(7)* 100
1000 à 2000 élèves	(8) 44,4	(3) 16,6	(4) 22,2	(1) 5,5	---	(2) 11,1	---	(18) 100
2000 élèves et plus	(6) 50,0	(3) 25,0	(1) 8,3	(1) 8,3	(1) 8,3	---	----	(12) 100
Total	(15) 40,5	((9) 24,3	(7) 18,9	(2) 5,4	(1) 2.7	(2) 5,4	(1) 2,7	(37) 100

* manque de renseignements pour une école de moins de 1000 élèves

Note: Ce tableau permet de voir en gros que les plus grosses écoles ont davantage tendance à avoir un professionnel à la tête de leur C.R.E., ce qui n'est pas le cas pour les petites écoles.

2.2.3. Personnel de bibliothèque et personnel de l'audiovisuel dans les écoles

Dans la majorité des écoles, le secteur de l'audiovisuel se trouve nettement défavorisé quant à la quantité de personnes qui y sont affectées d'une part, à la qualification de ces personnes d'autre part: très peu de professionnels, surtout du personnel technique (techniciens, appariteurs, commis), qui pourtant ont à remplir des tâches de production et d'animation. Seulement quatre écoles (polyvalentes de 2000 élèves et plus) ont un conseiller en audiovisuel comme responsable de l'audiovisuel. Toutes les autres ne comptent que des techniciens ou appariteurs et commis qui travaillent sous la supervision d'un bibliothécaire, bibliotechnicien ou d'un ancien professeur.

Le manque de personnel d'une part, et le manque de personnel spécialisé d'autre part, font que souvent les gens sont appelés à remplir des fonctions et des tâches qui dépassent de loin leur compétence et qu'ils n'ont guère le temps de penser à l'organisation ou à la planification de leur centre de ressources. Donner les services essentiels dans ces conditions, c'est peut-être déjà trop en demander. Cette situation malheureuse amène à poser de sérieuses questions:

- quant au fonctionnement de ces centres et à l'utilisation que les professeurs et les élèves en font ou peuvent en faire;
- Quant à la planification d'une part et à l'intégration d'autre part des moyens d'enseignement à l'intérieur de l'école;
- quant à l'utilisation optimale d'une technologie dont la fonctionnalité semble loin d'être comprise.

2.2.4. Intégration et non-intégration du personnel de bibliothèque et de l'audiovisuel dans les écoles

La remarque suivante concerne l'aspect de l'intégration du personnel au niveau des écoles.

On peut trouver un même responsable pour les deux services (audiovisuel et bibliothèque),ou deux responsables parallèles pour chacun des deux secteurs: rivalité entre audiovisuel et imprimé? Absence totale de guide dans l'organisation optimale des ressources? La situation reste à explorer.

Dans les écoles plus petites, les personnes (surtout les bibliotechniciens) sont amenés à remplir les tâches liées à la documentation à la fois imprimée et audiovisuelle. Les techniciens audiovisuels et les

appariteurs s'occupent uniquement des équipements: réparation, entretien et production.

Les écoles plus grandes et les polyvalentes ayant plus de personnel dans leur C.R.E. se permettent d'avoir une plus grande différenciation des tâches, ce qui ne veut pas nécessairement dire que le personnel est suffisamment qualifié pour remplir toutes ces tâches: ainsi une école a 2 services complètement séparés d'audiovisuel et de bibliothèque, mais le personnel affecté à l'audiovisuel ne comprend qu'un adjoint administratif (qui prend 10% de son temps pour s'occuper de l'audiovisuel) assisté d'une secrétaire; ou telle autre polyvalente de 3000 élèves n'a dans son C.R.E. qu'une bibliotechnicienne assistée de deux commis et d'un appariteur en audiovisuel.

Ce survol rapide et global de la situation des personnels affectés aux C.R.E. dans les Régionales et dans les écoles laisse déjà entrevoir les problèmes nombreux et sérieux liés à cette ressource pourtant primordiale: insuffisance dans la quantité autant que dans la qualification des personnes oeuvrant dans les C.R.E., surtout dans les écoles; cumul de plusieurs fonctions et tâches sur le dos de personnes dépassées par la situation.

Ce rapport n'étant pas un compte rendu consacré spécifiquement au problème des personnels, on ne creusera pas davantage ici. Notre intention était seulement de donner un aperçu de la situation, le personnel ne constituant qu'une ressource (mais tout à fait essentielle) parmi d'autres, permettant à un C.R.E. de fonctionner et d'offrir certains services conformément aux intentions et objectifs à l'origine de leur implantation dans les écoles. N'empêche qu'à travers toutes les observations faites sur le personnel des C.R.E. on a pu constater l'état critique de la situation en 1974-1975, ce qui amène des interrogations quant à la valeur et à la survie même de tels centres de ressources à long terme, et quant aux conditions minimum de leur utilité et de leur impact pédagogiques.

Le problème est d'autant plus aigu que les enseignants ne disposent ni dans leur formation ni dans leur convention collective de moyens qui leur permettraient positivement de prendre en main les outils nécessaires à un rendement optimal dans leurs tâches. Par ailleurs, les insuffisances tant numériques que qualitatives de ces personnels affectés au C.R.E. ne sont compensées par aucune étude ou démarche de soutien, en termes d'organisation optimale des ressources disponibles.

2.3. Place du C.R.E. dans l'organigramme de la Régionale et de l'école

Dans les structures d'autorité d'une Régionale ou d'une école, où se place le centre de ressources éducatives? Dans la majorité des cas, il est, au niveau régional, sous la responsabilité immédiate du directeur des services de l'enseignement.

Lorsqu'il y a deux responsables parallèles pour la bibliothèque et les services audiovisuels, ils peuvent avoir le même supérieur immédiat, ou ils peuvent dépendre de deux Directions différentes. Ainsi, dans une des Régionales, la bibliothèque dépend du directeur des services de l'enseignement et l'audiovisuel tombe sous un régime de direction collégiale composée du responsable audiovisuel, de l'agent administratif (aspect financier), du responsable de la commission scolaire (aspect pédagogique) et du responsable des messageries (circulation, distribution).

Au niveau des écoles, il peut y avoir:

- une même direction pour l'audiovisuel et la bibliothèque: le C.R.E. peut ainsi dépendre de la direction des études, du principal d'école, d'un adjoint administratif, ou encore du responsable du C.R.E. régional.

- Une direction parallèle pour l'audiovisuel d'une part et la bibliothèque d'autre part; le premier service peut ainsi dépendre de l'adjoint administratif ou encore de l'adjoint à la vie étudiante; le deuxième service, du principal d'école ou de l'adjoint à l'enseignement.

- Une direction parallèle selon le champ fonctionnel d'administration: le directeur des études s'occupant de l'aspect pédagogique, l'agent administratif, de l'aspect financier du C.R.E.

3. Les budgets constituent une des ressources importantes pour le fonctionnement des C.R.E; cependant, il ne nous sera pas possible d'en faire une analyse adéquate et valable dans ce présent rapport, vu que les informations que l'on a pu recueillir sont très partielles et incomplètes. Les informateurs n'ont pas été en mesure de donner beaucoup de détails lorsque le sujet a été abordé au cours des entrevues sur le terrain.

On se contentera donc dans ce rapport, de donner des commentaires très généraux sur l'administration budgétaire touchant les centres de ressources.

3.1. En ce qui regarde le <u>contrôle budgétaire</u>, différentes situations se présentent:

. la Régionale peut avoir le contrôle total de tous les budgets des C.R.E. des écoles: dans ce cas, les sommes allouées aux divers postes budgétaires, autant pour l'immobilisation que pour l'opération, sont répartie selon des normes et des règles fixées par la Régionale jusque dans les moindres détails.

. la Régionale peut aussi accorder à chacune de ses écoles une somme globale dont la répartition est laissée à la discrétion des autorités locales, selon leurs priorités. Chaque école devient alors entièrement responsable de son budget.

. La Régionale peut contrôler une partie des budgets alloués aux écoles et leur laisser une part d'autonomie dans la gestion de leurs ressources budgétaires; par exemple, on a constaté que certains centres régionaux se réservent le droit d'attribuer à chaque école les sommes d'immobilisation

tandis que tout ce qui rentre dans les frais d'opération relèvent de décisions purement locales. Par ailleurs, certaines autres Régionales contrôlent entièrement ou en partie les budgets alloués à l'acquisition des équipements, et laissent entièrement ou en partie aux écoles la gestion des sommes consacrées à l'acquisition de la documentation. Ou encore chaque école dispose d'un montant fixé par la Régionale pour la bibliothèque d'une part, et l'audiovisuel, d'autre part; mais elle a la liberté de répartir comme elle veut, entre différents postes, les dépenses à l'intérieur de ces montants globaux. L'école peut par exemple décider qu'elle consacre 40% du budget de l'audiovisuel à la production, 20% à la réparation, 60% du budget de la bibliothèque à l'achat de volumes et de documents, matériels didactiques, etc...

Comme autre exemple, on peut citer le cas de Régionales qui se réservent le contrôle des budgets de l'audiovisuel, tandis que les écoles disposent des budgets alloués aux documents imprimés.

3.2. La deuxième caractéristique concerne le partage des budgets entre l'imprimé et l'audiovisuel.

. Certaines Régionales et écoles disposent d'une somme globale unique pour le C.R.E. et la répartition entre imprimé et audiovisuel se fait soit selon une politique commune déterminée par la Régionale, soit selon les priorités locales; on peut ainsi trouver des distributions de 50%/50% entre audiovisuel et imprimé, ou de 70% pour la bibliothèque et 30% pour l'audiovisuel ou vice-versa.

. La deuxième possibilité est de disposer de budgets complètement séparés et parallèles pour l'imprimé et l'audiovisuel.

. La plupart des documents auxquels on a eu accès, au cours de cette étude, réfèrent surtout à des prévisions budgétaires et non à l'état des dépenses réellement effectuées. De plus, la difficulté énorme à obtenir des informations précises et détaillées, comparables d'une Régionale à l'autre et d'une école à l'autre nous met dans l'impossibilité de pousser davantage ici l'étude sur les budgets consacrés aux C.R.E.

Pour une analyse sérieuse et valable, il faudrait donc disposer de données qui, d'une part, correspondent vraiment à la réalité (structures (1) de dépenses réelles) et qui, d'autre part soient homogènes et comparables (état de dépenses pour la même année financière, par exemple).

Il faudrait songer à élaborer un instrument de recherche assez rigoureux pour permettre l'obtention de telles données, sans que cette opération ne soit perçue pour autant par les informateurs des instances locales comme un processus de contrôle menaçant leur autonomie. Ce qui nous intéresse ici, c'est de connaître la structure des dépenses réelles et la structure de décision/contrôle sur ces affectations de ressources.

Maintenant qu'on a passé en revue quelques-unes des ressources considérées comme importantes pour le fonctionnement d'un centre de documentation, il sera possible d'examiner plus en détail les services qu'il peut offrir, tant au palier régional que local.

---

(1) La structure des dépenses réelles, c'est-à-dire la répartition des pourcentages de dépenses effectuées correspondant à un certain nombre de catégories(i.e. de facteurs de production) des services des C.R.E.

CHAPITRE III

ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'ACTIVITE DES CENTRES DE RESSOURCES EDUCATIVES: ACTIVITES FONCTIONNELLES

Dans cette section, il sera question des différents types de services qu'un C.R.E. offre à sa clientèle (si on parle d'un C.R.E. régional, les écoles constitueront sa clientèle principale; si on parle d'un C.R.E. de l'école, la clientèle sera constituée des professeurs et des élèves de cette école). Pour chaque service existant, on décrira les activités qui s'y rattachent et s'il y a lieu, les normes et règles régissant ces activités, la procédure à suivre, l'importance relative du service par rapport à l'ensemble des activités du centre de ressources éducatives, et enfin les procédures de contrôle qui accompagnent la prestation du service.

Il sera également question du partage des zones de responsabilités entre les paliers régional et local (écoles).

La description que l'on va donner de toutes les activités liées à chacun des services ne signifie pas nécessairement que tous les C.R.E. effectuent la totalité de ces activités. Les polyvalentes et les plus grosses écoles, étant mieux équipées en matériel et en personnel, donnent évidemment des services plus nombreux et les activités correspondant à ces services seront plus diversifiées. Les petites écoles peuvent offrir à leur clientèle les mêmes services, bien

que ces derniers puissent comporter des activités moins variées et moins nombreuses que dans le cas des polyvalentes. Par exemple, la production sera une activité beaucoup plus restreinte et plus simple dans les petites écoles que dans les grosses polyvalentes qui sont mieux équipées.

Toutefois, pour pouvoir donner un aperçu global de la situation, il a fallu en rester à considérer l'ensemble des Régionales et des écoles et à couvrir toute la gamme des diverses activités liées aux différents services que les C.R.E. offrent à leur clientèle.

D'un C.R.E. à l'autre, on retrouve à des degrés divers les activités suivantes:

1 - la sélection

2 - l'acquisition

3 - le catalogage/classification

4 - le prêt

5 - les activités d'animation de tous genres

6 - la production locale (directe ou assistée)

7 - l'entretien/la réparation

8 - l'évaluation des productions locales

9 - la diffusion d'information

10 - les échanges avec des services ou organismes extérieurs au C.R.E.

Notons tout de suite que la sélection, l'acquisition, le catalogage et l'entretien/réparation ne sont pas des services comme tels, mais plutôt des activités de support fonctionnel qui donnent lieu à un service direct. Ces quatre activités seront décrites dans ce chapitre, alors que les activités de service proprement dites feront l'objet du chapitre suivant.

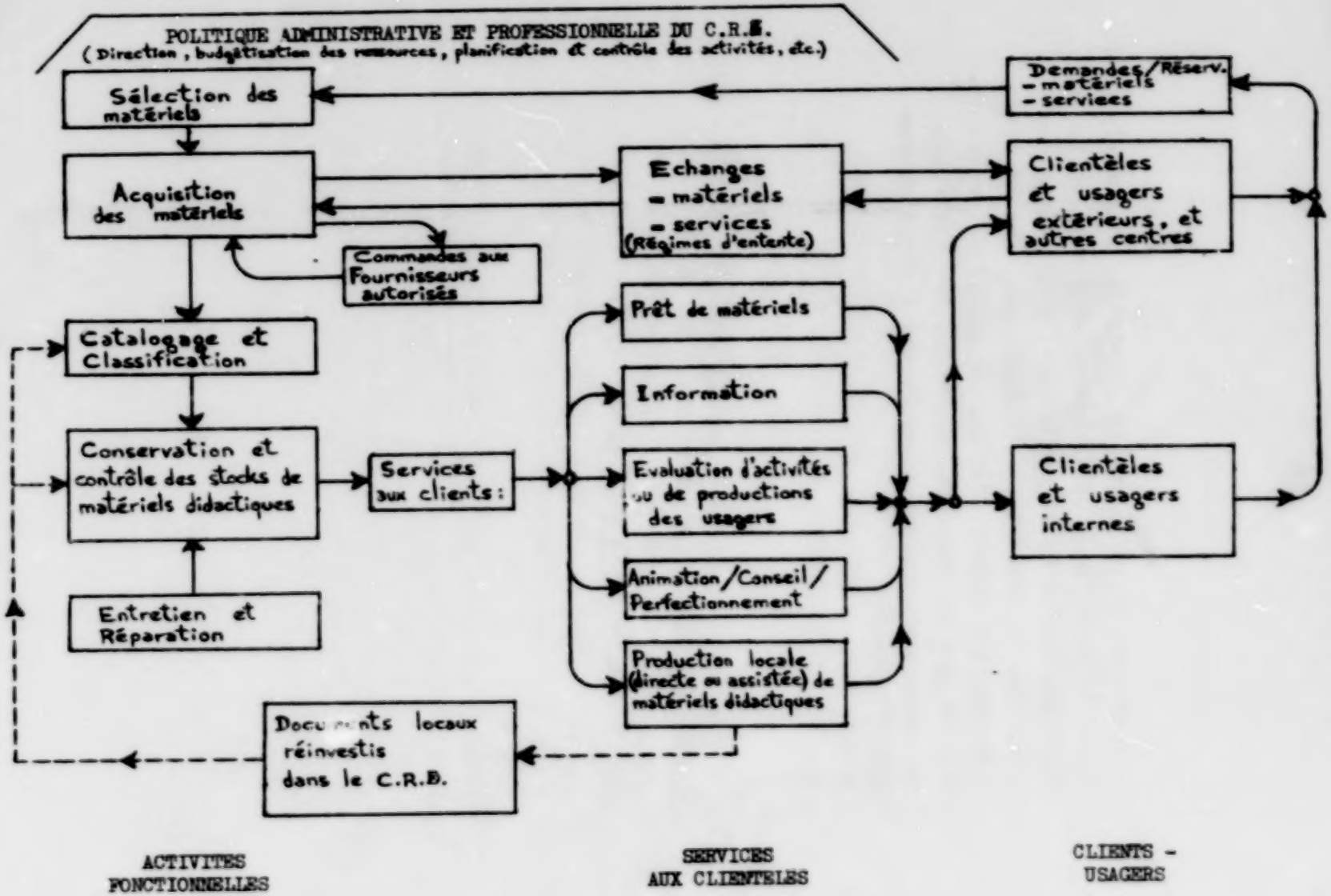

Diagramme 3.1: Système des relations entre les activités fonctionnelles et les activités opérationnelles des services destinés aux usagers d'un centre de ressources éducatives

1. La sélection peut se faire de différentes façons pour la documentation audiovisuelle ou imprimée ainsi que pour les équipements.

1.1. Agents de sélection

Cette activité peut être assumée par le centre de ressources régional pour lui-même et ses écoles, ou peut-être laissée à la discrétion de chaque école.

- Au niveau régional, la sélection peut se faire par les coordonnateurs de matière, par les responsables du C.R.E., par des conseillers pédagogiques régionaux, ou encore par un comité ad hoc de sélection (comité qui comprend le coordonnateur, le bibliothécaire, différents conseillers pédagogiques, etc...).

- Au niveau des écoles, les agents de sélection peuvent être soit des professeurs, des membres du C.R.E. local (bibliothécaire, bibliotechnicien...), des chefs de groupe/matières, parfois aussi des élèves, des animateurs pédagogiques, selon le cas.

1.2. Agents de décision

Cependant cette sélection n'est pas toujours finale. Pour qu'elle le devienne, l'intervention d'un agent de décision est nécessaire (cet agent peut avoir participé à la sélection): au niveau régional, ces agents

peuvent être le responsable du C.R.E., le coordonnateur, le conseiller régional; au niveau des écoles, il s'agit du principal d'école, des chefs de département, du coordonnateur du C.R.E. ou encore quelqu'un de la Régionale à laquelle l'école est rattachée (par exemple dans les sous-centres régionaux de ressources éducatives).

1.3. Procédures de contrôle

Cette intervention de l'agent de décision constitue un mécanisme de contrôle rattaché à la sélection. Ce contrôle sur la sélection s'effectue:

. au niveau régional au moyen d'évaluations des demandes (en documents, équipements) à partir de fiches techniques de performance, de la vérification des réquisitions, après quoi l'approbation finale est donnée. Ces mécanismes de contrôle existent presque toujours au niveau des Régionales, ne serait-ce que pour vérifier les demandes faites par les écoles.

Ce contrôle se fait beaucoup plus rare au niveau des écoles; après approbation des chefs de département, il y a vérification au centre de ressources, parfois approbation du directeur des études avant de passer au service des achats (local ou régional selon le cas).

1.4. Activités de sélection

1.4.1. Selon le palier administratif: l'activité de sélection au niveau régional consiste à repérer des documents, à mettre à jour les catalogues de fournisseurs, à consulter les écoles sur leurs demandes, à consolider ces demandes, à prévisionner et remplir une formule d'appréciation (pour les documents audiovisuels), à établir un document sur les critères de choix destiné aux écoles, à constituer un catalogue-type de documents et d'équipements à partir duquel les écoles feront leur choix, à coordonner toutes les demandes locales.

. Au niveau de la Régionale, le processus de sélection constitue un service aux écoles, lorsque ces dernières ne sont pas assez équipées pour le faire.

. Au palier école, ce processus, lorsqu'il a lieu, n'est qu'une activité fonctionnelle qui précède et donne lieu à un service. Le rôle des centres locaux de documentation est alors de susciter la participation des professeurs et parfois des élèves au processus de sélection, de rassembler les suggestions des divers agents et de faire les réquisitions nécessaires. Certains responsables des C.R.E. d'écoles effectuent des visites en librairie, font du prévisionnement pour les documents audiovisuels, consultent les chefs de groupe.

1.4.2. Selon la nature des documents

Le processus de sélection peut être identique pour les documents imprimés et audiovisuels ou différent selon qu'il s'agit de volumes, de documents audiovisuels, ou d'équipements/appareils.

Exemple # 1:

- l'école fait elle-même la sélection de documents imprimés ; tout ce qui touche à l'audiovisuel revient au comité régional de sélection.

Exemple # 2:

documents audiovisuels
- les enseignants font des demandes et fixent leurs priorités
- visionnement des documents
- décision

équipements
- établissement des priorités
- consultation du cahier d'inventaire
- négociation à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire
- consultation du bureau régional
- décision

volumes
- visite en librairie et rassemblement des demandes des professeurs et chefs de groupe
- réquisitions

1.5. Les normes et critères de sélection

Pour les documents imprimés, "Choix" et "Periodex" constituent les instruments principaux à partir desquels se fait le choix des volumes et revues.

Certaines Régionales soumettent à leurs écoles des listes de suggestions et des catalogues-types (pour l'imprimé et l'audiovisuel) à l'intérieur desquels elles sont tenues de faire leur sélection.

Certains autres critères prévalent: en audiovisuel, la priorité est accordée à une matière en particulier pour une année par exemple.

Certains autres instruments de sélection existent: Bulletin du livre, catalogues des fournisseurs, fiches audiovisuelles élaborées par le S.G.M.E., participation à des colloques, chroniques, critiques...

En résumé, voici un tableau-synthèse des divers éléments du processus de sélection dans un C.R.E.:
(le schéma-synthèse ne vise à donner qu'une idée générale des étapes possibles dans la procédure d'acquisition ou de sélection au palier régional et à celui des écoles. Il est probable qu'il existe, d'une régionale à l'autre des variantes dans les procédures. L'état actuel de l'information dont nous disposons ne permet cependant pas de les mettre en relief).

TABLEAU 3.2.

Eléments de procédure de sélection dans un C.R.E.

Sélection	Régionale	Ecoles
Agents de sélection	Coordonnateurs de matière, responsables du C.R.E., conseillers, chefs de groupe, comité ad hoc	Professeurs, élèves, chefs de groupe, conseillers pédagogiques, membres du C.R.E. (bibliothécaires, etc...)
Agents de décision	Responsable/coordonnateur régional, conseillers pédagogiques	Principal, coordonnateur C.R.E., chefs de département
Normes, Critères	"Choix", "Periodex", priorités par matière/année scolaire	"Choix", "Periodex", catalogue-type (document des Régionales) liste suggérée, Bulletin du Livre, Fiches A.V. du S.G.M.E., chroniques.
Processus général	. peut être assumé par la Régionale . peut être identique ou différent pour : . l'imprimé et . l'audiovisuel . Schéma-synthèse	. peut être assumé par l'école . peut être identique ou différent pour : . l'imprimé et . l'audiovisuel . Schéma-synthèse

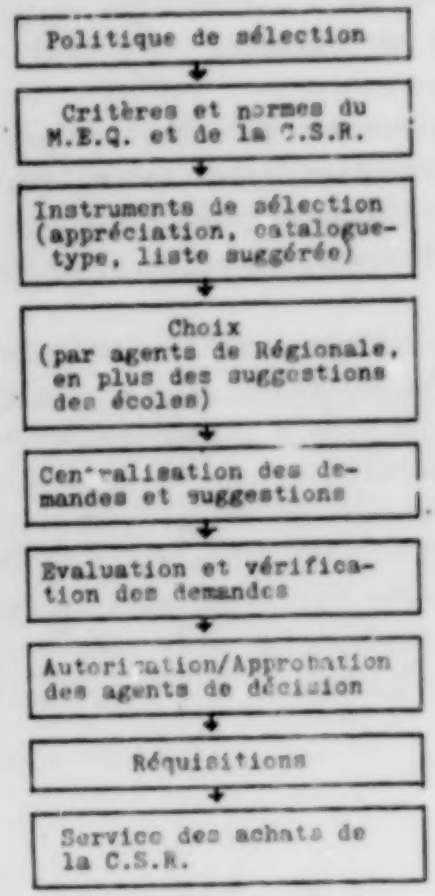

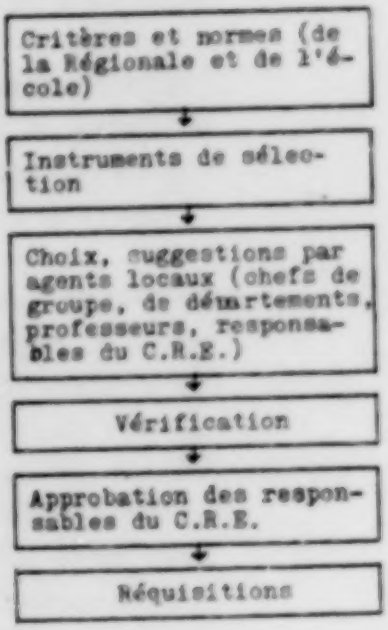

2. Comme la sélection, l'acquisition, si elle est faite au niveau de la Régionale, peut être considérée comme un service donné aux écoles, alors qu'au niveau de l'école, elle ne constitue qu'une activité qui précède et rend possible un service.

2.1. Types d'acquisition

On peut tout d'abord distinguer quatre types principaux d'acquisition faites par une Régionale ou une école: l'achat, la location (qui implique des frais), l'emprunt et l'échange (les dons constituent comme tels un mode d'acquisition et non un service). Le type d'acquisition que l'on fait dépend en partie de la nature des ressources à acquérir d'une part, et des contraintes et priorités propres au palier administratif où l'on se trouve, d'autre part.

Le plus souvent, sont objets d'achats:

- les volumes et documents imprimés tant au niveau des commissions qu'à celui des écoles.
- les documents audiovisuels (bandes, disques, transparents, etc...) et le "software" vierge sont aussi achetés la plupart du temps. On peut toutefois remarquer que les Régionales ont tendance à contrôler davantage l'acquisition de ressources audiovisuelles. L'école loue ou emprunte alors à la Régionale la plupart des documents audiovisuels et

passe par la Régionale pour ses acquisitions de "software" vierge ...

- le film 16mm., par son coût élevé, peut être <u>acheté</u> (c'est seulement la Régionale qui le fait alors) ou <u>loué</u> à des compagnies privées ou organismes tels que l'O.N.F., l'O.F.Q., etc... ou encore <u>emprunté</u>, soit par les Régionales à des organismes externes (il y a alors protocole d'entente avec l'organisme prêteur), soit par les écoles à la cinémathèque régionale lorsqu'il y en a une.

- les équipements sont presque toujours sous le contrôle direct de la Régionale qui achète ou loue pour son propre compte et pour celui des écoles.

- L'échange est pratiqué surtout pour la documentation imprimée ("bibliotroc").

2.2. <u>Agents d'acquisition</u>

L'acquisition peut être l'apanage exclusif de la Régionale qui dessert ainsi toutes ses écoles, ou revenir entièrement aux écoles, la Régionale n'assurant alors qu'un rôle de planification et de coordination des achats, ou de contrôle. Entre ces deux situations extrêmes, on trouve une certaine diversité dans le

partage des responsabilités d'acquisition entre les Régionales et leurs écoles. En voici quelques exemples:

2.2.1. La Régionale se réserve le droit d'acheter ou de louer pour tout son réseau d'écoles les équipements audiovisuels, certains types de documents (tels que le film 16mm.) et le "software" vierge (matériel brut de production) ainsi que tout le matériel spécialisé en audiovisuel, et seul l'achat de documents imprimés revient aux écoles. Ces dernières sont donc obligées d'adresser des demandes ou d'emprunter par réquisition à la Régionale tout ce qui est matériel audiovisuel.

2.2.2. La Régionale ne donne comme service à ses écoles que la location d'équipement audiovisuel de dépannage, ainsi que l'achat de certains types de documents imprimés, le reste étant du ressort de chaque école; mais le tout reste fortement supervisé et contrôlé par le centre régional.

2.2.3. Lorsque l'acquisition fait partie des activités de l'école, elle peut être assumée par le centre de ressources éducatives de l'école ou les centres de ressources des départements (qui s'approvisionnent alors à même leur propre budget).

Enfin lorsque l'école constitue un sous-centre de prêt/distribution, elle assume l'activité d'acquisition comme service aux petites écoles qui lui sont rattachées.

On retrouve pour ainsi dire trois paliers:

- la Régionale fait les acquisitions pour elle-même et ses écoles, en tout ou en tout partie, via son C.R.E.; les écoles sont alors approvisionnées par la Régionale sur réquisition (ce mode de fonctionnement vaut surtout pour l'équipement, le matériel audiovisuel spécialisé, et le "software" vierge);
- les écoles font chacune leurs propres acquisitions, en tout ou en partie, via leur C.R.E. ou les centres de ressources (dépôts) des départements;
- lorsqu'elles agissent comme sous-centres, les écoles font aussi des acquisitions pour des écoles-satellites plus petites, via leur C.R.E.

2.3. La norme principale à respecter dans l'acquisition de la documentation écrite est la politique du livre (donc on ne peut s'approvisionner que chez des libraires agréés par le gouvernement). De plus, on observe certains critères d'acquisition qui n'ont qu'une valeur locale, selon les politiques établies par les autorités de la commission. Par exemple, telle Régionale

n'accorde de contrats d'achat que s'ils s'accompagnent de services techniques (catalogage, reliure pour documents imprimés, entretien pour équipements); telle autre commission demande que chacune de ses écoles ne s'approvisionne que dans une seule librairie. Telle autre décide que pour l'achat des films, chaque matière d'enseignement aura son année de priorité à tour de rôle, etc.

2.4. Les <u>procédures</u> d'acquisition peuvent varier selon que l'activité est assumée par la commission ou par l'école.

2.4.1. La procédure généralement adoptée au niveau de la Régionale est la suivante: le centre régional consolide toutes les demandes des écoles, les vérifie, effectue les bons de commande (à la demande des écoles), vérifie les budgets alloués et l'inventaire central existant, approuve les demandes et les envoie au service des achats. A la réception de la marchandise, il y a vérification puis distribution dans les écoles. Certaines Régionales font elles-mêmes les réquisitions pour la documentation audiovisuelle, d'autres établissent des fiches d'achat. En ce qui concerne les équipements et le matériel audiovisuel, une fois au service des achats, on procède soit par soumission, soit par appel d'offres (pour les achats importants).

2.4.2. Dans certaines écoles, il y a possibilité d'achat direct en librairie (volumes), après approbation du responsable local et même régional (dans une Régionale, le responsable supérieur accompagne toujours le responsable local dans ses achats et visites en librairie).

. Pour l'achat de volumes et de documents audiovisuels, on procède le plus souvent par réquisition, soit à la Régionale, soit directement aux fournisseurs en passant par le service des achats de l'école; il y a vérification du budget puis réquisition, ensuite bon de commande.

. Pour tous les emprunts faits à la Régionale, on procède par réquisition/réservation selon les procédures fixées par le centre régional.

. Il y a aussi des échanges interbibliothèques définitifs ou temporaires (bibliotroc).

2.5. Le contrôle des achats se fait via l'approbation des chefs de groupe, parfois du principal ou encore des responsables du centre de ressources de l'école ou du centre régional. Certains achats spéciaux nécessitent des formules de justification. Dans certaines Régionales, un quota annuel par école est fixé pour l'emprunt de films 16mm.

Lorsque les centres de ressources de département se chargent de l'acquisition des documents et/ou d'équipements, le contrôle s'exerce par le C.R.E. de l'école.

2.6. Pour résumer, le tableau suivant permettra d'avoir une idée des différentes possibilités des modes et des procédures d'acquisition observés au niveau des commissions et des écoles.

TABLEAU 3.3.

Eléments de la procédure d'acquisition dans un C.R.E.

Acquisition	Régionale	Ecoles
Modes et Objets d'acquisition	. Modes plus fréquents d'acquisition: . Achat . Location de documents imprimés, audiovisuels, software, équipement . Modes moins fréquents d'acquisition: . Emprunt . Echange	. Emprunt (de films, . Location (d'équipements et (de documents A-V. . Echange de documents imprimés . Achat direct ou par réquisition à la Régionale de documents imprimés, audiovisuels et de software
Agents d'acquisition et clients	Le Centre de ressources éducatives effectue les acquisitions pour la Régionale et/ou ses écoles	. C.R.E. local effectue les acquisitions, pour sa propre école et/ou les écoles satellites . Centres de ressources des départements (dépôts)
Normes et Critères	. Politique du Livre (pour documentation imprimée) . Politique propre à la Régionale	. Politique du Livre . Politique de la Régionale . Priorités locales ou fixées par la Régionale
Processus d'acquisition	. Achat: Compilation des listes d'écoles ↓ Vérification des budgets et des inventaires ↓ Bon de commande ou vérification des réquisitions des écoles ↓ Approbation du responsable régional ↓ Service des achats . Soumission /Appel d'offres (gros montants) . Commande (petits montants) ↓ Réception ↓ Vérification et Classification ↓ Distribution	. Echange : (ex.: Bibliotroc) Protocole d'entente avec organismes concernés. . Emprunt: réservation/réquisition au C.R.E. régional . Achat direct: Réquisition/Formule de justification (C.R.E./Ecoles) ↓ Vérification des budgets et inventaires ↓ Approbation du responsable ↓ Service des achats . Achat via Régionale: Demande locale ↓ Réquisition (C.R.E. régional) (Commande , soumission) ↓ Vérification ↓ Approbation du responsable local puis régional

2.7. Facteurs déterminant la procédure d'acquisition

2.7.1. Structures administratives

Souvent, dans les petites écoles, par manque de personnel et de temps, les opérations de sélection et d'acquisition sont remises entre les mains du C.R.E. régional qui donne le service et contrôle ainsi ces activités. Cependant, il semble bien que ce partage des responsabilités entre commissions et écoles dépend moins de la taille des commissions et des écoles que de la structure administrative adoptée. Autrement dit, la politique de gestion décidée au niveau de chaque commission est un facteur bien plus important que la taille des écoles en soi.

2.7.2. Budgets impliqués

D'autre part, les procédés d'acquisition peuvent, comme on a pu le constater, varier selon qu'il s'agit de documents imprimés ou audiovisuels, ou d'équipements. Toutefois, il semble bien que la nature des documents à acheter importe moins que les sommes d'argent qui y correspondent: la filière d'acquisition est différente surtout parce qu'il s'agit de gros montants ou de petites dépenses à effectuer et non pas tellement à cause de la nature même des ressources à acquérir. Ainsi, on a vu que pour les

équipements dont l'acquisition est plus ou moins coûteuse, la filière administrative d'acquisition est spéciale (soumissions, appels d'offres), et la Régionale a le contrôle entier dans ce domaine. La même situation prévaut pour le film 16mm ou pour le magnétoscope.

3. Catalogage, classification et services techniques

Sous cette rubrique, on inclut toutes les opérations techniques servant à classifier et cataloguer documents et équipements dans les centres de ressources éducatives, puis à en dresser les listes et inventaires.

3.1. Agents

Ces services peuvent être assumés entièrement par:

3.1.1. La Régionale pour elle-même et ses écoles. Dans ce cas, il s'agit d'un service que le centre régional donne aux C.R.E. locaux, surtout dans les petites écoles.

3.1.2. Entièrement par les écoles, sous le contrôle direct ou indirect de la Régionale.

3.1.3. Ces opérations peuvent aussi être mixtes:

. La commission et l'école assument chacune sa part de catalogage, selon le type de documents; par exemple, l'école s'occupe des vieux fonds, la Régionale assume le reste.

. Les C.R.E.,régional et local, donnent à contrat une partie des documents à cataloguer à des organismes externes ou à leurs fournisseurs mêmes (dans ce cas, la condition préalable est que l'achat de documents s'accompagne toujours des services techniques complémentaires garantis par le fournisseur).
Exemple: le fournisseur assure le catalogage des volumes achetés et des encyclopédies; l'école, celui des autres documents écrits; la Régionale, celui des documents audiovisuels et de l'équipement.

3.2. Le mode de classification et de catalogage peut varier selon la nature du document.

Certaines Régionales et écoles fonctionnent avec un système de classification unique pour tous leurs documents, qu'ils soient imprimés ou audiovisuels; ce système peut être formel (ex.: système DEWEY) ou non (système maison).

Cependant, la plupart des C.R.E. visités n'ont pas encore développé un vrai système de classification pour les documents audiovisuels. On retrouve la plupart du temps une classification Dewey pour la documentation imprimée, alors que le catalogage des documents audiovisuels n'est encore qu'à l'état embryonnaire (soit un essai d'intégration au système Dewey, soit un catalogage-maison).

De plus, les types de catalogage varient selon le type de documents, imprimés ou audiovisuels:

. La plupart du temps, le système Dewey est utilisé pour les volumes.

. Les périodiques sont souvent répertoriés selon Periodex et inventoriés à l'aide de fiches Cardex.

. Les films, diapositives, transparents, sont intégrés au système Dewey (il s'agit d'un essai d'intégration dans plusieurs Régionales) ou font partie d'un système-maison: classification par thème, par matière, discipline, par medium, code alphanumérique...

Pour les équipements, le plus souvent, on se contente d'un inventaire local, avec fiches techniques ou descriptives des appareils.

. Les productions locales conservées sont classifiées selon un système-maison particulier.

3.3. Ces opérations sont aussi soumises dans certains cas à des contrôles et normes:

. Un C.R.E. qui décide d'adopter le système Dewey pour classifier ses volumes, prend comme norme d'opération les règlements et procédures du système.

. La Régionale qui décide de laisser les écoles assumer l'opération de catalogage peut néanmoins dicter une politique régionale commune pour obtenir dans le réseau une certaine uniformité et efficacité dans l'identification des matériels didactiques.

(catalogage-type, code d'acquisition des équipements, documents imprimés).

. Enfin, la norme administrative à laquelle tout le monde doit se plier est l'approvisionnement en fiches de catalogage à la Centrale des bibliothèques, lorsqu'elles sont disponibles;

Les C.R.E. ne font la classification locale des documents que lorsque ces derniers ne font pas partie du répertoire de catalogage de la Centrale.

TABLEAU 3.4.

Catalogage - Classification

Modes de catalogage	
Système formel	Système - maison
Agents: Régionale Ecole Centrale des bibliothèques Organismes externes (à contrat, surtout pour documents imprimés)	**Agents:** Régionale Ecole **Instruments:** Catalogue-type Politique commune
Classification: Dewey pour documents imprimés et début de classification pour documents audiovisuels	**Classification par:** . thème . medium . discipline . code alphanumérique pour documents audiovisuels achetés et productions locales . inventaire . fiches techniques/descriptives . code d'acquisition pour documents audiovisuels et équipements

4. Le Service d'entretien et de réparation

Ce service est essentiellement du ressort des commissions régionales, les écoles ne pouvant effectuer que l'entretien de routine des équipements qui leur sont prêtés par le centre régional et des réparations mineures.

Certaines Régionales font effectuer entièrement les réparations par leur personnel dans leurs propres locaux; d'autres en donnent une partie à contrat à des organismes externes. Lorsque ces services sont donnés par les Régionales, ces dernières peuvent, soit envoyer leurs techniciens sur place dans les écoles, afin d'effectuer les travaux (il y a alors constitution d'équipes volantes qui font le tour des écoles), soit demander aux écoles de faire parvenir au centre régional les appareils défectueux, selon l'importance de la réparation et du travail à effectuer.

Ce service touche surtout les équipements et les documents audiovisuels, même si certaines Régionales effectuent aussi la réparation et la reliure des documents imprimés des écoles.

CHAPITRE IV

ANALYSE DESCRIPTIVE DE L'ACTIVITE DES CENTRES DE RESSOURCES EDUCATIVES: ACTIVITES OPERATIONNELLES

(Services directs aux clients)

Dans ce chapitre, on abordera plus particulièrement les activités liées au service direct à la clientèle: le prêt, la production, l'animation, l'évaluation, l'information et la distribution, ainsi que les échanges de services avec des agents externes à la Régionale ou à l'école.

1. Service de prêt

Les systèmes et politiques de prêt varient d'une Régionale à l'autre et d'une école à l'autre, d'une part, et sont différents selon qu'il s'agit d'un prêt de la Régionale à ses écoles, ou d'une école à sa propre clientèle, d'autre part (élèves, professeurs..); aussi on considérera le service du prêt séparément pour les deux paliers.

1.1. Niveau des Régionales:

1.1.1. Clientèle: Ici le prêt est évidemment un service donné surtout aux C.R.E. des écoles; en plus, la clientèle peut aussi provenir du personnel du centre régional lui-même ou d'organismes extérieurs du milieu (autres centres de ressources), qui signent alors des protocoles d'entente de service avec la Régionale. Certaines Régionales font aussi des prêts directs de matériel audiovisuel aux étudiants.

1.1.2. Objets de prêt

Les prêts concernent avant tout le matériel audiovisuel dont l'achat, l'entretien et le contrôle sont du ressort de la Régionale (la plupart des documents imprimés sont gardés dans les bibliothèques locales). Ce matériel inclut:

1.1.2.1. des équipements (appareils audiovisuels): certaines Régionales contrôlent tous les équipements et les prêtent aux écoles sur demande; d'autres ne centralisent que les équipements spécialisés tels que le magnétoscope et laissent à leurs écoles la garde et le contrôle des équipements plus simples. Il existe également un service de dépannage aux commissions scolaires locales et aux écoles.

Les réservations sont presque toujours nécessaires dans ce cas, et les délais peuvent varier de quelques jours à plusieurs mois, selon la disponibilité plus ou moins grande des appareils de la Régionale.

Les durées de prêt des équipements sont très variables selon les besoins des utilisateurs et la politique de la Régionale, et vont d'une journée

à un an. La durée varie aussi en fonction du type d'équipement (les magnétoscopes, par exemple, sont des prêts de courte durée). Enfin, les prêts peuvent aussi se transformer en "dépôt permanent" dans les écoles, la Régionale n'exerçant plus alors qu'un contrôle sporadique de routine et un contrôle d'inventaire annuel. De plus, les prêts en équipements s'accompagnent presque toujours de services techniques d'entretien et de réparation fournis par le personnel de la Régionale.

1.1.2.2. Des documents, surtout audiovisuels: films 16mm., bandes magnétoscopiques, diaporamas, videos, disques, et tout document original dont les copies seulement sont prêtées aux écoles. La durée du prêt est variable selon le type de documents et l'état des demandes locales, mais en général, c'est du court terme. D'ailleurs, la Régionale ne centralise que certains types de documents, tels que le film 16mm., et la bande magnétoscopique, qui sont des media plus coûteux.

. Lié au prêt, on trouve le service de répérage des documents imprimés et audiovisuels pour les usagers et tous les réseaux d'échanges inter-bibliothèques ou intercentres audiovisuels.

1.1.3. Distribution

La structure de distribution des prêts de la Régionale à ses écoles peut être directe lorsque le centre régional effectue lui-même le prêt ; ou en cascade lorsque certaines écoles plus grosses constituent des sous-centres de distribution et servent ainsi de relais entre le centre régional et les écoles plus petites ou plus éloignées qui dépendent de ces sous-centres.

1.1.4. Types de prêt

Le prêt peut être gratuit ou locatif, selon la politique de l'organisme prêteur; par exemple, dans un C.R.E. régional, on a décidé que lorsqu'un document audiovisuel est recommandé par trois chefs de groupe, l'école peut l'emprunter de la Régionale [illegible] frais.

1.1.5. Contrôles

Par ailleurs, on peut aussi décider que les documents et appareils ne sont prêtés que pour des fins pédagogiques seulement: il s'agit là d'un mécanisme de contrôle qui s'ajoute à d'autres tels que les fiches de réservation, de circulation des appareils, de prêt des documents, les fiches de

rappel en cas de retard et les vérifications périodiques pour les prêts à long terme aux écoles.

1.1.6. En gros, le <u>processus</u> de prêt, au niveau des Régionales, est à peu près le suivant:

- classification des demandes des écoles (réservations), selon:
  - l'ordre d'arrivée des demandes
  - les priorités établies
  - les types de documents/équipements
- vérification de la disponibilité par:
  - inventaire de stocks à la Régionale
  - inventaire de stocks dans les écoles du réseau régional
- confirmation des réservations
- distribution à l'école:
  - formule d'expédition
  - formule de prêt/circulation (avec date de retour)
- rappel, s'il y a lieu:
  - fiches de rappel
  - sanctions (suspension temporaire de services)
- récupération et retour de documents et appareils prêtés
- vérification du bon état du matériel; réparation, s'il y a lieu

1.1.7. <u>Degré de concentration des ressources</u>

A travers les remarques sur le système de prêt régional, on peut constater que le prêt peut être une activité

plus ou moins importante, selon que le C.R.E. garde dans ses locaux toutes ses ressources ou les déconcentre en dépôts dans ses écoles. La disponibilité et l'accessibilité des ressources didactiques, surtout audiovisuelles, varient donc en fonction du degré de concentration de ces ressources au centre régional. Ainsi, certaines Régionales tendent vers une déconcentration progressive par la création de sous-centres de distribution de documents et d'équipement d'une part, et d'autre part, en favorisant de plus en plus les prêts à long terme (annuels) et les dépôts "permanents" dans les écoles pour certains types de documents et d'appareils simples. Le prêt au niveau régional peut ainsi devenir un prêt spécialisé de documents très spécifiques, comme le film 16mm. et les bandes magnétoscopiques, ou encore d'équipements particuliers de production.

La visite des Régionales a permis de distinguer des structures de concentration/déconcentration des ressources didactiques, à différents degrés, en fonction de la structure même des services de prêt.

Dans une Régionale, à peu près toutes les ressources demeurent au centre et les écoles doivent s'y adresser directement chaque fois qu'elles désirent obtenir un document ou un équipement quelconque.

Dans la plupart des autres Régionales, seuls certains types de documents audiovisuels, et la plupart des appareils et des équipements sont sous le contrôle direct du centre régional.

Enfin certaines autres Régionales ne gardent dans leurs locaux que certains types de documents très spécifiques et certains équipements très spécialisés et plus coûteux que la moyenne.

D'autres ne gardent qu'un stock d'équipement de dépannage et laissent aux écoles le contrôle des équipements courants de production de divers types, ainsi que celui des documents audiovisuels.

La description et l'analyse des différents types de services qu'offrent les C.R.E. au niveau régional et des divers degrés auxquels sont donnés ces services, permettront de dégager au fur et à mesure les diverses tendances dans l'organisation et le fonctionnement de ces C.R.E. et de distinguer les principaux types de gestion des ressources didactiques dans le réseau.

1.2. Au niveau des écoles

1.2.1. La clientèle

Le prêt constitue un des services majeurs qu'un centre de ressources éducatives est appelé à donner à sa clientèle de professeurs et d'étudiants, et parfois

aussi à des clients un peu plus particuliers (adultes inscrits à des cours, population du milieu, organismes externes...)

1.2.2. Objets de prêt

Le service du prêt dans les écoles s'étend aux:

1.2.2.1. Documents imprimés: surtout des volumes, les périodiques et manuels de référence n'étant pas l'objet d'un prêt régulier mais seulement d'un prêt spécial, de très courte durée (soir ou fin de semaine); parfois, dans certains centres de ressources, les périodiques et volumes de référence ne peuvent être consultés que sur place.

. Quant aux volumes, le prêt peut être individuel ou global, c'est-à-dire que les volumes peuvent être regroupés par thèmes et déposés sur des chariots, constituant ainsi des mini-bibliothèques mobiles destinées aux salles de classe pour une période donnée, en vue de travaux de recherche par les étudiants.

. Il y a aussi possibilité de gel de volumes pour des travaux de recherche d'étudiants en bibliothèque et ce pour une période courte (pouvant aller jusqu'à deux semaines).

. Enfin, il y a les prêts à long terme ou annuels aux départements, aux classes-laboratoires, ou encore aux ateliers pour alimenter les centres de ressources très restreints par discipline. Il s'agit dans la plupart des cas de volumes, de manuels de référence, de livres de maîtres, parfois aussi de revues. Quant au manuel scolaire, il est pour la plupart du temps sous le contrôle direct des départements.

1.2.2.2. Locaux pour des fréquentations de groupe en bibliothèque

1.2.2.3. Documents audiovisuels, allant des transparents, diapositives, bandes magnétiques, aux films fixes et au film 16mm emprunté à la Régionale. En général, le prêt régulier de ce type de documents n'est que de courte durée (maximum deux semaines), sauf dans le cas de documents très spécifiques (pertinents à une matière d'enseignement par exemple) qui font alors l'objet de prêts à long terme ou d'un dépôt permanent dans les départements ou encore les classes-ateliers (ex: Lado, ou matériel spécifique aux ateliers de français).

1.2.2.4. Equipement et appareils: dans la majorité des cas, le C.R.E. de l'école garde une partie de l'équipement pour fins de dépannage, soit pour son propre

personnel, soit pour des commissions scolaires locales et leurs écoles, et le reste est déposé en permanence dans les départements ou bureaux de professeurs sous le contrôle du responsable du C.R.E. ou des chefs de groupe/chefs de départements.

1.2.2.5. Dans le cas des <u>petites écoles</u>, la situation est quelque peu différente: ainsi, on a remarqué que dans tous les établissements de moins de 1000 élèves, il n'y a la plupart du temps qu'un simple dépôt de matériel audiovisuel, sans beaucoup de services. Le manque de personnel et d'espace expliquent en partie cette situation; les équipements sont, soit sous la garde des départements (prêt à long terme ou annuel), soit remisés dans un dépôt où chacun vient se servir lui-même, sans qu'il y ait de service de prêt comme tel. Les documents audiovisuels sont quasi inexistants et le prêt se fait le plus souvent par l'intermédiaire de la Régionale qui approvisionne ces écoles par des prêts ordinaires.

On peut donc dire que dans les petites écoles, le service du prêt en audiovisuel est presque inexistant et se réduit aux appareils de dépannage, le reste étant sous la responsabilité principale des départements.

1.2.3. Acquisitions en vue de prêt

Notons, par ailleurs, que tout document ou équipement prêté dans l'école peut provenir soit des acquisitions du C.R.E. de l'école même, soit d'un emprunt à la régionale (films 16mm., ou équipement complexe de production) ou encore d'une location à des organismes externes, via la Régionale ou directement. Il ne faut pas oublier non plus les échanges entre centres de documentation de différentes écoles ou d'ailleurs (ex.: bibliotroc). Les activités d'acquisition s'exercent donc à différents paliers afin que le C.R.E. d'une école puisse offrir un service tel que le prêt.

1.2.4. Les mécanismes de contrôle qui accompagnent le service de prêt varient d'une école à l'autre, et diffèrent selon le type de document ou d'équipement prêté.

. La plupart des écoles utilisent des fiches de prêt et des cartes de lecteur pour les documents prêtés à court terme, et des fiches de circulation pour les équipements et documents prêtés à long terme. Il s'agit la plupart du temps d'un système-maison adapté aux conditions locales. Quelques-unes des écoles utilisent le système SYSDAC.(1)

(1) SYSDAC: appareil servant à coller des étiquettes sur les livres et les fiches de prêt avec inscription des dates de retour des documents prêtés.

. Certaines exercent un contrôle par le type de clientèle autorisé à emprunter les documents et/ou équipements; par exemple, les élèves ne peuvent avoir accès qu'à certains types d'appareils, et il faut la signature du responsable pour que l'élève puisse emprunter ou sortir l'appareil de l'école. Ou encore l'élève ne peut que consulter sur place les documents audiovisuels; aucun équipement ne peut être sorti de l'école, et n'est prêté que pour des fins pédagogiques.

. L'inventaire, des vérifications sporadiques ("spotchecks"), des fiches de rappel accompagnées ou non d'amendes ou de suspension de service, sont d'autres mécanismes de contrôle que certains C.R.E. ont adoptés.

. On a trouvé aussi que certaines écoles (pas nécessairement les plus petites!) n'ont aucun système formel de contrôle des prêts. On se fie soit à la mémoire du responsable, on se limite à la surveillance oculaire; il n'y a ni carte de lecteur, ni amende.

. Dans les petites écoles, l'audiovisuel demeure très souvent le "parent pauvre". Pas de personnel, peu de documents, presque pas de service, encore moins de contrôle: on fonctionne bien plus à la "va comme je te pousse" et les contrôles sont alors très informels, constitués de mesures ad hoc plutôt que de règles et de procédures systématiques.

1.2.5. Le processus de prêt dans l'école est représenté schématiquement dans le tableau suivant:

TABLEAU 4.1.

Processus de prêt dans l'école

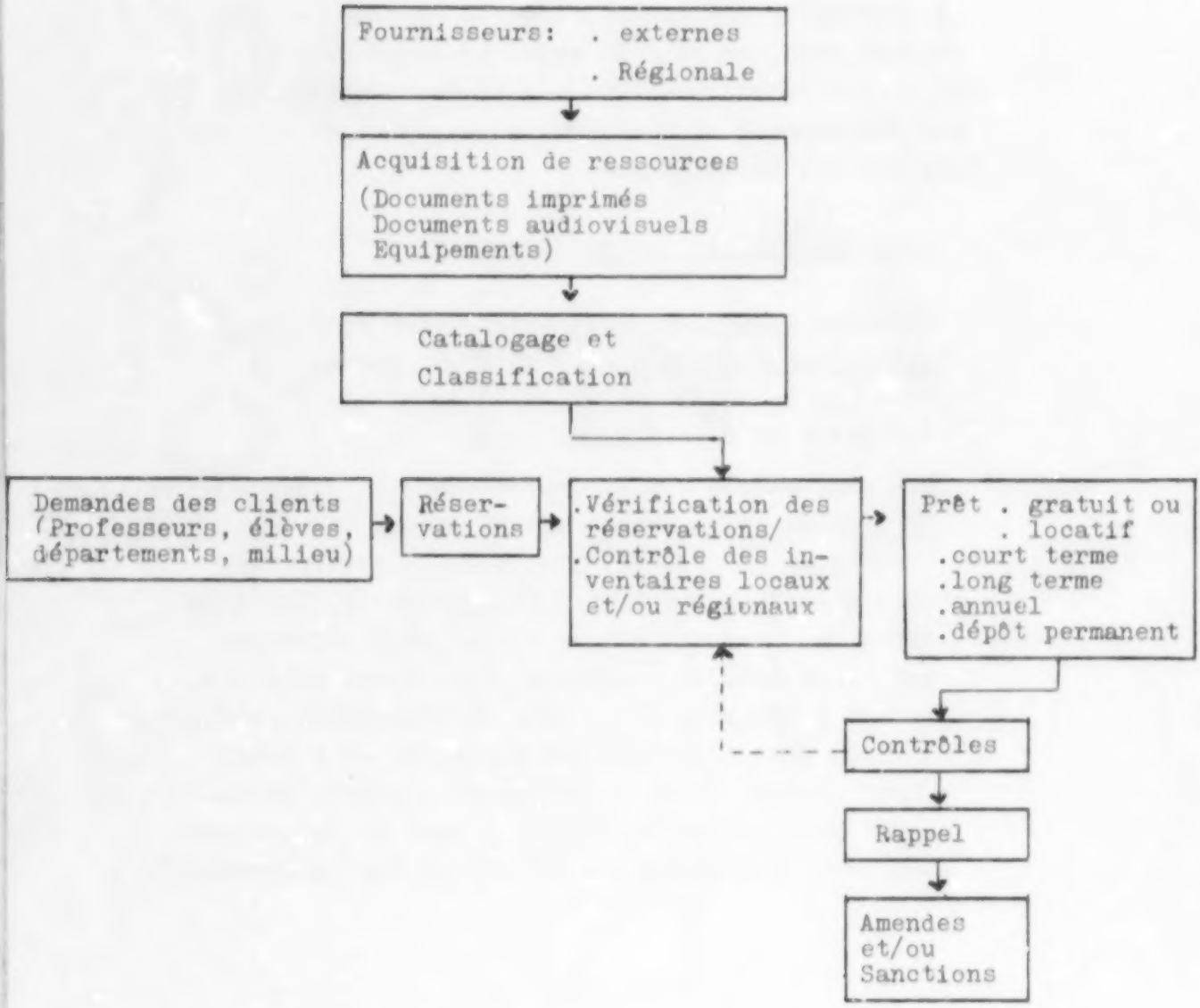

1.2.6. Remarques

Par la structure des systèmes de prêt, on peut déjà distinguer différents types de centres de ressources dans les écoles, selon le degré de contrôle direct qu'ils exerçent sur la documentation et les équipements et la marge de manoeuvre qu'ils accordent aux départements.

1.2.6.1. La concentration des ressources

Certains C.R.E. se caractérisent par un fort degré de concentration de toutes les ressources dans les locaux mêmes. On n'effectue alors que des prêts de courte durée.

Certains autres C.R.E. tendent vers la déconcentration de leurs ressources au niveau des départements ou des classes-ateliers. Là se trouvent déjà une bonne partie des équipements et certains types de documents simples. Les prêts effectués par les C.R.E. sont alors à court terme pour certaines catégories de ressources (documents audio-visuels plus fragiles, par exemple), et à long terme (annuel ou se transformant en dépôt permanent) pour certaines autres catégories de ressources (ex.: transparents, une partie des équipements).

Quelques centres (encore rares) ont mis la majeure partie de leurs ressources, autant imprimées qu'audiovisuelles, entre les mains des départements pour former des sous-centres de ressources, ne gardant que les documents de portée générale et quelques équipements de dépannage sous leur contrôle direct.

Certains autres enfin, tendent vers une recentralisation des ressources surtout audiovisuelles, après être passés par une étape de déconcentration vers les départements. Il serait intéressant dans de tels cas, d'étudier les facteurs à l'origine d'une telle évolution dans les structures de gestion.

TABLEAU 4.2.

Distribution des C.R.E. locaux selon le degré de concentration des matériels didactiques par rapport aux départements et classes-ateliers

Degré de concentration des matériels didactiques	nombre	%
entièrement concentrés au C.R.E. de l'école	17	44,7
partiellement concentrés au C.R.E. de l'école	19	50,0
entièrement déconcentrés vers les départements	2	5,3
total	38	100,0

1.2.6.2. L'intégration des ressources

Par ailleurs, on a pu constater que certaines écoles assurent le prêt de toute une gamme variée de ressources allant des volumes aux équipements et à tous genres de documents audiovisuels, tandis que les plus petites ne donnent un service de prêt que pour les documents imprimés et audiovisuels, d'autres uniquement pour les volumes, étant trop peu équipées pour offrir un vrai service en audiovisuel et les documents audiovisuels y étant trop peu utilisés ou trop rares.

Le système de prêt peut donc être:

- complètement séparé pour les documents imprimés et audiovisuels, ainsi que les équipements: il y a alors système parallèle avec fichier de prêt parallèle, même si parfois les documents sont déposés dans les mêmes locaux.
- complètement intégré: on a alors un fichier unique et quelle que soit la nature des documents, le système de prêt est identique.
- les équipements sont l'objet d'un système plutôt spécial, vu qu'il s'agit la plupart du temps de prêts à long terme aux départements ou aux professeurs.

Enfin, on peut dire que le prêt est une activité importante tant au niveau des C.R.E. régionaux que locaux, bien que les activités qui s'y rattachent soient différentes aux deux niveaux, puisque aussi bien les objets de prêt et la clientèle, que la durée des prêts, sont variables et différents, selon qu'il s'agit de prêts effectués par le centre régional ou par le centre de ressources de l'école.

Tous ces éléments d'observation nous permettront, dans un chapitre ultérieur, de distinguer les types de gestion des ressources didactiques, lesquels varient en fonction de l'organisation interne des divers centres.

2. La production demeure un service essentiellement régional, bien que la plupart des grosses Régionales (15 à 20 000 élèves et plus) possédant des sous-centres, tendent de plus en plus à favoriser et encourager la production locale au niveau des écoles (par les professeurs, les départements, les élèves).

2.1. Au niveau régional

2.1.1. Différentes activités relèvent du service de production régionale:

. la production comme telle de documents imprimés (affiches, posters),audiovisuels (transparents, diaporamas, bandes vidéo, photographie, bandes magnétoscopiques, bandes sonores, films super 8, montages à partir de matériel brut);

. la reproduction de documents visuels et sonores: repiquage d'émissions de T.V., de radio et toutes les activités de transformation et de transposition (exemple: transposition des disques sur rubans-cassettes, de film fixe en diapositives, etc...); au plan de l'imprimé, il faut compter les services de photocopie, de polycopie.

. assistance technique à la production faite par les écoles (montages, enregistrements sonores, etc...); dans ce sens, la Régionale ne fait pas de production comme telle, mais fournit l'aide nécessaire en personnel pour les écoles qui désirent faire des petites productions.

. assistance matérielle: la Régionale fournit aux écoles qui en font la demande du "software" vierge en vue de la production; elle ne fait pas alors elle-même la production, mais pourra conseiller les professeurs ou les élèves au plan technique et même, à l'occation, les aider à évaluer les résultats produits.

2.1.2. Types de productions selon la taille des Régionales

Parmi les centres régionaux visités, les plus gros qui sont aussi les mieux équipés en matériel de production, donnent le service le plus sophistiqué de production exigeant des équipements spécialisés (studio de T.V., unités de magnétoscopie, etc...). Ces centres produisent évidemment des documents pour tout leur réseau d'écoles, en plus de répondre à des demandes spécifiques de la part des petites écoles non équipées, et de la part des écoles plus grandes pour des productions exigeant un matériel un peu spécial.

. Les Régionales plus petites (moins de 10 000) se contentent pour la plupart de faire seulement de la petite production à partir d'équipements simples (diaporamas, transparents, photographie, etc...) et surtout de la reproduction de documents de toutes sortes, d'enregistrement d'émissions de radio et de télévision...

. Certaines enfin ne font pas de production comme telle mais donnent une assistance technique et matérielle aux écoles qui désirent en faire, en plus du service de reproduction qu'on retrouve dans toutes les Régionales.

2.1.3. Ressources impliquées dans la production locale

Les productions, selon qu'elles impliquent des ressources entièrement internes ou une collaboration avec des agents externes, peuvent être locales ou conjointes; ex.: diaporamas en collaboration avec le M.E.Q. et l'Education aux adultes.

2.1.4. Importance relative du service de production

Cependant, quel que soit son niveau d'activité, le service de production demeure un secteur primordial et actif de service aux écoles. Ainsi, dans telle Régionale de 12 000 élèves, même si la production demeure relativement simple, on lui accorde une place de choix dans l'horaire des activités du centre de ressources éducatives.

Dans une autre Régionale mieux équipée, la production par les élèves est fortement stimulée et ces derniers ont accès à la majorité des appareils de production de la Régionale.

2.1.5. Les procédures de contrôle instaurées dans ce secteur d'activités des C.R.E. se ramènent à des formules de projets de production qui doivent être approuvés par le responsable et au contrôle des stocks de matériels vierges.

Le manque d'informations quant aux contrôles exercés sur le service de production sera sûrement à combler dans une étude ultérieure sur les C.R.E.

2.1.6. En gros, le processus adopté est le suivant:

- les demandes de production des écoles sont centralisées au niveau régional;
- vérification des coûts de production et du budget à la disposition des écoles pour ces fins; (sélection des projets par comité ad hoc)
- approbation des projets de production par le responsable du C.R.E.
- exécution de la production;
- expédition des documents vers les écoles (la Régionale pouvant se réserver le droit de garder tous les originaux)
- évaluation des productions.

Il est clair que ce processus ne se retrouve pas ainsi partout dans toutes les Régionales, mais nous le donnons pour illustrer les étapes qui permettent à un C.R.E. en particulier de donner un tel service à ses écoles, avec tous les mécanismes de contrôle et de décision qui s'y rattachent .

2.2. Au niveau des écoles, on trouve une diversité de situations selon que le C.R.E. de l'établissement offre ou non un service de production locale.

2.2.1. Types de productions selon la taille des écoles

Certaines écoles ne font aucune production et dépendent entièrement de la Régionale pour ce service. Il s'agit de petites écoles bien sûr, mais aussi de certaines autres qui ont plus de 1 500 élèves mais dont le service est entièrement monopolisé par le centre régional.

Les productions sont très rares (transparents, films fixes) et l'équipement doit d'ailleurs être emprunté à la Régionale. De plus ces productions sont davantage une initiative personnelle des professeurs plutôt qu'un service offert par le C.R.E. de l'école.

La plupart des écoles font de la "petite production" n'exigeant aucun équipement complexe (diapositives, transparents, bandes sonores, montages) et surtout beaucoup de reproduction : repiquage d'émissions, enregistrements, transposition de documents sur un autre medium de support, photocopie, polycopie, etc...

Enfin quelques-unes possèdent un équipement assez sophistiqué pour se lancer dans des productions de

plus grande envergure telle que des émissions de T.V., parfois retransmises sur le câble communautaire, utilisent des bandes magnétoscopiques pour couvrir certains événements locaux, faire des reportages, des documents d'appoint. Il s'agit bien sûr de grosses polyvalentes de 2 000 à 3 000 élèves, qui, en plus de ces grosses productions, assurent aussi la reproduction et la petite production de documents simples et de matériel brut (diapositives, bandes sonores, etc...) en vue de productions ultérieures; certaines d'entre elles, étant des sous-centres, assurent le service aux plus petites écoles .

2.2.2. Les procédures de contrôle se résument à l'approbation des chefs de groupe et des responsables de l'audiovisuel pour les projets de production; dans certaines écoles, il y a aussi des tables rondes de conception, d'exécution et d'évaluation des productions locales. Le peu de renseignements obtenus ne nous permettent pas de couvrir tout l'éventail des mécanismes de contrôle existants.

Il serait important d'identifier plus précisément, dans une étude ultérieure, les contrôles qui se rattachent à chacun des services qu'offre un C.R.E. à sa clientèle, en couvrant aussi bien les contrôles ad hoc que les procédures plus formelles.

2.2.3. Importance du service de production dans le C.R.E.

En somme, on peut dire que la production au niveau des C.R.E. des écoles demeure un secteur actif, bien que les activités qui s'y rattachent restent à un niveau technique relativement simple, à l'exception de quelques grosses polyvalentes bien équipées. Les documents produits ne relèvent que de la petite production, et la plupart du temps, on se contente de faire simplement de la reproduction de documents déjà existants, provenant soit de la Régionale, soit d'ailleurs. Cependant, se dessine au niveau de toutes les Régionales une forte tendance vers la décentralisation et l'encouragement à la production locale, surtout par les enseignants et parfois par les élèves. Il serait fort intéressant de suivre de près l'évolution de cette orientation des C.R.E. en faveur d'un service de production locale dans les écoles et donc en faveur d'une accessibilité croissante des ressources aux usagers, tout en permettant de répondre à des demandes très spécifiques et très précises du milieu.

2.3. Le tableau qui suit donne un résumé des types d'activités de production aux deux paliers: commissions et écoles:

TABLEAU 4.3.

Activités de production locale aux paliers
Régionale et école

Activités de production		
Types	Régionale	Ecole
Productions audiovisuelles	. production exigeant un équipement spécialisé ou plus sophistiqué (T.V., magnétoscope...) pour toutes les écoles . petite production simple pour écoles non-équipées (diapos, transparents, montage, photos..) . reproduction de documents (enregistrement, repiquage d'émissions, etc...) . assistance technique et matérielle aux écoles	. beaucoup de petites productions simples, à usage local (documents d'appoint, documents d'apprentissage, diapositives, transparents bandes sonores, etc...) . beaucoup de reproduction (de productions régionales ou de documents divers). . grosses productions sont rares, et seulement dans le cas de grosses polyvalentes.
Productions imprimées	. production (imprimerie): affiches, posters, etc... . reproduction: polycopie, photocopie, etc...	. surtout reproduction par photocopie et polycopie

2.4. Problèmes des droits d'auteur dans la production locale

On ne peut sans doute pas parler des services de production et de reproduction dans les C.R.E. régionaux et locaux, sans aborder le problème des droits d'auteur. La question est délicate et les informations recueillies sur ce sujet sont rares. Les informateurs en sont restés au niveau des souhaits et des suggestions, tant au palier régional que local.

Dans les pages précédentes, on a parlé d'enregistrement et de repiquage d'émissions de radio et de télévision parmi les activités de reproduction des C.R.E. Cependant, il ne s'agit là que d'une opération très limitée, car on se montre très prudent dans ce domaine. Les copies sont effacées aussitôt après usage, et seulement des documents d'information sont retenus ainsi que certaines émissions culturelles (théâtre, etc...). Le problème demeure entier et pour le moment, les gens du milieu formulent leurs souhaits: rendre plus accessibles et plus disponibles des dossiers d'actualité, d'information, à caractère culturel, ou portant sur des sujets spécifiques reliés à l'enseignement de certaines matières.

Certaines Régionales projettent aussi de constituer une banque de documents produits localement et parlent

d'acheter les droits d'auteur pour certains documents produits par des professeurs sur leur initiative personnelle, afin de les diffuser à l'intérieur du réseau.

Le manque de renseignements ne nous permet guère d'élaborer davantage sur le sujet. La situation est pour le moins bien confuse, et chacun semble devoir s'arranger comme il peut, dans les limites et les contraintes qui lui sont imposées, afin de pouvoir répondre quand même à des demandes exprimées dans le milieu.

3. Services d'animation/information/perfectionnement

Dans cette rubrique sont incluses toutes les activités de promotion et de guidage visant à mieux faire connaître aux usagers les ressources didactiques à leur disposition, à encourager leur exploitation, à développer des méthodes et des habitudes de travail et d'utilisation de ces mêmes ressources.

Certaines de ces activités se retrouvent tant au palier régional qu'à celui des écoles, alors que d'autres relèvent plus spécifiquement des centres régionaux ou locaux.

3.1. Parmi les activités communes aux deux paliers, on retrouve:

- le service de références et de recherches bibliographiques;
- l'initiation à l'utilisation des centres de ressources éducatives (bibliothèque et service audiovisuel);
- l'information sur le fonctionnement des appareils et moyens audiovisuels/l'initiation aux techniques audiovisuelles (sous forme d'ateliers);
- la promotion du document imprimé et audiovisuel;
- aide et conseil dans le choix de lectures.

Ces divers services d'animation sont destinés principalement aux professeurs et aux élèves, et aussi parfois aux autres personnels des Régionales et des écoles.

3.2. L'animation qui se fait plus spécifiquement au palier régional concerne davantage la promotion et l'implantation des C.R.E. dans les écoles. A ce palier, on trouve:

- des activités de coordination auprès des écoles;
- des rencontres et tables de travail avec les responsables locaux des C.R.E. et principaux d'écoles, pour aider à planifier les activités dans les écoles et discuter des budgets, préparer des politiques d'utilisation des C.R.E.

- des activités liées à:
  - la planification et au "démarrage" de nouveaux centres de ressources dans les écoles ou la création des sous-centres dans les polyvalentes;
  - l'implantation de bibliothèques dans les écoles élémentaires;
  - une assistance à la fois technique et pédagogique dans l'organisation des centres de petites écoles secondaires;
  - la production de guides d'implantation des centres de ressources dans les départements, de guides d'utilisation des techniques audiovisuelles;
  - des rencontres de "stimulation" dans le milieu avec les responsables locaux, les professeurs, les départements et les directions d'écoles;
  - la démonstration de nouveaux équipements dans les écoles.

3.3. Plus particulières aux <u>écoles</u> sont les activités de:

- dépouillement de périodiques et constitution de dossiers de consultation par thème;
- aide individuelle aux professeurs et aux élèves;
- initiation à une méthode de travail en recherche;

- expositions d'ouvrages par thème, de productions étudiantes en audiovisuel (ex.: des montages);
- assistance technique aux projets d'étudiants;
- rencontre avec les départements pour l'initiation aux techniques audiovisuelles ou la promotion de documents et de moyens d'apprentissage.

3.4. Résumé

Toutefois, même si l'on trouve aux deux paliers certaines activités communes d'animation, il faut remarquer que dans la majorité des écoles visitées,ce service d'animation ne touche encore que le document imprimé. Très peu d'animation est entreprise dans le domaine de l'audiovisuel, ce qui n'est pas le cas pour les Régionales qui offrent davantage d'activités variées pour les deux types de ressources didactiques.

Il semble bien que la promotion du document audiovisuel relève davantage de la commission tandis que les responsables locaux consacrent plus de temps à l'exploitation du document imprimé.

En résumé, on peut donc distinguer trois zones d'activités distinctes d'animation dans les C.R.B.:

1) une zone d'activités communes aux commissions et aux écoles, incluant avant tout la formation et l'initiation à des techniques d'exploitation et d'utilisation de certaines ressources;

2) une deuxième zone plus spécifique aux Régionales composée principalement d'activités de coordination, de planification et d'implantation de centres de ressources et de promotion de l'audiovisuel;

3) enfin, une troisième zone plus particulière aux écoles qui concerne davantage toutes les formes d'exploitation du document imprimé ainsi que leur promotion.

Enfin, on peut dire que l'animation, tant au niveau des Régionales qu'à celui des écoles, demeure une activité assez importante, au même titre que le service de prêt. On a vu comment ces deux activités, bien que différentes aux deux paliers, régional et local, demeurent également importantes et présentes aux deux niveaux administratifs, à la différence des services de sélection, d'acquisition et de catalogage qui relèvent davantage de la compétence régionale ou locale, selon les politiques administratives adoptées.

Quant à la production, dont les activités diffèrent aux deux paliers, on a vu comment elle tend à devenir un secteur important et actif au niveau des écoles et des sous-centres, même si pour le moment, elle demeure encore avant tout une entreprise régionale.

4. Le Service d'évaluation est essentiellement régional et selon les activités qui y sont incluses, il peut être considéré comme un service donné aux écoles ou une activité propre au fonctionnement interne du C.R.E. et de la commission.

4.1. Niveau des Régionales

4.1.1. Comme activité de service, il faut compter les processus d'évaluation:

- de documents imprimés et audiovisuels, qu'ils soient achetés ou produits localement: analyse et critique, élaboration de fiches d'évaluation en vue de la sélection ou de l'utilisation en classe.
- d'équipements: testing et production de fiches d'évaluation en vue de la sélection, de l'acquisition, etc...
- de demandes et projets des écoles par un comité de travail composé de responsables régionaux et des principaux d'école.

Ces activités peuvent être effectuées par des responsables régionaux seuls ou en collaboration avec des professeurs, chefs de groupe, conseillers pédagogiques...

Certains centres régionaux, lorsqu'ils prêtent des documents aux écoles, demandent aux emprunteurs de remplir une fiche d'appréciation de la valeur de ces documents.

Regroupés, ces différents types d'activités constituent un service que les Régionales donnent à leurs écoles lorsque celles-ci ne sont pas assez équipées pour le faire.

4.1.2. Comme activité inhérente au fonctionnement interne d'un C.R.E. visant à une plus grande efficacité dans l'organisation et le rendement pédagogiques, les centres régionaux procèdent à l'évaluation:

- des demandes des écoles en termes d'acquisition de documents et d'équipements, ainsi qu'en termes de production et de reproduction, afin de décider s'ils peuvent répondre à ces demandes, dans quelle mesure, en regard de quelles priorités ou de quelles politiques ou objectifs. C'est alors une évaluation de contrôle.

- de leurs propres services: il s'agit alors d'un processus d'autoévaluation qu'entreprend la Régionale, pouvant éventuellement déboucher sur la production d'instruments à proposer aux écoles, afin d'y susciter ce même processus d'autoévaluation. A ce moment-là, cela devient un autre type de service rendu aux écoles par la Régionale.

Pour le moment, ce processus commence seulement à s'amorcer dans quelques Régionales, la plupart ne considérant encore l'activité d'évaluation que comme un secteur secondaire d'activité se limitant principalement à l'évaluation de documents et d'équipements à acquérir et à utiliser.

4.2. Au niveau des écoles, l'activité d'évaluation se fait beaucoup plus rare, puisque nous avons vu que dans la majorité des cas, c'est le centre régional qui assure le service. C'est la plupart du temps dans les grosses polyvalentes seulement que l'on peut trouver des comités d'évaluation, soit de documents (ex.: dans une polyvalente, la critique et l'analyse des volumes sont faites par les étudiants et publiées dans un journal local), soit d'appareils, soit de projets de production soumis par les professeurs et les élèves.

Une seule école (1) a commencé un processus d'autoévaluation de ses services. Autrement, on se contente d'un bilan annuel général et très souvent l'évaluation n'est que sporadique et accidentelle.

Au niveau des écoles, le service d'évaluation, lorsqu'il existe, demeure donc un secteur très marginal d'activité.

4.3. On ne saurait parler d'autoévaluation sans aborder la question des critères à la base d'une telle démarche. Comme, dans la plupart des cas, il ne s'agit encore que de projets et d'ébauches, les critères avancés par les répondants au cours des entrevues ne furent pas très élaborés. Toutefois, on peut déjà distinguer deux types principaux de critères auxquels les gens se réfèrent, soit:

---

(1) Dans notre échantillon, bien sûr.

4.3.1. des critères internes relatifs aux services offerts ou au fonctionnement du C.R.E., tels que: facilité d'accès au centre de ressources, pourcentage de fréquentation, pourcentage de renouvellement des demandes, pourcentage des demandes satisfaites, degré d'utilisation des ressources, variété et pertinence de la documentation, et aussi le degré d'intégration entre documentation imprimée et audiovisuelle, capacité de remplir un rôle d'animation, capacité de diffusion...

4.3.2. des critères externes se rapportant à des objectifs globaux ou du curriculum (programmes institutionnels): degré d'adéquation entre les services offerts par un C.R.E. et les objectifs poursuivis par la Régionale en ressources didactiques, entre les documents et les matières de programme, etc...

Les moyens envisagés pour une telle évaluation sont des questionnaires auprès des usagers, des bilans trimestriels, des rencontres de 'feedback' ou de consultation avec des coordonnateurs de matière...

Enfin le processus d'autoévaluation porterait sur les services professionnels et techniques qu'offre un C.R.E., l'attitude du personnel des C.R.E., les modes d'organisation et de fonctionnement, la quantité et la qualité des ressources à la disposition des usagers.

Il reste à souhaiter que cette première démarche d'autoévaluation puisse s'étendre, se généraliser et se systématiser avec le support des instances supérieures, en termes d'instrumentation et de stimulation, afin de susciter et de solliciter au niveau local un tel processus qui soit adapté à la variété des conditions et structures locales.

5. Le Service de diffusion d'information et de distribution

5.1. Au niveau régional

5.1.1. Le Service de distribution consiste à acheminer physiquement vers les écoles les documents et équipements achetés ou prêtés par le centre, ainsi qu'à récupérer après usage les films de la cinémathèque régionale. Différentes procédures sont adoptées: camionnette, postes, messagerie, service privé de livraison, etc...

5.1.2. Quant aux activités de diffusion d'information elles se ramènent à la publication de catalogues régionaux sur les documents et ressources disponibles aux centres régionaux et accessibles aux écoles, à l'organisation d'expositions de nouveautés, à la participation des C.R.E. régionaux aux journées

pédagogiques, à la distribution de bulletins d'information sur les services offerts par les C.R.E. régionaux et la mise à jour de ressources didactiques par discipline ou par matière. Une régionale possède même un système d'information au grand public: il suffit de composer un numéro de téléphone pour avoir des renseignements sur les activités et les nouveautés.

5.2. Au niveau des écoles, on peut trouver des expositions, soit de livres, soit de nouveautés diverses, soit de travaux réalisés par des professeurs et étudiants, des bulletins d'information publiés par le C.R.E. lui-même ou par le journal étudiant ou encore celui de l'école, et même parfois par le journal de la localité ou celui de la Régionale. On trouve également des catalogues distribués aux professeurs et chefs de groupe, des rencontres de départements où le responsables du C.R.E. informe sur les services et activités de son centre. Il peut également participer aux journées pédagogiques et aux semaines culturelles. De plus, le système d'intercom, ainsi que la "radio locale" (radio-maison) servent à transmettre les messages, à faire un peu de publicité pour le centre de ressources. Enfin, parallèlement existe tout un système informel d'information de bouche à oreille, par contact personnel avec les professeurs; les chefs de groupe en particulier jouent ici un rôle parfois important d'intermédiaires.

La diffusion de l'information se fait donc à deux paliers: des Régionales à leurs écoles, et des écoles aux départements et aux professeurs, et parfois aussi aux écoles plus petites. Elle vise deux buts principaux, soit d'une part, renseigner sur les services et ressources didactiques existants, et d'autre part, susciter et favoriser l'exploitation de ces mêmes services et ressources dans le milieu.

6. Participation des C.R.E. à d'autres activités

On peut se demander quelle importance a un C.R.E. dans l'ensemble de tous les services d'une Régionale ou d'une école d'une part, et par rapport à la communauté environnante d'autre part. Quelles sont les limites de son rayon d'action? Les exemples suivants donneront une idée des échanges et de la collaboration possible entre le C.R.E. et d'autres organismes. Il est évident que ce n'est pas le cas de tous les centres de ressources, dont quelques-uns sont assez isolés et repliés sur leurs propres services. Cependant, les collaborations méritent d'être mentionnées même si cela ne concerne actuellement que quelques Régionales et écoles.

6.1. Au niveau régional, les C.R.E. peuvent passer des ententes de service avec l'Education des adultes

(exemple: télévision éducative) ou d'autres services tels que celui de l'équipement, établir des échanges avec la ville, via la bibliothèque municipale, ou encore par sa participation aux activités socio-culturelles. Certains responsables de C.R.E. régionaux participent à la consultation interrégionale sur les programmes-cadres ou les programmes institutionnels, à la table de gestion de l'enseignement, au comité de liaison avec les commissions scolaires locales, à des rencontres pédagogiques. Enfin, plusieurs C.R.E. régionaux collaborent avec des organismes tels que les Universités, le ministère de l'Education, l'A.C.E.F., ou encore d'autres commissions scolaires locales ou régionales pour des projets de production et d'échanges de services.

6.2. Au niveau de l'école, certains C.R.E. passent des ententes de service avec l'Education des adultes, avec la ville (surtout pour la location des salles). Les responsables participent au conseil d'école, aux réunions de départements, aux journées pédagogiques.

Les ententes de service peuvent être distinguées selon le type de ressources: par exemple, l'école peut consentir à prêter ses équipements et ses documents audiovisuels au service de l'Education des adultes seulement, mais à ouvrir les portes de sa bibliothèque aux adultes du milieu; elle peut aussi

consentir à ne prêter que certains types d'équipements au Service aux étudiants (radio étudiante...).

Les centres de ressources éducatives peuvent donc étendre ou restreindre leurs services, leur collaboration et sans doute aussi leur influence au-delà des limites de l'école ou de la Régionale, selon leur disponibilité en personnel, selon les demandes du milieu, selon la politique établie et aussi l'attitude des autorités locales.

Dans les pages précédentes, on a tenté, à partir des observations faites dans le milieu, de décrire ce qu'est un centre de ressources éducatives, quelles en sont les ressources matérielles et humaines, quels sont les services qu'un tel centre peut donner. On a pu constater la grande diversité des modes d'organisation de ressources didactiques, des modes de fonctionnement des centres, selon que l'on se trouve au palier des commissions scolaires régionales ou au palier des écoles, selon qu'il s'agit de documents imprimés ou de documents audiovisuels ou d'équipements, selon que le centre de ressources éducatives est appelé à desservir une grosse ou une petite clientèle. On a aussi vu que certaines zones d'activités tendent à devenir prioritaires par rapport à d'autres (exemple: la production), que leur importance varie selon le palier administratif où l'on se trouve, que la nature des ressources didactiques peut avoir ou non son importance dans l'organisation des services du centre.

De toutes les remarques et observations faites jusqu'ici, se dégagent au moins deux variables significatives pour les modes d'organisation des centres de ressources: d'une part, la plus ou moins grande intégration horizontale de l'imprimé et de l'audiovisuel, et d'autre part, la plus ou moins grande accessibilité des ressources aux usagers, caractérisée par leur plus ou moins grande déconcentration verticale à l'intérieur des services de ressources éducatives du système commission/école. Ces deux variables serviront précisément de base au regroupement typologique des C.R.E. à partir de la diversité constatée au niveau de la gestion de leurs ressources et de leur fonctionnement.

CHAPITRE V

VERS UNE TYPOLOGIE DES MODES D'ORGANISATION DES CENTRES DE RESSOURCES EDUCATIVES

Les chapitres précédents ont donné un aperçu de la grande diversité dans l'organisation et le fonctionnement des centres de ressources. On va donc essayer, au cours de ce chapitre, d'élaborer une typologie des modes de gestion des ressources à partir de la variété des situations observées. Deux variables ont semblé particulièrement significatives lors de l'analyse descriptive des centres de ressources; d'une part le degré d'intégration horizontale de l'audiovisuel et de la bibliothèque et, d'autre part, le degré de déconcentration verticale des ressources et des contrôles, nécessaires au fonctionnement de ces centres.

1. Définition des termes

1.1. Dans le présent contexte, la notion d'intégration réfère à l'inclusion tant administrative que fonctionnelle de l'imprimé et de l'audiovisuel au sein d'un centre de ressources. Cette intégration peut concerner tant les documents et appareils eux-mêmes que les services qui y sont rattachés, que le personnel appelé à donner ces services, que la gestion des budgets et même la définition et la répartition des tâches. On peut ainsi parler d'intégration pour chaque élément d'un C.R.E. considéré séparément.

On peut aussi parler d'intégration pour l'ensemble des éléments d'un C.R.E.: ainsi on dira qu'un centre de ressources est totalement intégré lorsque tous ses éléments le sont: documents, appareils, personnels, services, budgets, etc...; il ne l'est que partiellement lorsque par exemple, les documents sont déjà intégrés mais les budgets et le personnel demeurent séparés pour l'imprimé d'une part et l'audiovisuel d'autre part; enfin il peut aussi y avoir séparation totale de tous les éléments, l'audiovisuel et la bibliothèque constituant alors deux entités parallèles.

Pour comprendre les tableaux qui vont être présentés, il serait utile de préciser, pour chaque élément du C.R.E., à quelle situation réelle réfèrent les différents degrés d'intégration.

Les ressources didactiques: on dira qu'il y a intégration totale des documents lorsque ces derniers, quelle que soit leur nature (imprimée ou audiovisuelle) forment un système de documentation unique et sont localisés dans les mêmes lieux. Ainsi pour un thème donné, on trouvera dans un centre dont les documents seront intégrés, et des volumes et des revues, et des diapositives, films fixes, bandes sonores, disques, se rapportant tous au même thème et localisés au même endroit.

Par ailleurs, il y aura organisation parallèle lorsque les documents imprimés seront séparés (dans leur localisation tout comme dans leur classification) des documents audiovisuels.

Les services seront définis comme totalement intégrés lorsque l'on trouvera un ensemble unique de services professionnels et techniques pour les domaines de l'imprimé et de l'audiovisuel, allant de la sélection et du catalogage au prêt, à la production, à l'animation, etc... On trouvera à la base les mêmes principes d'organisation.

Par contre, on dira que les services sont parallèles lorsque par exemple, il va exister deux systèmes séparés pour l'acquisition, la classification et le prêt de documents imprimés d'une part, audiovisuels d'autre part.

Les services sont définis comme partiellement intégrés lorsque par exemple, les mêmes services de catalogage ou de prêt s'étendent à certaines catégories de documents imprimés et audiovisuels seulement, alors que tous les services liés aux équipements et à certains types spécifiques de documents (films 16mm., bandes magnétoscopiques) relèvent strictement d'une autre organisation.

Le personnel sera totalement intégré lorsqu'on trouvera un même responsable unique à la tête du C.R.E., supervisant un personnel dont les tâches seront partagées indifféremment entre l'audiovisuel et l'imprimé. Ainsi le commis préposé au prêt s'occupera et du prêt des volumes et du prêt de documents audiovisuels; la bibliotechnicienne, préposée au catalogage, effectuera les opérations techniques pour les deux types de documents.

On dira que le personnel est partiellement intégré lorsqu'on trouvera un même responsable unique à la tête du C.R.E. mais que le reste du personnel professionnel et technique sera plus spécifiquement rattaché au service de l'audiovisuel ou de l'imprimé.

Enfin l'organisation sera parallèle lorsqu'il y aura deux responsables supervisant deux équipes de techniciens et de professionnels spécifiquement rattachés soit au service de la bibliothèque, soit à celui de l'audiovisuel.

Le budget peut être totalement unifié, la bibliothèque et l'audiovisuel disposant d'un seul et même budget unique, ou totalement séparé; dans ce cas, on trouve deux budgets parallèles pour les deux services concernés.

Les quatre premiers tableaux réfèreront à divers types d'organisation des ressources d'un C.R.E., en fonction de leur degré variable d'intégration.

Tableau récapitulatif 5.1.

Distribution des C.R.E. régionaux et locaux selon le degré d'intégration des différentes ressources

Personnel	C.R.E. Rég.	C.R.E. Ecoles	Budget	C.R.E. Rég.	C.R.E. Ecoles	Services	C.R.E. Rég.	C.R.E. Ecoles
	%	%		%	%		%	%
commun aux deux services de bibliothèque et d'A.V.	40,0 (6)	13,1 (5)	unifié pour la la biblio. et l'A.V.	26,6 (4)	47,4 (18)	communs et intégrés	60,0 (9)	34,2 (13)
parallèle	40,0 (6)	34,2 (13)	parallèle	60,0 (9)	52,6 (20)	parallèles	26,6 (4)	31,5 (12)
partiellement intégré	20,0 (3)	52,6 (20)	partiellement intégré	13,4 (2)	--	partiellement intégrés	13,4 (2)	34,2 (13)
Total:..	100 (15)	100 (38)						
responsable unique pour les deux services	73,3 (11)	52,6 (20)						
responsables parallèles	26,6 (4)	28,9 (11)						
informations incomplètes	--	18,4 (7)						
Total:..	100 (15)	100 (38)	Total:..	100 (15)	100 (38)	Total:..	100 (15)	100 (38)

N.B. Les chiffres indiqués entre parenthèses () indiquent les nombres absolus (d'écoles ou de C.R.E.)

- Rég. = Régionale

1.2. La notion de concentration réfère au degré d'agrégation physique réelle et de contrôle vertical des ressources du point de vue des usagers; elle indique dans quelle mesure l'administration et la gestion de telles ressources sont directement contrôlées par un organisme central, que ce soit au niveau des commissions ou à celui des écoles.

On pourra également distinguer deux paliers de concentration:

- au palier régional, les commissions, par leur centre de ressources, peuvent concentrer et contrôler toutes les ressources, ne laissant que peu d'autonomie aux écoles.

- le même phénomène peut se répéter au niveau des C.R.E. des écoles, les départements et les classes-laboratoires n'exerçant alors aucun contrôle sur les ressources didactiques.

Par ailleurs, le degré de concentration et de contrôle par les autorités centrales (C.S.R.) peut être aussi plus faible, et les instances locales jouissent alors d'une autonomie relativement plus grande quant à la

gestion de leurs ressources. Par le fait même, l'accessibilité physique des ressources aux usagers peut aussi être plus grande.

Les cinquième et sixième tableaux essaieront de donner une image des modes de gestion des ressources en fonction de leur degré de concentration verticale relative.

Enfin, les cinq (5) derniers tableaux référeront aux différents types de C.R.E. définis en fonction des deux variables retenues, soit l'intégration et la concentration relatives des ressources; par ailleurs, on essaiera de voir dans quelle mesure ces différents types se retrouvent dans les milieux observés.

TABLEAU 5.2.

Les différents types de centres de ressources éducatives selon le mode et le degré d'intégration de leurs ressources (niveau régional)

Types de C.R.E.	Degré d'intégration des éléments d'un C.R.E.			Nombre de C.R.E.	%
	totalement intégré	partiellement intégré	parallèle		
1	Services, Documents, Personnel		Budget	3	20,0
2			Documents, Services Personnel, Budget	0	0,0
3		Documents, Services	Budget, Personnel	2	13,3
4	Documents, Services Personnel, Budget			3	20,0
5	Documents, Services Budget	Personnel		1	6,8
6		Documents	Services, Personnel Budget	4	26,6
7	Documents, Services	Personnel, Budget		2	13,3
			Total:...	15	100

2. Types de C.R.E. selon le degré d'intégration des ressources

2.1. Niveau régional

A partir des centres de ressources éducatives visités dans les quinze Régionales, on retrouve donc sept types d'organisation, selon le mode et le degré d'intégration des divers éléments audiovisuels et imprimés.

Type 1: Documents imprimés et audiovisuels sont déjà intégrés en un système unique et logés dans les mêmes locaux; on trouve les mêmes services et le même personnel pour la bibliothèque et l'audiovisuel; seuls les budgets demeurent séparés.

Type 2: Il s'agit ici de deux organisations totalement séparées et parallèles pour l'imprimé d'une part, et l'audiovisuel d'autre part. Nous n'en avons observé aucun cas parmi les Régionales visitées: c'est, en quelque sorte, un type "pur".

Type 3: C'est un début d'intégration pour certains type de documents; déjà une partie des services est la même pour l'imprimé et l'audiovisuel; les budgets demeurent séparés et le personnel aussi; certains employés sont rattachés spécifiquement au service de la bibliothèque, d'autres à l'audiovisuel, sous la responsabilité de deux responsables.

Type 4: C'est le contraire du type 2; ici il y a intégration totale de tous les éléments du C.R.E., sans aucune distinction entre imprimé et audiovisuel. C'est le "centre de ressources éducatives" par excellence, un type "pur" en quelque sorte, dont nous avons observé trois cas particuliers.

Type 5: Ici l'intégration du personnel est encore à faire; il y a un seul responsable qui supervise et la bibliothèque et l'audiovisuel, mais le reste du personnel est encore plus ou moins spécifiquement rattaché à l'un ou l'autre des deux services.

Type 6: C'est un premier pas vers l'intégration avec une première tentative de réunir ensemble certains documents imprimés et audiovisuels; le reste des éléments du C.R.E. sont dans deux systèmes parallèles d'organisation selon qu'il s'agit de la bibliothèque ou du service audiovisuel.

Type 7: Se rapproche du type 5, sauf que le budget reste à unifier. Pour le moment, il ne l'est qu'en partie pour certaines catégories de dépenses.

On peut ramener ces sept différents types à quatre principaux degrés d'intégration:

- le degré zéro indiquerait le cas-limite du parallélisme total (type 2).

- le degré 1 indiquerait une intégration plutôt faible et correspondrait au type 6 décrit précédemment;
- le degré 2 serait l'équivalent d'une intégration partielle et correspondrait au type 3;
- le degré 3 correspondrait à une intégration avancée et regrouperait les types 1, 5 et 7 décrits précédemment;
- enfin, le degré 4 indiquerait une intégration totale des ressources au palier régional et correspondrait au type 4.

La distribution des C.R.E. régionaux selon le degré d'intégration de leurs ressources donnerait le tableau suivant:

Degrés d'intégration	Nbre de C.R.E.	%
- Intégration nulle (degré 0)	0	0,0
- Intégration faible (degré 1)	4	26,6
- Intégration intermédiaire (degré 2)	2	13,3
- Intégration avancée (degré 3)	6	40,0
- Intégration totale (degré 4)	3	20,0
Total:	15	100,0

TABLEAU 5.3.

Les différents types de centres de ressources éducatives selon le mode et le degré d'intégration de leurs ressources (niveau des écoles)

Types de C.R.E.	Degré d'intégration des éléments d'un C.R.E.			Nombre de C.R.E.	%
	totalement intégré	partiellement intégré	parallèle		
1		Documents, Services, Personnel	Budget	2	5,2
2	Documents, Services	Personnel	Budget	6	15,7
3			Documents, Services Personnel, Budget	10	26,3
4	Documents, Services		Personnel, Budget	1	2,6
5	Documents, Services, Personnel, Budget			5	13,1
6	Budget, Documents		Services, Personnel	2	5,2
7	Documents	Services, Personnel	Budget	1	2,6
8	Budget	Documents, Services, Personnel		10	26,3
9	Documents, Services et Budget	Personnel		1	2,6
			Total:	38	100

2.2. Au niveau des écoles

Les types 3 et 5 réfèrent à deux situations complètement opposées: le premier se rapporte au cas où bibliothèque et audiovisuel forment deux organisations séparées et parallèles, le second à une situation d'intégration totale de tous les éléments: c'est le type pur de la "médiathèque intégrée".

. Les types 2, 4 et 6 réfèrent davantage à un début d'intégration.

. Les types 1, 7 et 8 caractérisent les centres en voie d'intégration: ce sont diverses voies intermédiaires vers l'intégration plus complète.

. Le type 9 en est déjà à un stade relativement prononcé d'intégration par rapport aux autres types.

On peut aussi ramener ces 9 différents types à cinq degrés d'intégration caractérisant les C.R.E. des écoles;

- Le degré 1 réfèrerait à une intégration très faible sinon nulle, des ressources, et correspondrait au type 3 décrit précédemment.
- Le degré 2 indiquerait une intégration très partielle et regrouperait les types 2,4 et 6.
- Le degré 3 correspondrait à un stade intermédiaire d'intégration et regrouperait les types 1,7 et 8.

- Le degré 4 indiquerait une intégration avancée et référerait au type 9 décrit précédemment.
- Enfin, le degré 5 indiquerait une intégration totale de toutes les ressources et correspondrait au type 5.

La distribution des C.R.E. des écoles selon le degré d'intégration de leurs ressources donnerait le tableau suivant:

Degrés d'intégration	Nombre de C.R.E.	%
- Intégration nulle (degré 1)	10	26,3
- Intégration faible (degré 2)	9	23,6
- Intégration intermédiaire (degré 3)	13	34,2
- Intégration avancée (degré 4)	1	2,6
- Intégration totale (degré 5)	5	13,1
Total:.....	38	100

2.3. Il devient intéressant de voir s'il existe une certaine correspondance entre les divers degrés d'intégration des ressources dans les C.R.E. des C.S. régionales d'une part, et dans les C.R.E. des écoles qui y sont rattachées d'autre part.

TABLEAU 5.4.

Distribution des écoles selon le degré d'intégration des ressources au palier régional et au palier école

C.R.E./C.S.R. / C.R.E. Ecoles	1. Intégration faible %	2. Intégration intermédiaire	3. Intégration avancée %	4. Intégration totale %	Total %
1. Intégration nulle	55,5 (5)	60,0 (3)	11,7 (2)	0,0 (0)	26,3 (10)
2. Intégration faible	27,0 (3)	40,0 (2)	17,6 (3)	14,2 (1)	23,6 (9)
3. Intégration intermédiaire	11,1 (1)	0,0 (0)	64,7 (11)	14,2 (1)	34,2 (13)
4. Intégration avancée	0,0 (0)	0,0 (0)	0,5 (1)	0,0 (0)	2,6 (1)
5. Intégration totale	0,0 (0)	0,0 (0)	0,0 (0)	71,4 (5)	13,1 (5)
Total	100 (9)	100 (5)	100 (17)	100 (7)	100 (38)

N.B.: les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. régionaux et d'écoles

On peut remarquer que lorsque l'intégration des ressources est faible au palier régional, elle est nulle dans le cas de 5 écoles sur 9, soit 55,5%. Les C.R.E. régionaux à intégration avancée regroupent 17 écoles, dont 11, soit 64,7%, sont à un stade intermédiaire d'intégration. Lorsque l'intégration est totale au palier régional, elle l'est aussi dans la majorité des écoles correspondantes (5 écoles sur 7, soit 71,4%). Il existe donc un certain degré de correspondance entre l'intégration des ressources au palier régional et à celui des écoles et on peut dire que dans la plupart des cas, cette intégration se fait d'abord au palier régional avant de se réaliser dans les écoles. En d'autres mots, plus l'intégration des ressources est assurée dans les C.R.E. régionaux, plus les C.R.E. des écoles correspondantes ont des chances de suivre la tendance régionale, et cela avec un décalage dans le temps pour une certaine proportion des cas.

On ne peut que constater la grande diversité des C.R.E. par rapport aux modes et degrés d'intégration de l'imprimé et de l'audiovisuel.

Par ailleurs, l'examen des tableaux 5.2. et 5.3. laisse entrevoir, dans le processus d'intégration où se sont engagés un certain nombre de centres de ressources, la nécessité de suivre un certain ordre chronologique, avec des cheminements différents (ou alternatifs) pour y arriver.

Ainsi, on peut remarquer qu'il ne peut y avoir:

- intégration des services avant d'avoir l'intégration des ressources didactiques;
- que l'intégration du personnel ne vient qu'après celle des services et des documents, même si de prime abord on serait plutôt porté à penser que l'intégration des services amènerait automatiquement celle du personnel.
- que dans 5 types d'organisation sur les 9 observés, l'administration budgétaire demeure totalement séparée pour l'audiovisuel et la bibliothèque.

Ces quelques remarques laissent présager l'intérêt qu'il y aurait à entreprendre quelques études de cas afin de pouvoir analyser de façon plus rigoureuse l'évolution chronologique des C.R.E. dans ce processus d'intégration et de vérifier si les étapes chronologiques à franchir dans ce processus sont partout les mêmes. On pourrait alors déboucher sur un ou plusieurs "modèles" qui pourraient éventuellement servir d'instruments de support à une démarche d'intégration des ressources entreprise dans le milieu, et répondre à certains objectifs précis de développement des C.R.E. dans le réseau.

3. Variété des modèles de concentration des ressources et des contrôles

3.1. Au niveau des écoles, on peut dire que les C.R.E. se caractérisent surtout par le degré de concentration des documents et des équipements, et le degré de contrôle qu'ils exerçent sur les ressources. On retrouve en gros trois types d'organisation:

- Le premier type se caractérise par une forte concentration (degré 1) de toutes les ressources (documents et équipements) dans le centre même; professeurs, élèves et départements doivent s'approvisionner directement au centre de ressources (N = 17, soit 44,7% des écoles visitées).
- Le deuxième type se distingue par une concentration partielle (degré 2) des ressources au centre, certains types de documents et d'équipement se trouvant alors sous la garde et le contrôle des départements et des chefs de groupe (N = 19, soit 50,0% des 38 écoles visitées).
- Le troisième type se caractérise enfin par l'importance croissante accordée aux centres de ressources des départements qui sont en quelque sorte des minicentres relativement assez bien équipés pour être autonomes. Il y a alors forte déconcentration (degré 3) au niveau du C.R.E. local, au profit des départements et des classes-ateliers (N = 2, soit 5,3% des écoles visitées).

3.2. Différents types de C.R.E. selon le degré de concentration des ressources et des contrôles (Régionales par rapport aux écoles)

TABLEAU 5.5.

Distribution des C.R.E. régionaux selon le degré de concentration de leurs ressources par rapport aux C.R.E. des écoles

Degré de concentration	Budget		Services	
	Nbre	%	Nbre	%
- totalement concentré à la Régionale	8	53,3	2	13,3
- partiellement concentré à la Régionale	6	40,0	12	80,0
- totalement déconcentré vers les écoles	1	6,7	1	6,7
Total	15	100	15	100

TABLEAU 5.6

Distribution des différents types de C.R.E. régionaux selon le degré de concentration de leurs ressources

Types de C.R.E.	Degré de concentration des ressources			
	Ressources totalement concentrées à la Régionale	Ressources partiellement concentrées à la Régionale et partiellement déconcentrées dans les écoles	Ressources totalement déconcentrées dans les écoles	Nombre de C.R.E.
1	Budget, Services, Documents (surtout audiovisuels)			13,3% (2)
2	Budget	Services tendent à la déconcentration, notamment avec la création de sous-centres de production et de distribution dans les polyvalentes. Déconcentration progressive des équipements et des documents vers les écoles.		40,0% (6)
3		Budget gardé à la Régionale pour l'achat des documents audiovisuels et de "software" de production seulement.	Equipe volante de techniciens. Tous les services sont assumés par les écoles qui contrôlent les équipements et les documents imprimés et audiovisuels.	6,8% (1)
4		Budget réservé à l'achat des équipements est gardé à la Régionale. Equipements en majorité gardés à la Régionale. Services liés à l'audiovisuel sont concentrés à la Régionale.	Les écoles contrôlent les documents imprimés audiovisuels et les équipements simples. Services liés à l'imprimé reviennent aux écoles.	20,0% (3)
5		Services en grande partie concentrés à la Régionale - Début de création de quelques sous-centres.	Budget: chaque école est responsable de son propre budget.	6,8% (1)
6	Documents (surtout audiovisuels et Services)	Budget réservé à l'achat de films 16mm. et d'équipements est contrôlé par la Régionale.	Le reste des budgets est sous le contrôle des écoles	13,3% (2)
			Total:..	100% (15)

N.B.: Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu des C.R.E. régionaux

Si on regroupe certains types du fait qu'ils présentent certaines similitudes quant au degré de concentration de leurs ressources, on arrive à isoler quatre groupes distincts de C.R.E.:

- le premier groupe comprend les C.R.E. caractérisés par une forte concentration de toutes leurs ressources au palier régional (degré 1, correspondant au type 1 du tableau 5.6.).
- le deuxième groupe rassemble les C.R.E. caractérisés par une concentration partielle, c'est-à-dire que certains éléments sont fortement concentrés à la Régionale et d'autres ne le sont que partiellement (degré 2 correspondant aux types 2 et 6, décrits précédemment dans le tableau 5.6.).
- le troisième groupe se distingue par une déconcentration partielle de la plupart des ressources (degré 3 correspondant au type 4).
- enfin le dernier groupe comprend les C.R.E. où il existe une forte déconcentration de certaines ressources vers les écoles et une déconcentration partielle de certaines autres ressources (degré 4 correspondant aux types 3 et 5).

La distribution des C.R.E. régionaux selon ces quatre degrés de concentration des ressources, se lira comme suit:

TABLEAU 5.7.

Répartition des C.R.E. régionaux selon le degré de concentration de leurs ressources

	Degré de concentration	Nombre de C.R.E. régionaux	%
1	- Forte concentration.	2	13,3
2	- Concentration partielle	8	53,3
3	- Déconcentration partielle	3	20,0
4	- Forte déconcentration	2	13,3
	Total	15	100,0

3.3. Le tableau suivant permettra de voir s'il y a correspondance entre les degrés de déconcentration des ressources au palier régional et à celui des écoles.

TABLEAU 5.8.

Distribution des écoles selon les degrés de concentration des ressources au palier régional et au palier école

C.R.E./C.S.R / Ecoles	1. Forte concentration %	2. Concentration partielle %	3. Déconcentration partielle %	4. Forte déconcentration %	Total %
1. Forte concentration	100,0 (3)	48,0 (12)	16,6 (1)	25,0 (1)	44,7 (17)
2. Concentration partielle/Déconcentration partielle	0,0 (0)	48,0 (12)	66,6 (4)	75,0 (3)	50,0 (19)
3. Forte déconcentration	0,0 (0)	4,0 (1)	16,6 (1)	0,0 (0)	5,2 (2)
Total	100,0 (3)	100,0 (25)	100,0 (6)	100,0 (4)	100,0 (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. régionaux et d'écoles

Il semble bien que les écoles sont portées à suivre la tendance régionale.

Si la concentration est forte au palier régional, elle le demeure au niveau des écoles; d'autre part, plus les C.R.E. régionaux tendent vers une déconcentration progressive de leurs ressources, plus les C.R.E. des écoles correspondant à ces commissions scolaires régionales ont des chances de suivre la même évolution, à quelques exceptions près, sans atteindre obligatoirement le même degré de déconcentration que dans les Régionales. Là aussi, il y a peut-être un décalage dans le temps entre les écoles et la tendance de la Régionale.

Jusqu'ici, on a vu comment se différencient les centres de ressources éducatives quant au mode d'organisation et de gestion de leurs ressources en fonction d'une part du degré d'intégration horizontale et d'autre part, du niveau de concentration verticale commission/école.

L'analyse ne s'est faite séparément pour chacune des deux variables que dans le but de clarifier autant que possible la diversité et la complexité observées dans le milieu. Cependant, dans la pratique, intégration et concentration ne sont que deux dimensions d'une même réalité: la structure des C.R.E.
On essaiera donc, dans une troisième étape, de définir, en combinant les deux variables, les divers types

d'organisation des ressources éducatives. Les tableaux suivants présenteront une synthèse qui servira à caractériser et à catégoriser tous les modes d'organisation décrits précédemment.

4. Essai d'une typologie des C.R.E.

Avant de décrire chaque type d'organisation, il serait utile de préciser à quoi correspondent les trois niveaux d'intégration et les trois niveaux de concentration. On se rappellera que lors des pages précédentes, on a ramené à quatre (4) les divers degrés d'intégration ainsi que les divers degrés de déconcentration des ressources, tels qu'observés empiriquement dans les C.R.E. régionaux et locaux.

- Palier régional

. Au degré 1 d'intégration (cf. page 140) correspond ici la case "intégration faible";

. aux degrés 2 et 3, correspond ici la case "intégration partielle";

. au degré 4 correspond ici la case "intégration forte".

. Au degré 1 de déconcentration (cf.page 150) correspond ici la case "concentration forte";

. aux degrés 2 et 3 correspond ici la case "concentration partielle";

. au degré 4 correspond ici la case "concentration faible".

- Palier des écoles

  . Au degré 1 d'intégration (cf. page 143), correspond ici la case "intégration nulle";

  . aux degrés 2 et 3 correspond ici la case "intégration partielle";

  . aux degrés 4 et 5 correspond ici la case "intégration forte".

  . Au degré 1 de déconcentration (cf. page 147), correspond ici la case "concentration forte";

  . au degré 2, correspond ici la case "concentration partielle" ;

  . au degré 3, correspond ici la case "concentration faible".

TABLEAU 5.9.

Les différents types d'organisation des C.R.E. selon le degré d'intégration et de concentration des ressources impliquées

concentration / intégration	forte	partielle	faible
forte	type I	type IV	type VII
partielle	type II	type V	type VIII
faible	type III	type VI	type IX

Au niveau tant régional que local, on parvient ainsi à résumer en 9 modèles-types d'organisation la grande variété observée dans l'agencement et la gestion des ressources.

4.1. Au niveau régional

Le type I de gestion se caractérise par une intégration totale de l'imprimé et de l'audiovisuel et une forte concentration de toutes les ressources. C'est un type pur qui probablement ne se rencontre que rarement dans la réalité (en fait, parmi les 15 C.R.E. régionaux observés, pas un seul ne rentre dans cette catégorie).

Le type IX est également un type pur, caractérisé par une déconcentration totale des ressources et une organisation complètement séparée et parallèle de l'imprimé et de l'audiovisuel.

. Les autres types réfèrent à des situations intermédiaires qui correspondent davantage à la réalité observée dans le milieu.

. Ainsi un certain nombre de C.R.E. régionaux se rapprochent davantage du type V d'organisation, comme on peut s'y attendre, d'après l'analyse que nous avons faite précédemment.

. Quelques-uns s'identifient plus facilement aux types IV et VI par une concentration partielle et une intégration très forte ou très faible des ressources.

. Les types II, III, VII et VIII constituent des cas isolés dans la présente étude, étant donné que très peu de C.R.E. visités jusqu'à présent connaissent une situation de déconcentration totale de leurs ressources en même temps qu'une organisation plus ou moins complètement intégrée de l'imprimé et de l'audiovisuel, ou une situation de très forte concentration et une intégration plus ou moins faible des ressources.

TABLEAU 5.9.1.

Distribution des C.R.E. selon les différents types d'organisation définis (Niveau régional)

intégration relative \ concentration relative	forte	partielle	faible	total
forte	type I (0)	type IV (2)	type VII (1)	20,0% (3)
partielle	type II (1)	type V (6)	type VIII (1)	53,3% (8)
faible	type III (1)	type VI (3)	type IX (0)	26,6% (4)
Total	13,3% (2)	73,3% (11)	13,3% (2)	100% (15)

Déjà on peut remarquer des tendances régionales vers l'intégration de l'imprimé et de l'audiovisuel, tout comme vers une déconcentration croissante des ressources vers les écoles, dans la majorité des centres de ressources éducatives visités, au niveau secondaire, puisque ces derniers sont plus ou moins fortement engagés dans les deux processus (correspondant aux types IV, V, VII et VIII, il s'agit de 10 Régionales sur 15, soit 66,6%).

Nota: Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. régionaux .

4.2. Au niveau des écoles

La plupart des C.R.E. visités s'identifient aux types I,II,III et V d'organisation. Il faut dire que se retrouvent dans le type III, la plupart des petites écoles où le service de l'audiovisuel existe à peine.

De même qu'au niveau régional, les types IV, V et VIII indiquent une tendance vers l'intégration croissante de l'imprimé et de l'audiovisuel ainsi que vers la création de sous-centres de matériels didactiques au niveau des départements (17 écoles sur 38, soit 44,7%).

L'examen des cases correspondant aux types III et VI indiquent que sur 38 écoles visitées, 10 (soit 26,3%) n'ont pas de centre de ressources éducatives comme tel, puisque les services de bibliothèque et d'audiovisuel demeurent séparés dans deux organisations tout à fait parallèles.

Les types IV et VIII constituent des cas rares au niveau des écoles.

La concentration des ressources demeure forte dans 17 C.R.E. d'écoles (44,7%), par rapport aux départements et aux classes-ateliers.

TABLEAU 5.9.2.

Distribution des C.R.E. selon les différents types d'organisation définis (niveau des écoles)

concentration relative / intégration relative	forte	partielle	faible	total
forte	type I (4)	type IV (2)	type VII (0)	15,7 % (6)
partielle	type II (7)	type V (13)	type VIII (2)	57,8 % (22)
nulle	type III (6)	type VI (4)	type IX (0)	26,3 % (10)
Total	44,7 % (17)	50 % (19)	5,2 % (2)	100 % (38)

N.B.: Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles

Rappelons que la notion de concentration, en ce qui regarde les C.R.E. dans les écoles, réfère au degré de contrôle exercé par les C.R.E., sur les ressources didactiques et les services, par rapport aux centres de ressources des départements et des classes-ateliers.

TABLEAU 5.10.1

Distribution des C.R.E. régionaux selon les 9 types définis dans la typologie

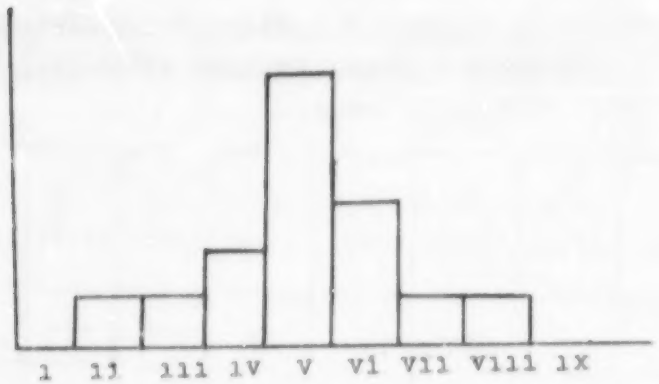

TABLEAU 5.10.2

Distribution des C.R.E. des écoles selon les 9 types définis dans la typologie

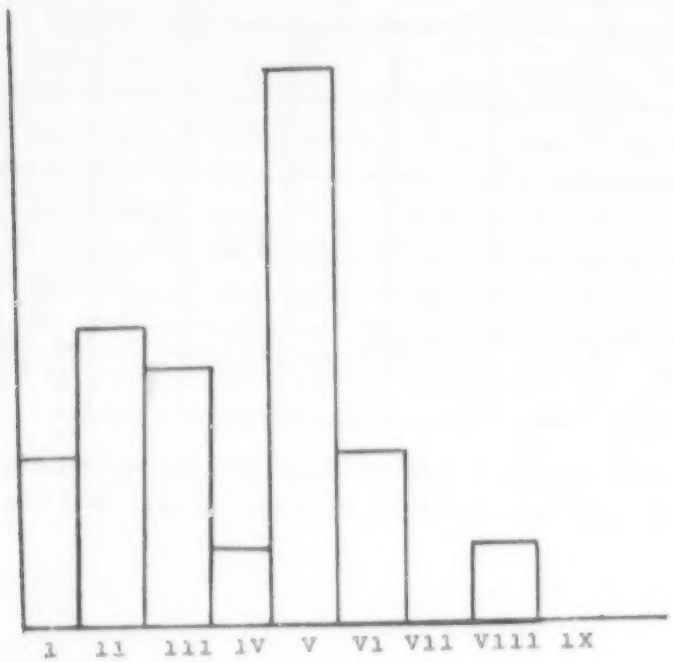

4.3. On peut s'interroger sur la correspondance qui peut exister entre les 9 types de C.R.E. régionaux et les 9 types de C.R.E. au palier des écoles, tels qu'on les a définis à partir des divers degrés de concentration d'une part et d'intégration d'autre part des ressources.

TABLEAU 5.11.

Distribution des C.R.E. d'écoles selon les 9 types de C.R.E. régionaux définis dans la typologie

C.S.R. / Ecoles	I (N=0)	II (N=1)	III* (N=1)	IV (N=2)	V (N=6)	VI (N=3)	VII** (N=1)	VIII (N=1)	IX (N=0)	Nombre total d'écoles (15 CSR)
I	---	---	---	3	1	---	---	---	---	10,5% (4)
II	---	2	---	1	3	---	1	---	---	18,4% (7)
III	---	1	---	---	2	3	---	---	---	15,7% (6)
IV	---	---	---	2	---	---	---	---	---	5,2% (2)
V	---	---	---	---	8	4	---	1	---	34,2% (13)
VI	---	---	---	---	---	2	---	2	---	10,5% (4)
VII	---	---	---	---	---	---	---	---	---	0% (0)
VIII	---	---	---	---	2	---	---	---	---	5,2% (2)
IX	---	---	---	---	---	---	---	---	---	0% (0)
Total	---	7,8% (3)	---	15,7% (6)	42,1% (16)	23,6% (9)	2,6% (1)	7,8% (3)	---	100% (38)

* Aucune école n'a pu être visitée dans la Régionale de type III

** Une seule école a été visitée dans la Régionale de type VII

Aucun C.R.E. observé au palier école ne correspond aux types I, III et IX du palier régional.

. au type II régional caractérisé par une forte concentration et une intégration partielle des ressources, correspondent trois (3) C.R.E. d'écoles dont deux (2) présentent les mêmes caractéristiques que le C.R.E. régional, tandis que le troisième se distingue par une forte concentration et une intégration nulle et se situe encore au niveau le plus "bas", si l'on peut s'exprimer ainsi.

. au type IV de C.R.E. régional, caractérisé par une concentration partielle mais une forte intégration des ressources,on dénombre six (6) C.R.E. d'écoles dont deux (2) appartiennent au même type que la Régionale. Trois (3) C.R.E. d'écoles connaissent aussi une forte intégration mais la concentration est aussi forte; enfin, une école (1) sur les 6 en est seulement à une intégration partielle et à une forte concentration de ses ressources au C.R.E.

. Dans le type V de C.R.E. régional, caractérisé par une intégration et une concentration partielles (stade intermédiaire) des ressources, se retrouve le plus grand nombre de C.R.E. d'écoles (soit 16) puisque 6 des 15 Régionales observées s'y trouvent. Huit (8) des C.R.E. d'écoles présentent les mêmes caractéristiques dans l'organisation de leurs ressources que le palier régional.

Trois (3) se situent aussi à un degré d'intégration partielle des ressources, mais la concentration demeure forte.

Deux (2) se distinguent aussi par une intégration partielle mais la déconcentration est déjà très forte, deux (2) autres en sont encore au premier niveau, c'est-à-dire que l'intégration est nulle et la concentration très forte.

Enfin, un seul (1) C.R.E. se caractérise par un fort degré de concentration et d'intégration.

. Neuf (9) C.R.E. d'écoles se retrouvent dans le type VI (concentration partielle, intégration faible) d'organisation des ressources au palier régional. Seulement deux (2) d'entre eux présentent les mêmes caractéristiques que la Régionale.

Quatre autres (4) se situent à un stade intermédiaire de concentration et d'intégration partielles des ressources.

Enfin, trois autres (3) en sont encore "au point de départ", en ce sens que l'intégration est nulle et la concentration forte.

. Au type VII d'organisation caractérisé par une forte intégration et une forte déconcentration des ressources (stade le plus"poussé" des 9 types de la typologie) on trouve un seul cas de C.R.E. d'école (puisqu'une

seule école a été visitée dans cette Régionale), qui cependant ne partage pas du tout les mêmes caractéristiques que la Régionale à laquelle il est rattaché, puisqu'il n'a que partiellement intégré ses ressources, et la concentration demeure forte au C.R.E.

. Enfin, au type VIII régional, qui se distingue par une forte déconcentration et une intégration partielle, on retrouve 3 écoles dont l'une (1) est à un stade intermédiaire d'intégration et de déconcentration et les deux (2) autres sont à peine engagées dans le processus de déconcentration, l'intégration des ressources demeurant nulle.

En gros, quatorze (14) C.R.E. d'écoles sur 38 (36,8%) présentent les mêmes caractéristiques en termes de concentration et d'intégration des ressources que les C.R.E. des commissions scolaires régionales auxquelles ils sont rattachés. Cette absence de décalage indique peut-être une certaine stabilisation de l'organisation des C.R.E. dans ces systèmes commissions/écoles.

La mise en relation des différents types de C.R.E. régionaux ou locaux (palier des écoles), définis à partir des divers degrés d'intégration et de concentration des ressources d'une part, et de la typologie combinant ces deux variables d'autre part, avec certaines autres caractéristiques mesurées, telles que la taille des Régionales et des écoles, la polyvalence ou non-polyvalence

des institutions, a donné peu de résultats significatifs, et ne permet pas d'en arriver à des affirmations concluantes, du moins pour l'échantillon de Régionales et d'écoles que nous avons retenu.

On trouvera en annexe (B) des tableaux qui ont servi à cette analyse.

Il serait donc utile et intéressant dans une étude ultérieure,de procéder à la même analyse avec un échantillon statistiquement plus représentatif.

Tout au long de ce chapitre, ces deux tendances concurrentes, qu'on a pu observer dans la plupart des C.R.E., vers l'intégration de l'imprimé et de l'audiovisuel, ainsi que vers la déconcentration progressive des ressources, ne sont pas sans poser de multiples problèmes, surtout en termes <u>du synchronisme à développer dans les étapes du changement</u>.

Par exemple, on imagine bien tous les problèmes découlant de l'intégration des documents et des services, sans que celle du personnel ne suive: en regard de la clarification et de la différenciation des tâches, de la répartition des responsabilités, la situation a de grandes chances d'être confuse dans un tel contexte.

L'effort entrepris par les Régionales pour déconcentrer progressivement les ressources et leur contrôle vers les écoles, semble dans certains cas avoir été une entreprise hâtive, puisque les écoles souvent ne sont pas prêtes à s'organiser et à assumer tous les services jusqu'alors rendus par les Régionales, faute de ressources et surtout de personnel qualifié.

Dans certains autres cas, on s'efforce d'implanter et de créer dans les écoles des centres de ressources assez bien équipés pour répondre à la plupart des demandes locales; mais faute de personnel, faute de temps, l'animation est quasi-inexistante, cependant que les professeurs ne sont guère initiés, ni sensibilisés à l'exploitation des ressources didactiques. Résultat: il y a une nette sous-utilisation des centres de ressources et de leurs services dans certaines écoles.

Par ailleurs, il y a des situations où une trop forte concentration des ressources, ainsi que la complexité des procédures à suivre pour l'obtention des services découragent aussi beaucoup les clients potentiels.

Le chapitre suivant va justement permettre d'identifier plus précisément les problèmes et les difficultés que le milieu soulève, les solutions qu'il envisage, les souhaits qu'il formule, face aux contraintes qui lui sont imposées.

CHAPITRE VI

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LES LIMITES DE L'ACTIVITE DES C.R.E.

Quel que soit leur mode de gestion des ressources,et quel que soit leur type de fonctionnement, les centres de ressources éducatives, au palier régional autant qu'à celui des écoles, se heurtent à des difficultés qui limitent leur rendement et leur efficacité.

1. Les problèmes soulevés dans le milieu sont en grande partie liés, de près ou de loin, à des questions de personnel et de budget. Tant dans les commissions scolaires que dans les écoles, on déplore souvent le manque d'argent et de personnel affecté aux moyens d'enseignement, expliquant ainsi le manque de locaux adéquats et fonctionnels, le statut flou de certains postes dû au manque de différenciation dans les tâches, l'impossibilité d'organiser efficacement des ateliers de formation destinés au personnel enseignant, les difficultés de communication entre les différents paliers, l'insuffisance de services rendus, l'incapacité de satisfaire aux demandes de la clientèle, etc... Il semble évident que ces problèmes demeureront aussi longtemps qu'il n'y aura pas d'effort concerté en vue d'un aménagement adéquat et d'une utilisation optimale des ressources.

   Si l'un des objectifs explicites est de promouvoir les moyens d'enseignement en classe, de faire participer le

professeur et l'élève, de parvenir à une meilleure exploitation et à un meilleur rendement des ressources, il faut réunir des conditions locales nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. S'il faut encourager et susciter l'utilisation des ressources imprimées et audiovisuelles dans le processus d'apprentissage, il faut aussi avoir les moyens de répondre aux demandes que l'on aura créées, sans quoi l'existence des centres mêmes sera sérieusement mise en cause.

Dans ce contexte, les problèmes de personnel prennent de l'acuité en termes de services à rendre quantitativement (il faut avoir assez de personnel pour répondre aux demandes et aux objectifs de développement qui justifient la création et l'existence des centres de ressources) et qualitativement (il faut non seulement un personnel suffisant mais aussi qualifié pour orienter et guider l'exploitation des moyens d'enseignement).

L'établissement de normes minimales de fonctionnement en termes de compétences professionnelles et techniques à acquérir, en plus des ressources financières et matérielles, pourrait éventuellement déboucher sur des résultats significatifs et une amélioration de la situation. La démarche n'est pas facile, si l'on prend en considération le fait que beaucoup d'écoles sont trop petites pour avoir le personnel nécessaire au fonctionnement d'un centre de ressources. Toutefois, des efforts se font en ce sens et sont considérés d'un oeil favorable par le milieu.

Il faut donc souhaiter qu'il y ait, de la part des autorités, une meilleure connaissance du milieu, de ses atouts, de ses insuffisances, de la diversité des conditions locales où les gens travaillent. Ceci permettra sans aucun doute d'apporter au milieu le support nécessaire au développement et à la gestion efficace de ses ressources, et de faire des interventions pertinentes qui tiennent compte des conditions et réalités locales.

De la part des instances locales, il faut souhaiter des efforts en vue d'une utilisation optimale des ressources dont elles disposent, à l'intérieur des normes et des contraintes qui régissent leur action. Certaines Régionales et certaines écoles réussissent à fonctionner avec un personnel relativement suffisant, alors que d'autres périclitent et se voient forcées de presque fermer leur bibliothèque ou leurs services audiovisuels. Pourquoi?

Les modalités de collaboration et d'action commune qui tiennent compte à la fois des demandes du milieu, des normes administratives de gestion, et des objectifs prioritaires en moyens d'enseignement, semblent de plus en plus nécessaires et urgentes.

2. On trouvera dans les pages suivantes un résumé des souhaits formulés par les responsables du milieu, sur des aspects très spécifiques. Ces souhaits découlent des problèmes décrits précédemment, en même temps qu'ils sont le reflet d'objectifs (implicites ou explicites) de développement des centres de ressources.

La cueillette des informations sur le sujet n'a pas pu se faire de façon systématique et rigoureuse, et on on a obtenu relativement peu de réponses, ce qui rend difficile une analyse vraiment sérieuse et exhaustive de la question; aussi ne pourrons-nous aborder le sujet que de façon très superficielle et les renseignements ne sont présentés ici qu'à titre indicatif.

2.1. Souhaits des responsables régionaux

Décentralisation

Accorder une plus grande autonomie aux écoles, pour la production ;
créer dans chaque polyvalente un sous-centre, et dans chaque école un centre de production;
avoir plus d'autonomie dans l'acquisition des documents et équipements quant au choix des modèles et des fournisseurs.

Production

Développer et encourager la radio et la télévision étudiantes;
avoir du personnel supplémentaire de production pour couvrir les besoins de plusieurs Régionales;
avoir plus de stabilité dans les normes de production;
avoir une coordination plus grande dans l'acquisition du "software" de production;
standardisation régionale des équipements.

Personnel

Avoir des normes précises de personnel, et du personnel plus spécialisé en audiovisuel et en bibliothèque;
utiliser davantage les ressources du milieu (v.g. récupération des étudiants qui sont des "drop-outs" potentiels);
inclure dans la formation universitaire des maîtres au moins un cours obligatoire en moyens d'enseignement.

Communication et échanges

Développer un service interrégional de répertoires de documents disponibles;
avoir accès à une banque générale d'informations traitées par ordinateur concernant les ressources documentaires du réseau;
développer un réseau de consultation avec les écoles et un réseau d'échanges entre Régionales;
initiation à un système de gestion scolaire uniforme.

Avoir un budget suffisant pour atteindre des objectifs minima;
avoir la possibilité d'opérer des transferts entre postes du budget.

Développer, au moins dans toutes les polyvalentes, des centres intégrés de ressources.

Développer davantage l'animation des personnels dans le réseau.

2.2. Souhaits exprimés par les responsables dans les écoles

Personnel

Avoir plus de personnel (et aussi des équipements) pour donner plus de services à une clientèle plus nombreuse;
avoir des programmes de perfectionnement pour le personnel des C.R.E.;
clarifier davantage les tâches du personnel (par exemple: bibliothécaire versus conseiller en bibliothèque);
disposer de personnes-ressources avec une formation en pédagogie;
une plus grande disponibilité chez les enseignants;
donner des cours d'animation et d'administration aux professeurs devenus responsables des centres de ressources.

Budget

Avoir un budget suffisant pour l'acquisition de documents;

Locaux

Procéder à un réaménagement des locaux;
que les locaux de la bibliothèque et de l'audiovisuel soient contigus dans les C.R.E.(intégration physique dans l'espace).

Animation

En faire davantage dans le milieu;
avoir au moins un animateur/pédagogue pour chaque Régionale ou groupe d'écoles.

Décentralisation

Plus grande décentralisation de l'initiative vers les départements;
que les matériels didactiques soient déconcentrés vers les écoles (présence d'agents de production dans les polyvalentes).

Intégration

Plus grande intégration des matériels audiovisuels et imprimés;
avoir un fichier unique.

Production

Pouvoir reproduire plus facilement certaines émissions télévisées;
susciter et favoriser davantage la production locale.

Communication et échanges

Former des comités consultatifs avec les chefs de groupe pour l'analyse des besoins des enseignants en matériel didactique;
organiser des rencontres d'échanges interrégionales sur l'utilisation et l'exploitation des bibliothèques scolaires.

Au cours des chapitres précédents, on a tenté de voir ce qu'est un C.R.E. au palier régional et local, quelles sont les ressources qui y sont investies, quels sont les services qu'il peut offrir et dans quelle mesure il peut le faire, quels sont les problèmes et les obstacles qu'il lui faut surmonter pour atteindre certains de ses objectifs, quelles sont les voies de solution qu'on a envisagées et proposées dans le milieu. On a vu aussi les divers modes d'organisation et de fonctionnement des C.R.E., en fonction de l'aménagement de leurs ressources aux paliers régional (C.S.R.) et local (Ecoles).

Au stade actuel, il serait sans doute opportun d'évaluer l'intérêt et la pertinence d'une exploration plus rigoureuse et plus en profondeur des structures des C.R.E. Cela vaut-il la peine de poursuivre l'étude sur les C.R.E.? Quelles variables pourrait-on privilégier, compte tenu de ce que l'on sait sur leurs modes de gestion et de fonctionnement? Pourrait-on tabler sérieusement sur quelques hypothèses de travail? Quels éléments importants mériteraient une analyse plus rigoureuse, afin de prévoir et peut-être de mesurer l'impact de certaines politiques prises à des échelons supérieurs sur l'évolution des centres de ressources éducatives?

CHAPITRE VII

CONCLUSION

Cette recherche, purement exploratoire et descriptive, constitue une première étape dans l'étude des centres de ressources éducatives.

Elle a permis de constater les divers modes d'aménagement des ressources en termes de locaux, de budgets, de personnels affectés aux moyens d'enseignement, selon deux variables, à savoir l'intégration horizontale et la déconcentration verticale, au palier régional et à celui des écoles.

Elle a permis aussi d'identifier l'activité des centres de ressources selon deux axes: les activités dites fonctionnelles et celles dites opérationnelles c'est-à-dire donnant lieu à des services directs aux clientèles.

En troisième lieu, elle nous a amené à repérer certaines tendances majeures dans l'organisation des centres de ressources, à identifier ainsi un certain nombre de modèles-types de gestion, à en voir la correspondance entre le palier des C.S.R. et celui des écoles qui y sont rattachées.

Enfin, on a pu aussi, au cours de cette étude, localiser quelques tentatives intéressantes et pleines de promesses, notamment en ce qui concerne la production locale, et prendre connaissance des problèmes

et des difficultés liées à la gestion des ressources didactiques dans le milieu, aussi bien que des voies de solution qui y sont proposées et suggérées.

Un des problèmes majeurs soulevés et qui semble à la source d'un grand nombre de difficultés vécues dans le milieu est lié aux personnels affectés aux centres de ressources éducatives. L'absence de normes quantitatives, le manque de clarification dans les tâches et dans la définition des statuts, dans le partage des responsabilités, l'écart entre les profils de formation et de qualification des personnes et les fonctions qui leur sont confiées, le manque de rationalité qui semble parfois prévaloir dans l'organisation et l'affectation de ce personnel, contribuent à projeter une image dramatiquement confuse de l'état du personnel des centres de ressources éducatives.

Il y aurait lieu de corriger la situation en procédant en premier lieu à un travail de fond de définition claire et précise des tâches, des fonctions et des statuts rattachés au personnel des C.R.E., en deuxième lieu à la classification des emplois liés à l'organisation et la gestion des ressources dans les centres.

Il semble bien que plusieurs démarches dans ce sens aient déjà été entreprises et continueront à se développer notamment au secteur Etudes et Prospective du S.G.M.E.
Par ailleurs, dans la masse d'informations recueillies, on a aussi repéré de grandes failles qui sont dues, d'une part, à la faiblesse de l'instrument de recherche utilisé (entrevue ouverte et non-dirigée) et d'autre part, au contexte même dans lequel s'est déroulée l'enquête: étant faite au nom du ministère de l'Education, l'étude a suscité chez quelques informateurs des réactions de prudence et de réticence, quant à ce qui est déclarable et ce qui ne l'est pas: on a mis beaucoup de réserves dans les réponses à certaines questions.

De l'étude faite au cours des chapitres précédents, surgissent un certain nombre d'interrogations sur lesquelles il faut revenir car elles concernent des variables importantes à considérer dans l'évolution des structures des centres de ressources éducatives.

1. On a remarqué dans le milieu un encouragement particulier et un intérêt marqué pour une production locale plus active. Un certain nombre de Régionales essaient de créer dans leurs écoles des sous-centres de production. On semble privilégier de plus

en plus ce service. Il serait donc important de pouvoir identifier et préciser cette question par une étude plus poussée et plus spécifique dans les C.R.E.:

. les types de productions locales;
. les fonctions que ces productions remplissent;
. l'utilisation qu'on en fait dans le milieu;
. la manière dont ces productions sont réalisées;
. les ressources impliquées (locales et externes au C.R.E.);
. les disciplines du curriculum scolaire touchées par ces productions;
. les media (équipement et "software") utilisés et privilégiés, ainsi que les raisons d'un tel choix, etc...

Ces informations seraient fort utiles et fort précieuses pour d'abord connaître précisément ce qui se fait dans le milieu; en deuxième lieu, élaborer des politiques et des instruments de support à ces entreprises locales, suivant des critères à élaborer en consultation avec les instances concernées.

En troisième lieu, cela permettrait de mieux réorienter les politiques de production en cours, en fonction des demandes et des attentes du milieu.

2. Le peu de renseignements obtenus auprès des informateurs sur les budgets consacrés au C.R.E., tant au palier local que régional, lorsque le sujet a été abordé, constitue un des obstacles à une étude complète sur les structures et modes d'organisation des centres de ressources; quelle est la structure des dépenses réelles? (Jusqu'ici les informations obtenues ne réfèrent qu'à des prévisions budgétaires).

. Quelle part accorde-t-on à l'imprimé? à l'audiovisuel?

. Quels pourcentages de dépenses sont accordés à l'achat de "software"? des équipements? des volumes? aux traitements des personnels? à l'entretien?

. Les prestations gratuites (dons, échanges de documents, services bénévoles) sont-elles fréquentes? importantes?

Autant de questions qui demeurent pour le moment sans réponse; il faudrait pouvoir aller chercher sur place

des données homogènes et comparables d'un C.R.E. à l'autre, sur les dépenses effectuées pour l'imprimé d'une part, et l'audiovisuel d'autre part.

3. Au cours du chapitre précédent, on a abordé le problème des étapes à franchir dans les processus d'intégration et de déconcentration des ressources. Quelques études de cas seraient utiles pour, d'une part mieux connaître les étapes d'un tel processus, vérifier si elles sont partout les mêmes ou s'il n'existe pas des options diverses; et d'autre part, élaborer des "modèles" de changement en termes d'intégration et de déconcentration. Il ne s'agira pas de les imposer, mais plutôt de les proposer comme cadre de référence ou de support aux décisions du milieu, à partir d'une observation des tendances qui se manifestent dans le milieu lui-même.

4. La rareté de l'information sur les mécanismes de contrôle concernant divers services offerts par les C.R.E. amène la question suivante: cette rareté est-elle due à une faiblesse de l'instrument de recherche ou d'une absence de ces mécanismes de contrôle dans la réalité? C'est à vérifier.

5. L'examen des typologies des modes de gestion des ressources suscite également de nombreuses interrogations.

. L'intégration et la déconcentration des ressources amènent-elles une utilisation plus grande de ces mêmes ressources? Si oui, dans quelle mesure? N'y a-t-il que des avantages à cela, particulièrement au palier de l'école? Quels seraient les désavantages?

. Les centres intégrés de ressources sont-ils plus efficaces que les centres non-intégrés, dans leur fonctionnement? Leurs services sont-ils plus nombreux? meilleurs?

. En regard de quels objectifs de développement veut-on intégrer et déconcentrer?

6. Quelle importance accorde-t-on au développement des C.R.E.? Quelles sont les priorités établies dans le développement des services?

Bref, voilà quelques pistes intéressantes à explorer dans des études ultérieures. L'utilisation de termes multiples pour désigner les centres de ressources, la diversité et la complexité extrêmes

des types d'organisation des ressources, le statut très flou de certaines catégories de personnel, l'imprécision dans la répartition de leurs tâches au sein des C.R.E., sont autant d'éléments indicateurs d'une profonde confusion, et des changements importants que subissent à l'heure actuelle ces centres. Sans doute qu'en essayant de répondre aux interrogations posées lors des pages précédentes, pourra-t-on en partie clarifier quelque peu la situation et sera-t-on en mesure de mieux saisir l'évolution et les orientations qui sont en train de se préciser et de se prendre dans le milieu.

ANNEXE A

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC
MINISTÈRE
SERVICE GÉNÉRAL
DES MOYENS
D'ENSEIGNEMENT
655, RUE PARTHENAIS
MONTRÉAL, P.Q.
H2K 3R7

Objet: Services de ressources didactiques et utilisation des ressources didactiques par les professeurs au secondaire.

Lors de notre conversation téléphonique de la dernière semaine d'août, je vous ai parlé d'un projet de recherche du S.G.M.E. portant sur les structures des services de ressources didactiques dans les écoles secondaires et sur les divers modes d'insertion de ces documents et équipements (audio-visuels et imprimés) par les professeurs dans leur démarche pédagogique.

Il s'agit d'une étude exploratoire et surtout qualitative, dont les résultats seront réinvestis par la suite dans des recherches plus étendues et plus quantitatives, d'une part, et dans la confection, d'autre part, d'outils utilisables par les responsables de services (bibliothèques, centres audio-visuels) pour mieux connaître les besoins documentaires des professeurs dans leur milieu.

Le projet comporte deux aspects dont chacun fera l'objet d'une étude distincte:

1- les divers types de structures et de modes de gestion des services eux-mêmes, et

2- les divers types d'utilisation et d'exploitation pédagogiques des documents imprimés et audiovisuels par les professeurs dans leur enseignement.

Pour faire le choix des écoles qui entreront dans l'échantillon, nous vous demandons de nous indiquer, sur la feuille ci-jointe, trois noms d'écoles caractérisées, autant que possible, par des structures différentes ou par des modes de gestion et de fonctionnement différents. Un des buts de l'étude est de couvrir la diversité même des formes d'organisation de ces services, pour comprendre les types de contraintes et de conditions locales qui ont amené les responsables à adapter leurs structures en conséquence.

Vous êtes prié de faire parvenir cette feuille de renseignements pour le projet à Vincent Ross, Directeur de la Recherche, Développement de la technologie éducative, S.G.M.E., 655 rue Parthenais, Montréal.

Les responsables du projet sont monsieur Christian Bergeron (pour l'étude sur la structure et la gestion des services eux-mêmes) et monsieur Marcel Bélanger (pour l'étude sur les professeurs).

Comme les échantillons des deux études vont se recouper pour une partie seulement de l'ensemble des écoles touchées, messieurs Bergeron et Bélanger vont prendre leurs rendez-vous séparément avec vous pour établir les contacts nécessaires avec les principaux, etc. Les rencontres pour les deux études complémentaires n'auront pas lieu au cours d'une même semaine pour une école donnée; ceci afin de réduire les effets de dérangement pour les responsables dans les écoles.

Pour fins de communication future avec les deux responsables, voici leurs numéros de téléphone:

/....

Responsable	Bureau	Foyer
Christian Bergeron:	873-3971	656-2105 (514)
Marcel Bélanger :	873-3980	324-5377 (514)

Nous comptons bien que les résultats de ces études seront à la hauteur de l'intérêt que vous avez manifesté, et nous sommes heureux de la collaboration que vous nous avez déjà offerte.

Veuillez accepter l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Georges Legendre

Georges Legendre,
Chef de la Division des
Bibliothèques d'enseignement
élémentaire et secondaire.

Vincent Ross

Vincent Ross,
Directeur de la Recherche,
Développement de la
technologie éducative.
Août 1974

/ml

ETUDE SUR LES CENTRES DE RESSOURCES DIDACTIQUES ET LES MODES D'UTILISATION DE CES RESSOURCES PAR LES PROFESSEURS

AU NIVEAU SECONDAIRE

I - Nom de la Commission scolaire : _____

II - Nous des 3 écoles suggérées	Raisons du choix proposé (diversité ou originalité des modes d'organisation ou d'opération des services; adaptation des services à des conditions spéciales d'architecture, de clientèles, d'horaires, etc.).
1 - Ecole : _____ ☐ polyvalente ☐ non polyvalente	
2 - Ecole : _____ ☐ polyvalente ☐ non polyvalente	
3 - Ecole : _____ ☐ polyvalente ☐ non polyvalente	

S.V.P. retourner à : M. Vincent Rose,
Secteur Recherche,
Développement de la Technologie éducative.
Service général des Moyens d'Enseignement.
655 rue Parthenais,
Montréal, Qué.

Date : _____

_____
Signature du Coordonnateur

ANNEXE B

Comme il a été mentionné à la fin du chapitre V, on trouvera dans les pages suivantes différents tableaux permettant de voir la relation entre les types de gestion, tels que définis dans la typologie, et certaines caractéristiques mesurées des Régionales et écoles visitées, telle que la taille, le caractère polyvalent ou non-polyvalent des institutions, etc...

Comme on pourra le constater, il ne semble pas exister de relation significative entre les éléments mentionnés ci-haut, du moins pour l'échantillon qui nous concerne. Il reste que la lecture rapide de ces tableaux permettra d'avoir une perception globale de la situation et de suggérer quelques pistes pour des investigations futures.

1.1. Distribution des C.R.E. régionaux selon la taille des Régionales et le degré d'intégration de leurs ressources

Taille des Régionales / Degré d'intégration	moins de 5 000 élèves	5 000 à 10 000 élèves	10 000 à 15 000 élèves	20 000 élèves et plus	Total
1. Intégration faible	0	2	2	0	26,6% (4)
2. Intégration intermédiaire	0	0	1	1	13,3% (2)
3. Intégration avancée	0	2	2	2	40,0% (6)
4. Intégration totale	1	1	0	1	20,0% (3)
Total	(1)	(5)	(5)	(4)	100% (15)

N.B. les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. régionaux.

Bien que les résultats ne soient pas très significatifs, il y a une légère tendance à ce que l'intégration des ressources s'accentue à mesure que l'on se trouve dans les plus grosses Régionales.

1.2. Distribution des C.R.E. régionaux selon la taille des Régionales et le degré de concentration de leurs ressources

Taille des Régionales / centration	moins de 5 000 élèves	5 000 à 10 000 élèves	10 000 à 15 000 élèves	20 000 élèves et plus	Total
1. Concentration forte	0	1	0	1	13,3% (2)
2. Concentration partielle	0	2	2	2	40 % (6)
3. Déconcentration partielle	0	2	2	1	33,3% (5)
4. Déconcentration forte	1	0	1	0	13,3 (2)
Total	(1)	(5)	(5)	(4)	100% (15)

N.B. Les chiffres entre parenthèses ( ) indiquent le nombre absolu de C.R.E. régionaux.

La relation entre la taille des Régionales et le degré de concentration des ressources ne semble pas bien forte, d'après ce tableau. On serait porté à penser que plus le centre régional est gros, plus il a tendance à déconcentrer; toutefois, l'échantillon qui a servi à cette analyse n'est pas statistiquement représentatif; par ailleurs, certaines autres variables qu'on n'a pas pu mesurer dans la présente étude, influencent certainement le degré de concentration des ressources: dispersion, éloignement géographique entre le centre régional et les écoles, et des écoles entre elles, etc...

1.3. Distribution des C.R.E. régionaux selon la taille des Régionales et les types de gestion des ressources.

Taille des Régionales / Type de gestion des C.R.E.	moins de 5 000 élèves	5 000 à 10 000 élèves	10 000 à 15 000 élèves	20 000 élèves et plus	Total
I	--	--	--	--	0,0% (0)
II	--	--	--	1	6,6% (1)
III	--	1	--	--	6,6% (1)
IV	--	1	--	1	13,3% (2)
V	--	2	2	2	40,0% (6)
VI	--	1	2	--	20,0% (3)
VII	1	--	--	--	6,6% (1)
VIII	--	--	1	--	6,6% (1)
IX	--	--	--	--	0,0% (0)
Total	1	5	5	4	100% (15)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. régionaux.

Les Régionales comptant de 5 000 à 10 000 élèves semblent présenter des modes de gestion plus variés. La distribution des C.R.E. demeure toutefois très dispersée et ne permet pas pour le moment des remarques concluantes sur une correspondance quelconque entre la taille des Régionales et des types spécifiques de gestion des ressources.

2.1.1. Distribution des C.R.E. des écoles selon le degré d'intégration de leurs ressources et la taille des écoles.

Degré d'intégration \ Taille des écoles	moins de 650 élèves	650 à 1 000 élèves	1 000 à 1 500 élèves	1 500 à 2 000 élèves	2 000 à 2 500 élèves	2 500 élèves et plus	Total
1. Intégration nulle	40% (2)	---	44,4% (4)	33,3% (3)	---	16,6% (1)	26,3% (10)
2. Intégration faible	20% (1)	---	22,2% (2)	22,2% (2)	33,3% (2)	33,3% (2)	23,6% (9)
3. intégration intermédiaire	20% (1)	100% (3)	11,1% (1)	33,3% (3)	50% (3)	33,3% (2)	34,2% (13)
4. Intégration avancée	---	---	---	---	---	16,6% (1)	2,6% (1)
5. Intégration totale	20% (1)	---	22,2% (2)	11,1% (1)	16,6% (1)	---	13,1% (5)
Total	100% (5)	100% (3)	100% (9)	100% (9)	100% (6)	100% (6)	100% (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles.

2.2.1. Distribution des C.R.E. des écoles selon la polyvalence ou non-polyvalence des écoles et le degré d'intégration des ressources

Polyvalence des écoles / Degré d'intégration	Ecoles polyvalentes	Ecoles non-polyvalentes	Total
1. Intégration nulle	20,8% (5)	35,7% (5)	26,3% (10)
2. Intégration faible	29,1% (7)	14,2% (2)	23,6% (9)
3. Intégration intermédiaire	29,1% (7)	42,8% (6)	34,2% (13)
4. Intégration avancée	4,1% (1)	0% (0)	2,6% (1)
5. Intégration totale	16,6% (4)	7,1% (1)	13,1% (5)
Total	100% (24)	100% (14)	100% (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles.

2.1.2. Distribution des C.R.E. des écoles selon le degré de concentration de leurs ressources et la taille des écoles.

Degré de concentration \ Taille des écoles	moins de 650 élèves	650 à 1 000 élèves	1 000 à 1 500 élèves	1 500 à 2 000 élèves	2 000 à 2 500 élèves	2 500 élèves et plus	Total
1. Concentration forte	40% (2)	66,6% (2)	44,4% (4)	66,6% (6)	---	50% (3)	44,7% (17)
2. Concentration partielle	60% (3)	33,3% (1)	55,5% (5)	22,2% (2)	100% (6)	33,3% (2)	50% (19)
3. Concentration faible	0% (0)	0% (0)	0% (0)	11,1% (1)	---	16,6% (1)	5,2% (2)
Total	100% (5)	100% (3)	100% (9)	100% (9)	100% (6)	100% (6)	100% (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles.

Les résultats semblent très peu significatifs, comme le démontrent les tableaux 2.1.1. et 2.1.2.
Comme on l'a remarqué dans le cas des Régionales,

- le degré de concentration des ressources dans les C.R.E. d'écoles semble dépendre non seulement de la taille mais aussi d'autres facteurs tels que l'aménagement physique, la dispersion géographique des bâtiments, le nombre de bâtiments qu'une école possède, etc...
- Quant à l'intégration, elle a une légère tendance à devenir plus forte dans les plus grosses écoles, surtout dans les degrés intermédiaires (2 et 3) d'intégration.

2.2.2. Distribution des C.R.E. des écoles selon la polyvalence ou la non-polyvalence des écoles et le degré de concentration des ressources

Polyvalence des écoles / Degré de concentration	Ecoles polyvalentes	Ecoles non-polyvalentes	Total
1. Concentration forte	41,6% (10)	50% (7)	44,7% (17)
2. Concentration partielle	54,1% (13)	42,8% (6)	50,0% (19)
3. Concentration faible	4,1% (1)	7,1% (1)	5,2% (2)
Total	100% (24)	100% (14)	100% (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles.

Tout ce qu'on peut dire, d'après les tableaux 2.2.1. et 2.2.2. c'est qu'il existe une légère tendance des écoles polyvalentes à se regrouper davantage

- autour des degrés de concentration moins forte
- autour des degrés d'intégration plus accentuée des ressources.(20,7% des C.R.E., situés dans les polyvalentes, sont à un stade d'intégration avancée des ressources, par rapport à seulement 7,1% dans les écoles non-polyvalentes)

2.3.1. Distribution des C.R.E. des écoles selon le type de gestion de leurs ressources et la taille des écoles

Taille des écoles / Type de gestion	moins de 650 élèves	650 à 1 000 élèves	1 000 à 1 500 élèves	1 500 à 2 000 élèves	2 000 à 2 500 élèves	2 500 élèves et plus	Total
I	1	--	1	1	--	1	10,5% (4)
II	--	2	1	3	--	1	18,4% (7)
III	1	--	2	2	--	1	15,7% (6)
IV	--	--	1		1	--	5,2% (2)
V	2	1	2	1	5	2	34,2% (13)
VI	1	--	2	1	--	--	10,5% (4)
VII	--	--	--	--	--	--	0,0% (0)
VIII	--	--	--	1	--	1	5,2% (2)
IX	--	--	--	--	--	--	0,0% (0)
Total	5	3	9	9	6	6	100% (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles.

. Les écoles comptant 1 000 à 2 000 élèves présentent la plus grande variété de modes de gestion des ressources.

. Aucune école visitée ne correspond aux types VII (intégration forte et faible concentration) et IX de gestion (faible intégration et faible concentration).

. La plupart des écoles sont caractérisées par un degré variable d'intégration mais la concentration demeure forte ou partielle.

On ne trouve que deux modes de gestion des ressources dans les écoles de 2 000 à 2 500 élèves: la majorité de ces écoles se retrouve dans le type V (intégration et concentration partielles) et une école correspond au type IV (forte intégration et concentration partielle).

. Il en va de même des écoles de 650 à 1 000 élèves qui correspondent soit au type II de gestion (intégration partielle et forte concentration), soit au type V (intégration et concentration partielles)

. Le type VIII ne se retrouve que dans les écoles de plus de 1 500 élèves (intégration partielle et faible concentration).

. Le type IV (intégration forte et concentration partielle des ressources) ne se retrouve aussi que dans 2 types d'écoles: celles de taille moyenne (1 000 à 1 500 élèves) et celles relativement plus grosses (2 000 à 2 500 élèves).

2.3.2. Distribution des C.R.E. des écoles selon le type de gestion de leurs ressources et la polyvalence des écoles.

Polyvalence des écoles / Type de gestion	Ecoles polyvalentes	Ecoles non-polyvalentes	Total
I	12,5% (3)	7,1% (1)	10,5% (4)
II	16,6% (4)	21,4% (3)	18,4% (7)
III	12,5% (3)	21,4% (3)	15,7% (6)
IV	8,3% (2)	0% (0)	5,2% (2)
V	37,5% (9)	28,5% (4)	34,2% (13)
VI	8,3% (2)	14,2% (2)	10,5% (4)
VII	0% (0)	0% (0)	0% (0)
VIII	4,1% (1)	7,1% (1)	5,2% (2)
IX	0% (0)	0% (0)	0% (0)
Total	100% (24)	100% (14)	100% (38)

N.B. Les chiffres entre parenthèses () indiquent le nombre absolu de C.R.E. d'écoles.

- Les écoles à caractère non-polyvalent sont relativement plus nombreuses que les polyvalentes dans les types II (intégration partielle et forte concentration) et III (intégration faible ou nulle et forte concentration) de gestion.

- Par ailleurs, il y a relativement plus d'écoles à caractère polyvalent dans les types IV (intégration forte et concentration partielle) et V (intégration et concentration partielles)

ANNEXE C

LISTE DES PRINCIPAUX SUJETS ABORDES AU COURS DES ENTREVUES SUR LE TERRAIN

NIVEAU DE LA REGIONALE

1. Fiche signalétique de la Régionale
2. Organigramme
3. Personnel
4. Locaux
5. Budget
6. Intégration des services A.V. et Biblio.
7. Services offerts (centre régional)
8. Processus d'acquisition
9. Protocoles
10. Production locale
11. Critères d'auto-évaluation des services
12. Problème des droits d'auteurs
13. Objectifs pédagogiques
14. Objectifs du/des centres régionaux
15. Systèmes de prêt
16. Autres

NIVEAU DES ECOLES

A. Clientèle

B. Organigramme

C. Services de Documentation

D. Types (Centralisé, Décentralisé)

E. Locaux

F. Personnel

G. Budget

H. Services

I. Statistiques

J. Services de prêt

K. Information

L. Moyens de contrôle

M. Relation entre les services

N. Objectifs pédagogiques

O. Services offerts

P. Innovations

Q. L'Education aux adultes

R. Services communautaires (accessibilité au milieu)

S. Production locale

NIVEAU DES ECOLES (suite)

T. Position de l'école

U. Varia

V. Centralisation, Décentralisation

W. Problèmes des Ateliers de Langues

X' Vie étudiante

U-U N.B.: Ressources du milieu
Gratuité

X Liste des titres spécifiques

Y Proportion du budget de software vierge

Z Critères de priorités

XX Critères d'auto-évaluation des services documentaires

YY Souhait face au problème des droits d'auteurs

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION

SERVICE
GÉNÉRAL
DES MOYENS
D'ENSEIGNEMENT

COURS PAR CORRESPONDANCE

Dépôt légal – 3e trimestre 1976
Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉDITEUR OFFICIEL
DU QUÉBEC
SERVICE
DE LA REPROGRAPHIE
Juillet 1976